

0-15-LE-1

R

Xavier LE ROY
Hervé ROBINET

ECOLE SUPERIEURE
D'AGRICULTURE D'ANGERS

TOUNVRE

VILLAGE SENOULO



OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

CENTRE DE PETIT - BASSAM
COTE D'IVOIRE

Septembre 1973

TONNVRE,

Village Sénoufo

Xavier LE ROY

Hervé ROBINET

"Un individu : une moitié d'homme
Deux individus : un homme entier".
Dicton adioukrou.

PB 3817

TOUNVRE,
Village Sénoufo

Ecole Supérieure d'Agriculture

ANGERS

Office de la Recherche

Scientifique et Technique

Outre-Mer

- Septembre 1973 -

AVANT PROPOS

La présente étude a été faite au cours de l'été 1973 et réalisée par messieurs Xavier LE ROY et Hervé ROBINET, étudiants à l'Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers, dans le cadre d'une initiation aux problèmes humains.

Nos remerciements vont aux organismes et aux personnalités qui, par leurs conseils et les facilités procurées, nous ont permis de mener à bien cette étude :

Monsieur le Préfet de Korhogo

Monsieur le Sous-préfet de Gbon

Le chef de village, KELENDUROU KONE, et le secrétaire ainsi que tous les habitants de TOUNVRE.

Notre jeune et sympathique interprète, Nestor N'GOLO KONE, ainsi que BAKOUMBA TOURE, MATHIEU KONE et les autres jeunes.

Nos remerciements vont aussi à l'ORSTOM qui nous a reçu, aidé matériellement et introduit sur le terrain en la personne de Monsieur JAMIN. Ainsi que Monsieur DUCHERIN directeur du Centre des Sciences Humaines, ses collaborateurs, Messieurs CHEVASSU, MARGUERA, CHAUVEAU, RICHARD, DOZON...

Nous tenons enfin à remercier tout particulièrement Monsieur DESCAMPS, chef de secteur CFDT de Gbon, qui nous a souvent reçu amicalement chez lui.



S O M M A I R E

<u>INTRODUCTION</u>	1
 <u>1ère PARTIE</u> : Présentation du département de Boudiali	
<u>I - LE MILIEU NATUREL</u>	
11 - UN CLIMAT TROPICAL	5
12 - UNE VEGETATION DE ZONE SOUDANAISE.....	5
13 - DES GRANITES ET DES SCHISTES	6
14 - UN PLATEAU MOLLEMENT ONDULE	8
15 - DES SOLS TRES DIFFERENTS	8
 <u>2 - LES HOMMES</u>	
21 - DEUX ETHNIES	10
211 - Une majorité Sénoufo	10
212 - Une minorité Dioula	10
22 - LA REPARTION GEOGRAPHIQUE	11
221 - Des villes et des villages	11
222 - Des densités très inégales et une moyenne faible	11
23 - L'EVOLUTION	12
231 - Un taux de natalité élevé	12
232 - Un taux de mortalité élevé et une surmortalité infantile	12
233 - Une migration difficile à évaluer	13
 <u>2ème PARTIE</u>	
<u>I - PRESENTATION DU VILLAGE</u>	
11 - UN VILLAGE ISOLE	16
12 - UNE ORGANISATION SPATIALE PEU EVIDENTE	16
13 - UN HABITAT RESTE DANS L'ENSEMBLE TRADITIONNEL ...	19
14 - UN DESIR D'EVOLUTION DANS L'HABITAT	22
15 - DES CENTRES QUOTIDIENS	22
16 - DES CENTRES EPISODIQUES	23

2 - HISTORIQUE DU VILLAGE

21 - UN PASSE DIFFICILE A RETRACER	25
22 - UNE FONDATION AUX ENVIRONS DE 1830	26
23 - QUATRE NOUVEAUX QUARTIERS SENOUFOS FURENT FONDES ..	26
24 - DES DIOULAS FORMERENT LES DEUX DERNIERS QUARTIERS .	27
25 - UNE MARQUANTE : LA GUERRE DE SAMORY	27
26 - LISTE DES DIFFERENTS CHEFS DE QUARTIER	28

3 - STRUCTURES DE PARENTE CHEZ LES SENOUFOS

31 - UNE FILIATION MATRILINEAIRE ET UNE RESIDENCE VERILOCALE.....	29
32 - UNE PATRINOMINALITE	30
33 - UNE TERMINOLOGIE DE PARENTE A LA FOIS CLASSIFICA- TOIRE ET DESCRIPTIF	30
34 - LA STRUCTURE MATRIMONIALE	32
341 - UN MARIAGE FORCE	32
342 - UN TAUX DE POLYGAMIE ELEVE	33
343 - DES ALLIANCES MATRIMONIALES SUJETTES A UN ENSEMBLE DE REGLES	35
344 - UNE DOT ET UN RITUEL FIXES PAR LA TRADITION .	37

4 - STRUCTURES DE PARENTE CHEZ LES DIOULAS

41 - UNE FILIATION PATRILINEAIRE ET UNE RESIDENCE VERILOCALE	40
42 - UNE PATRINOMINALITE	40
43 - LA STRUCTURE MATRIMONIALE	41
431 - Un mariage forcé	41
432 - Un taux de polygamie moins élevé que chez les Sénoufos	41
433 - Des règles matrimoniales visant surtout à favoriser certaines alliances	42
434 - Généralement pas de dot	43

5 - GROUPES SOCIAUX

51 - DEUX GROUPES BIEN DISTINCTS : SENOUFOS ET DIOULAS ...	44
511 - Deux ethnies différentes	44
512 - Des Sénoufos animistes et des Dioulas musulmans	45
513 - Une installation plus ancienne des Sénoufos ...	45
514 - Des Sénoufos cultivateurs, des Dioulas commerçants	45
515 - Des Dioulas plus sensibles au changement	48
52 - DEUX CASTES : FORGERONS ET DJELLIS	49
53 - DES AUTOCHTONES ET DES ALLOCHTONES	51
54 - DES GROUPEMENTS BASES UNIQUEMENT SUR LES RELATIONS DE PARENTE : LES NERBAG	53
55 - DES GROUPEMENTS BASES SUR LA PARENTE ET SUR UN CADRE GEOGRAPHIQUE D'EXISTENCE : LES LOSSOMBI	54
56 - DES GROUPEMENTS D'EXTENSION MOINDRE, BASES SUR LA PARENTE ET SUR L'ALLIANCE : LES FAMILLE ETENDUES	55
57 - DEUX CELLULES BIOLOGIQUES DE DIMENSION REDUITE : LA FAMILLE RESTREINTE ET LA FAMILLE MATRICENTRIQUE	59
58 - UN SYSTEME DE CLASSES D'AGE LIE AU PORO	59

6 - STRUCTURES POLITIQUES

61 - TROIS PERSONNES AUX POUVOIRS DISTINCTS	63
611 - Un chef coutumier qui a perdu ses pouvoirs	63
612 - Un chef politique aux pouvoirs importants	64
613 - Un secrétaire du PDCI	65
62 - UNE APPLICATION GERONTOCRATIQUE DES LOIS	65
63 - EXEMPLE DE REGULATION DES CONFLITS	67
631 - Cas de non virginité de la fille à l'arrivée au mariage	67
632 - Cas de l'adultère chez les Noumous	68

7 - STRUCTURES FONCIERES

71 - UN MODELE GENERAL STRUCTURE AU NIVEAU DU DIANI	69
72 - LE SEGBO ET LE KAGOLO, CADRE ESSENTIEL DE L'ACTIVITE AGRICOLE	70
73 - UN ENSEMBLE DE REGLES FIXES	71
731 - L'existence de chefs de la terre	71
732 - Une répartition fixée des terres	71
733 - Une location symbolique	71
734 - Un droit coutumier	72

8 - STRUCTURES AGRAIRES

81 - UNE CULTURE ITINERANTE	73
82 - DES CULTURES VIVRIERES PRATIQUES GENERALEMENT EN ASSOCIATION SUR LA PARCELLE	74
83 - TROIS AIRES D'EXPLOITATION	75
84 - DES ROTATIONS DIFFERENTES POUR LES SENOUFOS ET LES DIOULAS	75
85 - UNE PERIODE DE POINTE : LA SAISON DES PLUIES	77
86 - UN EQUIPEMENT TRES REDUIT	79

9 - STRUCTURES ECONOMIQUES

91 - CIRCULATION DES BIENS ET SERVICES DANS UN SYSTEME D'AUTONOMIE ECONOMIQUE	81
911 - Un modèle traditionnel fortement conservé	81
912 - Des funérailles onéreuses dans les systèmes économiques	85
913 - Une lente évolution	86
92 - UN HERITAGE SANS PROBLEMES	86

10 - STRUCTURES IDEOLOGIQUES

10-1 - PREPONDERANCE DE L'ANIMISME	88
10-2 - UNE RELIGION REPOSANT SUR LE CULTES DE DIEU, DES PYGMEES ET DES ANCESTRS	88
10-3 - LE SACRIFICE, RITE ESSENTIEL A LA PRATIQUE RELIGIEUSE	89
10-4 - LES FUNERAILLES, GRANDE FETE RELIGIEUSE	91
10-5 - LA SORCELLERIE, NOTION LIEE AUX CROYANCES RELIGIEUSES	91
10-6 - UNE DOCTRINE NOUVELLE : LE CULTES DE MASSA.....	93

3ème PARTIE :

I - LA CULTURE

11 - UNE CULTURE "FORCEE".....	96
12 - UNE ACTION ETRANGERE	96
13 - UNE ASSISTANCE PERMANENTE	97
14 - DES PRIX ASSURES	98
15 - UN CALENDRIER CULTURAL FIXE PAR LA CFDT.	99
16 - LA CULTURE DU COTON, FACTEUR D'EVOLUTION	101
17 - DES REACTIONS DIFFERENTES DES VILLAGEOIS VIS A VIS DE LA CULTURE DU COTON.....	103

II - L'ELEVAGE

21 - L'S ANIMAUX.....	105
211 - Trois races	105
212 - Un état sanitaire laissant à désirer	105
213 - Un troupeau peu important.....	105
22 - UN ELEVAGE DE "CUEILLETTE".....	106
221 - Un élevage ni intensif ni extensif;	106
222 - Un entretien et une conduite négligés du troupeau.....	107
23 - LE TROUPEAU : SOURCE DE REVENU ENCORE PEU IMPORTANTE.....	110
231 - La viande : seule production.....	110
232 - Le lait : pour les bergers.....	110
233 - Le fumier : pas de production.....	111
24 - UNE ATTITUDE DE MEFIANCE VIS A VIS DU TROUPEAU.....	111
241 - Des réactions différentes	111
242 - Des motivations d'ordre économique.	112
25 - DES RAPPORTS "ELEVEURS"-AGRICULTEURS DIFFICILES.....	112
26 - RAPPORTS "ELEVEURS"-SODEPRA : UN DEPART DIFFICILE MAIS PROMETEUR.....	113

27 - LE PROBLEME PEULHS.....	114
28 - UN PETIT ELEVAGE POUR L'AUTOCONSOMMATION	114
281 - Des moutons et des chèvres	114
282 - Un petit élevage traditionnel de la volaille.....	115

ANNEXES 117

- . PRESENTATION DU DEPARTEMENT DE BOUNDIALI :
 CARTES ET SCHEMAS.
- . LISTE DES DIFFERENTS CHEFS DE QUARTIER DEPUIS LEUR
 FONDATION.
- . GENEALOGIE D'UN CHEF DE CONCESSION.
- . LES JEUNES
- . QUESTIONNAIRE : ENONCE ET RESULTATS.

INTRODUCTION

Arrivés à Abidjan le 25 juin, nous avons passés 10 jours dans la capitale à nous documenter sur le pays Sénoufo et le département de Boundiali. C'est à ce moment là que nous avons élaborés la première partie.

Trois jours dans le Nord nous ont été nécessaires pour contacter les autorités locales.

Après 2 mois de vie collective et d'enquête auprès des villageois, à TOUNVRE, nous sommes retournés à Abidjan pour réaliser la rédaction de notre étude.

JUSTIFICATION DU THEME

Nous avons fait à Abidjan une ébauche de plan d'enquête concernant l'élevage et la culture attelée, car tel était le thème proposé par l'ORSTOM. Mais sur le terrain, la culture attelée en était vraiment à ses premiers balbutiements (2 planteurs), et la part relativement limitée de l'élevage, de surcroit, ne permettait pas de réaliser cette enquête. De plus nous ne disposions pas du temps nécessaire pour traiter un sujet spécifique amplement détaillé et confrontés à des structures nouvelles, seule l'étude générale du village nous était devenue possible. Dans la troisième partie cependant nous nous sommes penchés sur les problèmes relatifs à l'élevage et à la culture du coton.

METHODE D'ENQUETE

1- Etablissement d'un corps d'hypothèses

En ce qui concerne l'étude des 2 points particuliers, à l'aide d'entretiens pendant les 15 premiers jours, nous avons établis un corps d'hypothèses, à savoir :

Première série d'hypothèses.

- Il y a opposition entre élevage et agriculture
- Il y a désintéressement des agriculteurs vis à vis de l'élevage
- L'élevage ne constitue pas une production spéculative

Deuxième série d'hypothèses.

- Les diverses attitudes adoptées vis à vis de l'élevage et de la culture du coton sont fonction :
 - Du groupe ethnique
 - Du statut d'autochtone ou d'allochtone
 - De l'appartenance à tel ou tel quartier.
- Le coton est un facteur d'évolution.

2- Plan d'enquête

Nous avons adoptés le plan suivant :

- Liste des différents chefs de concession
- Plan du village
- Etablissement d'un questionnaire (1) rempli auprès de tous les chefs de concession
- Renseignements sur la culture du coton auprès de différents planteurs.
- Renseignements sur l'élevage auprès de différents "éleveurs" ou gardiens : motivations, conduite du troupeau, problèmes rencontrés.

(1) Se reporter en annexes pour en consulter l'énoncé.

pour l'étude générale du village nous avons suivis le plan ci-dessous:

- Présentation du village
- Historique
- Structures de parenté chez les Sénoufos
- Structures de parenté chez les Dioulas
- Groupes sociaux
- Structures politiques
- Structures foncières
- Structures agraires
- Structures économiques
- Structures idéologiques.

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION DU DEPARTEMENT DE BOUNDIALI

LE MILIEU NATUREL ET LES HOMMES

I - LE MILIEU NATUREL

11 - UN CLIMAT TROPICAL.

Cf. Annexes p. 1-1 à 1-4.

Le climat est de type tropical, caractérisé par l'alternance d'une longue saison sèche, de novembre à mai, et d'une saison humide, de juin à octobre.

La pluviométrie annuelle est de 1400-1500 mm. Les 3/4 des précipitations ont lieu en saison humide.

Les températures moyennes maximales varient peu en cours d'année. Le maximum moyen mensuel est au plus haut en février-mars avec 39° ; il descend régulièrement dès l'arrivée des pluies, pour atteindre au plus bas 30° en août. Le minimum moyen mensuel est aussi au plus haut en décembre-janvier avec 16°. Il descend jusqu'à 18° en août.

12 - UNE VEGETATION DE ZONE SOUDANAISE.

Selon le déficit hydrique annuel cumulé (cf. Annexes p. 1-5), le département se subdivise en deux secteurs :

- le secteur subsoudanais au Sud,
- le secteur soudanais au Nord.

Le secteur subsoudanais est soumis au climat tropical humide (subsoudanien de transition). Le déficit annuel cumulé est de 700 mm.

Dans le secteur soudanais, le climat est tropical semi-aride (soudanien). Le déficit hydrique y est supérieur et atteint 850 mm dans le Nord.

Le département est le domaine des forêts claires sèches et des savanes qui en dérivent.

La forêt est formée de deux strates de végétation, l'une arborescente à petits cimes plus ou moins jointives et aux feuilles relativement petites et dures, l'autre herbacée comportant de hautes graminées.

Les savanes sont soit drainées, soit marécageuses. Sur les sols drainés, la savane, suivant l'importance ou l'absence du peuplement forestier, prend le nom de : savane boisée, savane arborée, savane arborescente, savane herbeuse (cf. page suivante).

13 - DES GRANITES ET DES SCHISTES.

Cf. Carte 1-8 en Annexes.

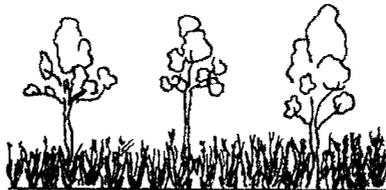
Dans l'ensemble, la structure géologique est peu différenciée. On y rencontre principalement deux types de roches : les granites et les schistes.

Entièrement formée au précambrien, c'est un complexe volcano-sédimentaire qui a été originé par remplissage d'une fosse géosynclinale, d'une part par sédimentation au Berrinéen (précambrien moyen), d'autre part par coulée volcanique sous-marine entre des arêtes de gneiss granitique formées antérieurement.

**LES DIFFERENTS TYPES DE SAVANES OBSERVABLES
DANS LE DEPARTEMENT DE BOUNDIALI**



Savane boisée



Savane arborée



Savane arbustive



Savane herbeuse

D'après reunion de Yangambi 1956 et R. Sillans

14 - UN PLATEAU MOLLEMENT ONDULE

Ces formations géologiques extrêmement anciennes ont donné naissance à un plateau dont l'altitude varie entre 300 et 500 m. La majorité des pentes sont faibles : entre 2 et 4 %.

On remarque quelques reliefs : des dômes granitiques à l'allure d'inselberg dont les flancs sont abrupts et dénudés, des massifs de roche basique dont les flancs sont couverts de végétation et, surtout, des buttes tabulaires coiffées d'une cuirasse de 1 à 2 m d'épaisseur.

15 - DES SOLS TRES DIFFERENTS

CF. Annexes p. 1-8.

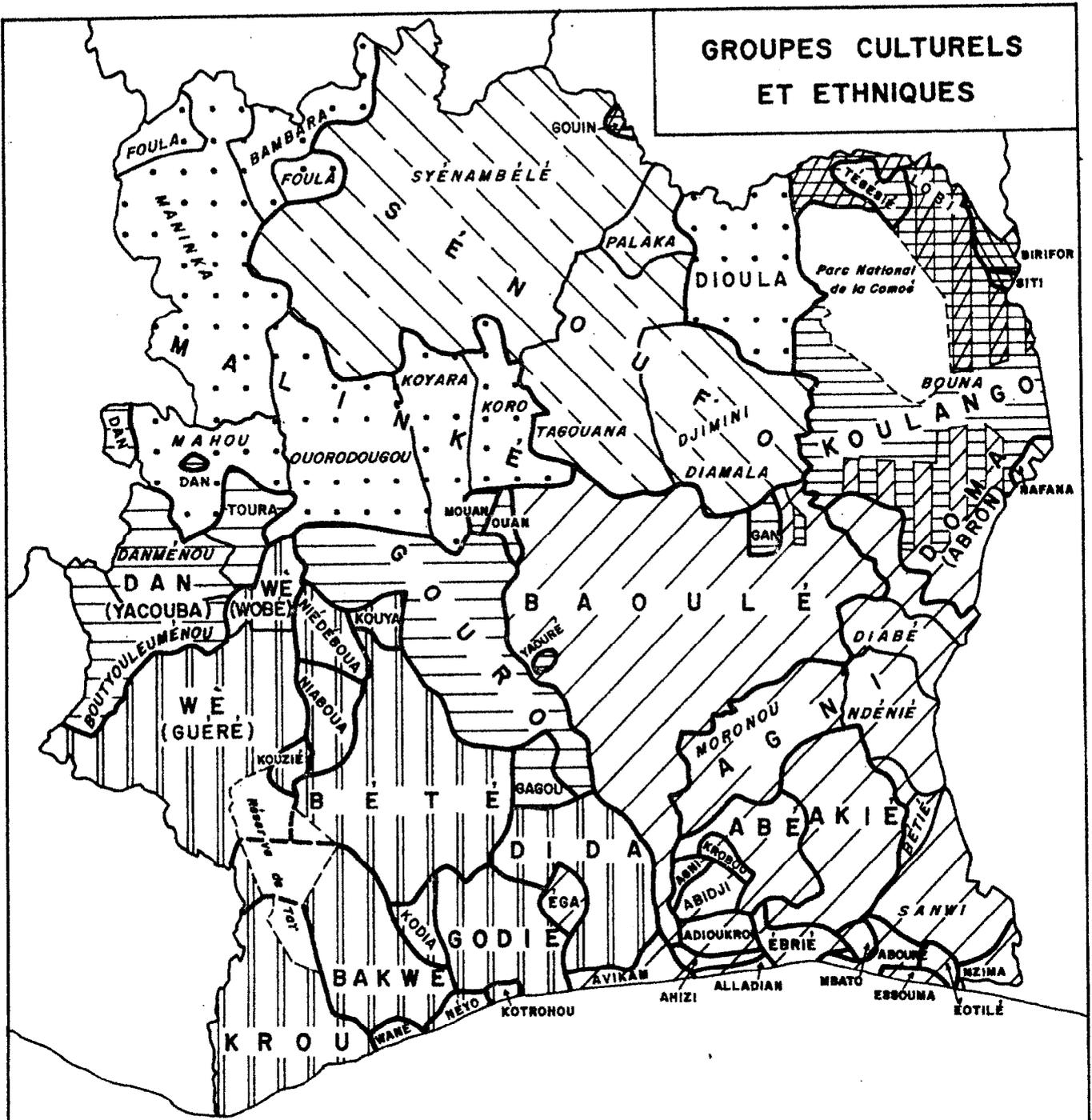
On distingue, le long des profils topographiques quatre types de sols, qui se caractérisent par leur couleur, leur structure physique et leur degré d'induration.

Les sols de plateau sont rouges, gravillonnaires, souvent cuirassés, à structure argilo-sableuse. Ils sont généralement médiocres.

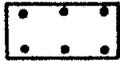
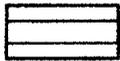
Les sols de pente sont ocres, gravillonnaires, et à structure argilo-sableuse. Ils sont souvent de bonne qualité quand ils ne présentent pas de cuirasse formée par suite d'érosion prolongée, avec mise à nu des horizons indurés. Ils conviennent très bien à la culture traditionnelle.

Les sols de bas de pente ou de plaine inondée sont bruns, brun-foncés allant jusqu'au noir, sablo-limoneux ou argileuse, souvent hydromorphes. Ils sont d'autant plus fertiles qu'ils ont un contenu en argile élevé. Ces sols doivent être généralement labourés et conviennent à la culture du riz.

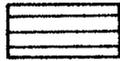
GROUPES CULTURELS ET ETHNIQUES



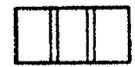
GROUPES MANDE

-  MANDE du nord ou MANDINGUE
-  MANDE du sud
-  Zone de peuplement mélangé

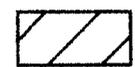
GROUPES VOLTAÏQUES

-  Sénoufo
-  Koulango
-  Lobi_Gouin
-  Birifor_Siti

GRUPE KROU



GRUPE AKAN



-  ABÉ Ethnie
-  DIABÉ Groupement ethno-politique

2 - LES HOMMES

21 - DEUX ETHNIES

211 - UNE MAJORITE SENOULO

Le département considéré est une zone d'implantation de l'ethnie Senufo. Celle-ci est arrivée, pour une partie au moins, dans la première moitié du XVIIIème siècle.

Les Senufos forment un groupe relativement homogène. Ils ont la réputation d'être des cultivateurs très attachés à leurs terroirs, renfermés et peu communicatifs avec l'étranger. La recherche de la sécurité collective a longtemps été pour eux une nécessité, ce qui explique parfois une certaine réticence aux innovations. Ils vivent pour une large part sous le régime de l'économie de subsistance et dans la religion animiste de leur ancêtres.

212 - UNE MINORITE DIOULA

La minorité Dioula est très différente des Senufos et présente, en somme, des caractéristiques complémentaires. Le nom de Dioula ne comporte en soi aucune spécification ethnique, puisqu'il signifie simplement "commerçant". Au sens strict il devrait désigner uniquement les descendants des anciens Mandingues islamisés qui dominaient la région de Kong (Nord-Est de la Côte d'Ivoire). En réalité le terme est utilisé couramment pour désigner les musulmans d'origine Malinké quelle que soit leur profession et leur ethnie précise.

Cette minorité Dioula est actuellement en pleine croissance démographique ; les migrations d'origine malienne expliquent en partie cette évolution.

La distinction ethnique entre Sénoufos et Dioulas est de plus en plus malaisée. Il se produit un phénomène de "dioulatisation" dans les villes et les centres secondaires. Ainsi les Sénoufos adoptent de plus en plus habits, coutumes et noms Dioulas, et les conversions à l'Islam se multiplient.

22 - LA REPARTION GEOGRAPHIQUE.

221 - DES VILLES ET DES VILLAGES

La carte 1-9 (annexes) indique un nombre important de petits villages d'une centaine d'habitants, mais en fait on peut estimer que 70 % de la population se trouve dans les villages de 400 habitants et plus. D'après certaines évaluations sur la région, le nombre moyen d'habitants par localité a été chiffré à 390. A côté de ces villages se trouvent des agglomérations de plus de 700 habitants qui regroupent environ 30 % de la population. Le canton de Gbon compte 17 agglomérations de 1000 habitants. La population de la ville de Gbon est elle-même de 6200 habitants (recensement effectué en 1968).

222 - DES DENSITES TRES INEGALES ET UNE MOYENNE FAIBLE

D'après la carte 1-10 (annexes) près de Gbon la densité atteint 30 à 40 habitants au kilomètre carré ; lorsque l'on s'éloigne de cette sous-préfecture la densité tombe progressivement jusqu'à moins de 10 habitants au kilomètre carré. La densité moyenne du département a été estimée à 6,8 habitants au kilomètre carré ; celle-ci est inférieure à la densité moyenne de la Côte d'Ivoire qui atteint 12,5 habitants au kilomètre carré.

23 - L'EVOLUTION

231 - UN TAUX DE NATALITE ELEVE.

Peu de chiffres exacts sont connus. Une seule étude, sur la région d'Odienné-Séguéla (1), comprenant le département de Boundiali permet de trouver des renseignements qui ne sont en général que des évaluations.

Il ressort que le taux de natalité de la région s'établit à 47 ‰ environ. Le nombre moyen d'enfants est estimé à 3,8. Mais le nombre moyen d'enfants mis au monde vivants par les femmes ayant achevé leur descendance se situe aux environs de 7. 59 % des femmes de plus de cinquante ans mettent au monde plus de six enfants et 11 % dix enfants et plus. Le taux de reproduction est voisin de 3,4. Il semble aussi qu'il y ait une stérilité assez faible.

La fécondité actuelle et cumulée fait apparaître une fécondité de l'ordre de 221 ‰ (la fécondité des femmes mariées étant sensiblement supérieure : 245 ‰). Les femmes Sénoufos sont nettement plus fécondes que les femmes Dioulas. Les taux de reproduction brute par ethnie s'établissent à 3,21 ‰ pour les Dioulas et 4,85 ‰ pour les Sénoufos.

232 - UN TAUX DE MORTALITE ELEVE ET UNE SURMORTALITE INFANTILE

Il ressort aussi de l'étude citée précédemment que le taux de mortalité est de 34 ‰. Il a été constaté une surmortalité féminine aux tous jeunes âges, qui s'efface vers dix ans et jusqu'à trente ans environ pour laisser apparaître une très forte mortalité masculine.

(1) GAULTHER (M.), DELPANIO (P.), ERWIN-FIELD, PETIT (G.), Etude Socio-Economique; Région de Odienné-Séguéla. Ministère du Plan. Puteaux. 1968. Tome 1.

Il faut noter un taux de mortalité infantile très élevé.
Les taux suivants ont été enregistrés :

Surmortalité masculine	224,9 o/oo
Surmortalité féminine	273,0 o/oo
Ensemble	247,1 o/oo

233 - UNE MIGRATION DIFFICILE A EVALUER

2331 - Une émigration croissante.

Le courant d'émigration va en s'emplifiant, les motivations retenues étant professionnelles et scolaires. Il faut noter aussi que cette émigration est définitive. D'une façon très approximative il a été évalué que cette émigration atteignait environ 2 % de la population totale de la région.

2332 - Une immigration inconnue

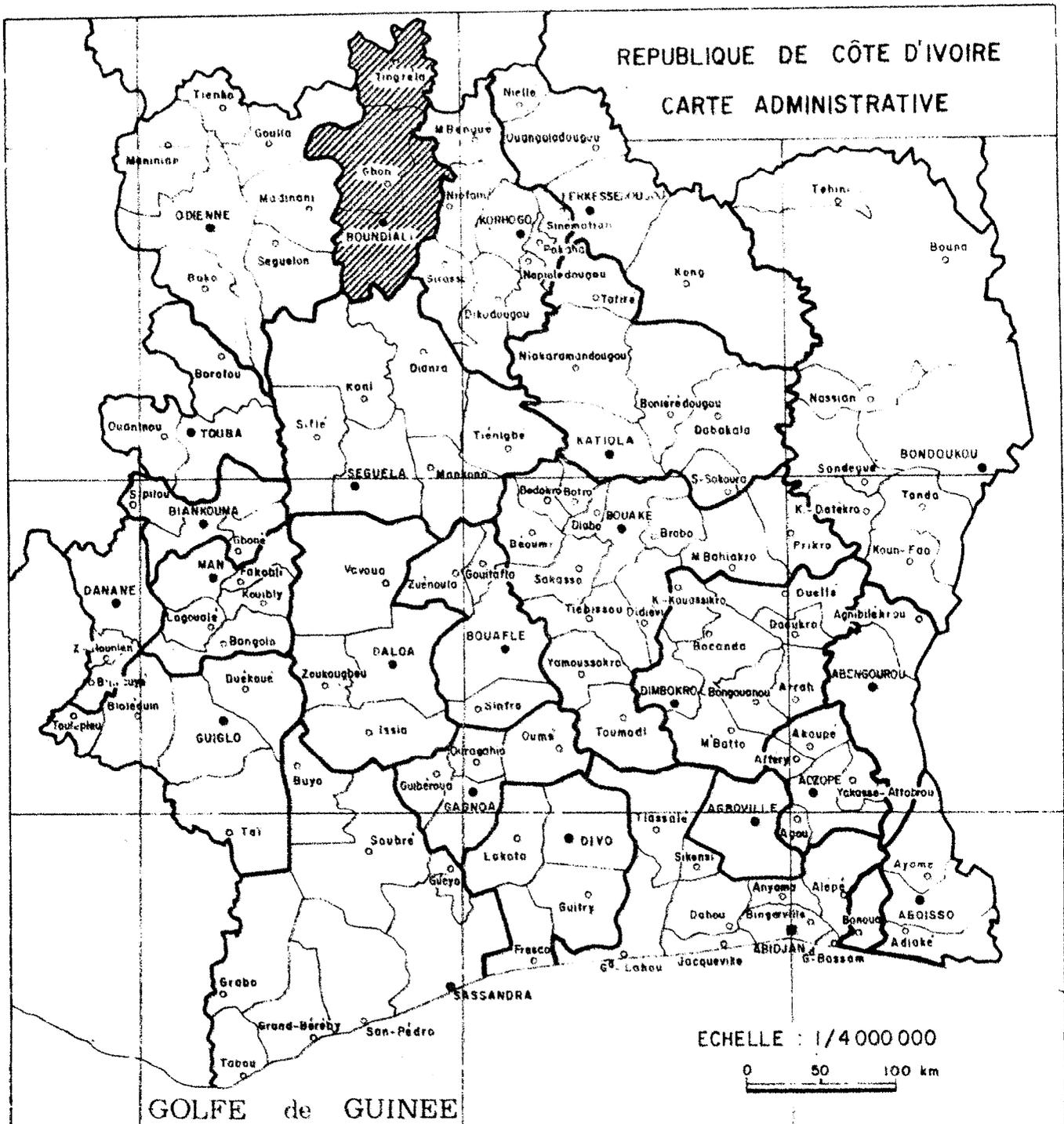
Il semble que le courant d'immigration soit presque insignifiant ; le peu existant est attribué à la nomination de fonctionnaires. Mais il existe sans doute une immigration provenant des pays voisins (Mali et Haute-Volta) qui n'a jamais été dénombrée.

DEUXIEME PARTIE

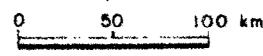
ETUDE GENERALE DU VILLAGE

**PRESENTATION DU VILLAGE - HISTORIQUE - GROU -
PES SOCIAUX - STRUCTURES DE PARENTE - STRU -
CTURES POLITIQUES - STRUCTURES FONCIERES
STRUCTURES AGRAIRES - STRUCTURES ECONOMI -
QUES - STRUCTURES IDEOLOGIQUES.**

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
CARTE ADMINISTRATIVE



ECHELLE : 1/4 000 000



GOLFE de GUINEE

1 - PRESENTATION DU VILLAGE

11 - UN VILLAGE ISOLE

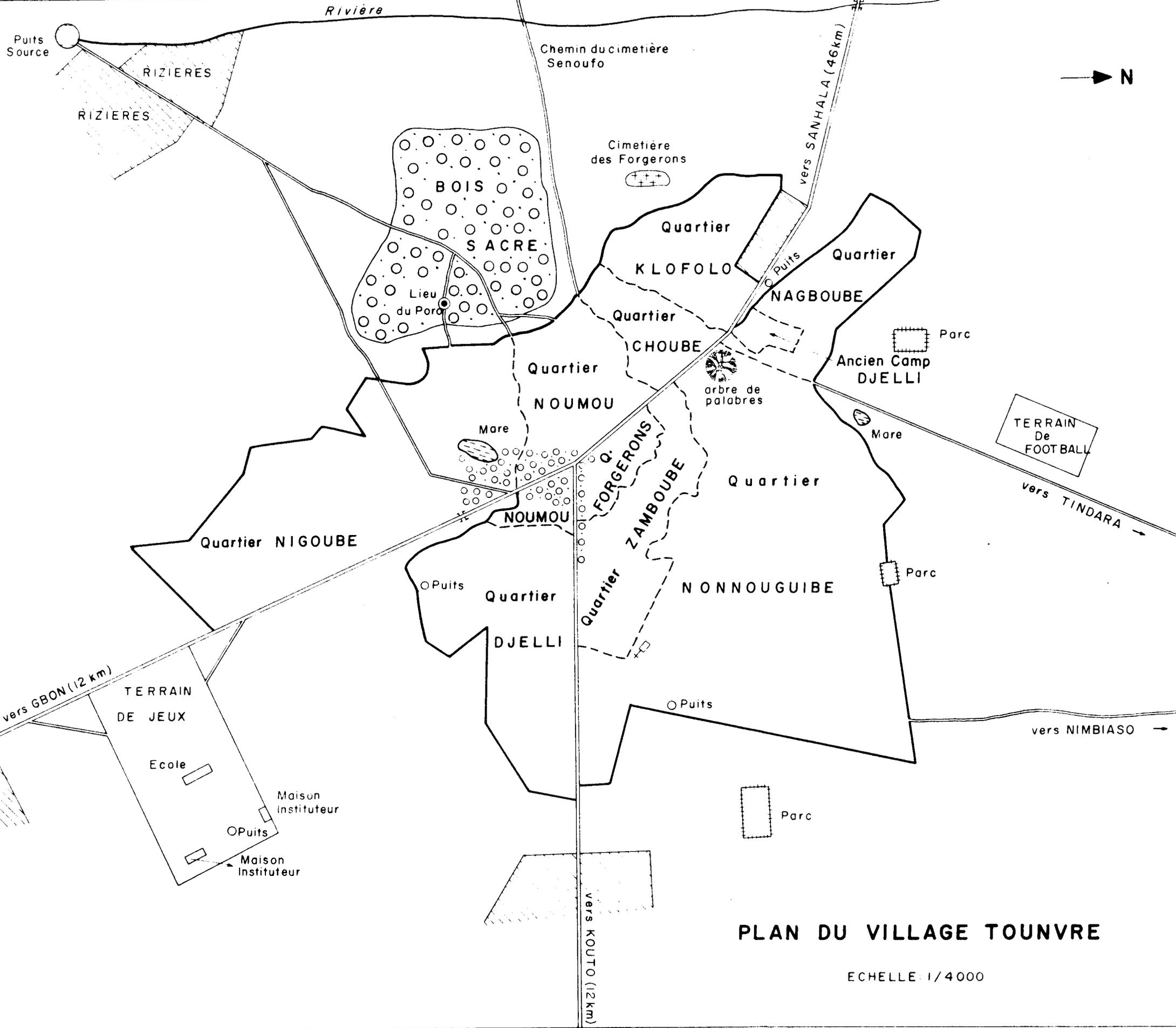
Le village de Tounvré se situe au Nord de la Côte d'Ivoire, dans le département de Boundiali, sous-préfecture de Gbon (cf. page 15).

Au point de jonction des pistes de Gbon et Kouto vers Sanhala, il est en dehors de tout axe routier important ce qui lui confère un caractère assez isolé sur le plan géographique.

12 - UNE ORGANISATION SPATIALE PEU EVIDENTE

La division de Tounvré en dix quartiers (Klofolo, Nonnouguibé, Nagboulé, Negoubé, Choubé, Zamboubé, Noumou, Sognebé, Djelli, Forgeron) n'est pas spatialement apparente. L'élaboration du plan (cf. page suivante), à l'aide d'un topofil et d'une boussole, a donc nécessité les services de personnes connaissant bien les limites.

Mais il semble que dans le passé, certaines limites soient matérialisées par des murs dont de très rares vestiges existent. C'est le cas de la séparation des quartiers Noumou et Choubé où se dresse encore une porte. Le statut d'étranger qu'avait les Noumous pourrait expliquer la présence de cette limite matérielle.



PLAN DU VILLAGE TOUNVRE

ECHELLE 1/4000

Cette organisation du village en différents quartiers est justifiée par une réalité ethnique et lignagère.

Peu de singularités distinguent les différents quartiers dans leur physionomie ; ils forment un tout presque homogène. Seuls à la vue des écarts de densité apparaissant nettement, le tableau ci-dessous les justifie.

Quartiers	Superficie Unité: 100m ²	Nombre d'habitants	densité habitant/m ²
CHOUBE	78	129	1,65
NOUMOU	133	134	1,00
FORGERON	47	50	0,94
NAGBOUBE	121	108	0,89
NONNONGUIBE	803	686	0,85
ZAMBOUBE	151	112	0,73
KLOFOLD	149	108	0,72
NIGOUBE	451	188	0,41
DJELLI	282	42	0,14

Tous ces résultats, comparativement, correspondent à l'idée que l'on a des densités en traversant les différents quartiers. Seuls les résultats du quartier Nonnonguibé ne sont pas représentatifs. Il existe en effet une partie ancienne très dense (presque semblable au quartier Choubé) et une partie à l'Est où se situe des étrangers et qui est formée de constructions relativement récentes. La faible densité du quartier Djelli s'explique par l'arrivée, il y a 5 ans des gens du quartier Sognébé qui fondèrent ce quartier. Ce dernier ainsi que la partie du quartier Nonnonguibé possèdent un grand nombre de cases rectangulaires.

A l'intérieur des quartiers, les différentes concessions (cette notion sera vue dans le titre 4) ne forment pas un territoire vraiment délimité. Seul dans le quartier des Noumous les cases d'une même concession sont encore reliées par un mur et forment ainsi une petite cour. Ceci pourrait s'expliquer par leur statut d'étranger qui les faisait se replier sur eux-mêmes.

Après les cases, la caractéristique la plus frappante du village est sans doute la présence de nombreux greniers. Ils sont cylindriques, construits en "banco" et montés sur quelques pierres. L'accès se fait généralement par le haut. La fermeture est assurée par un petit toit cône en chaume. Toute la récolte y est stockée. Dans le quartier Noumou et Djelli, le nombre des greniers est peu important. Ceci s'explique par le fait que leurs habitants sont devenus cultivateurs depuis peu de temps.

13 - UN HABITAT RESTE DANS L'ENSEMBLE TRADITIONNEL

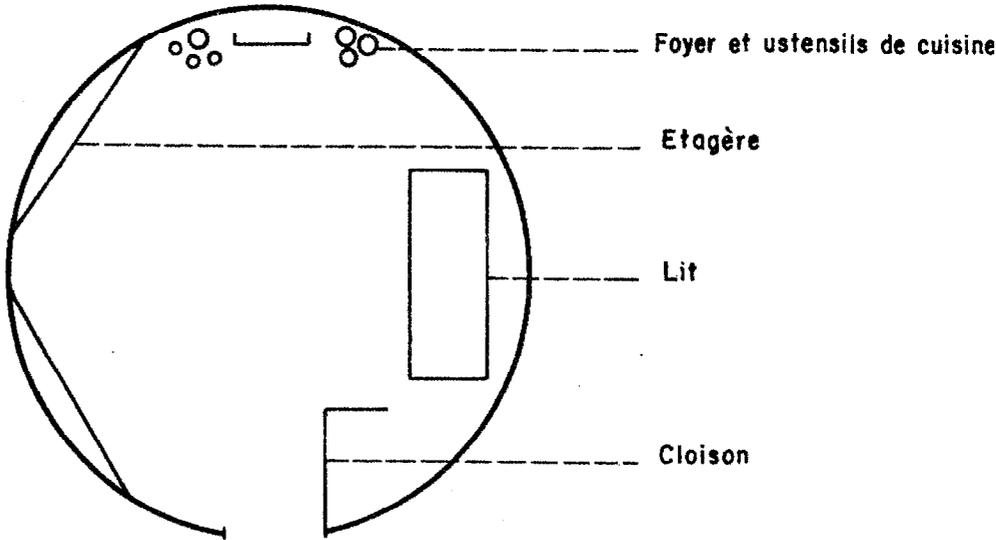
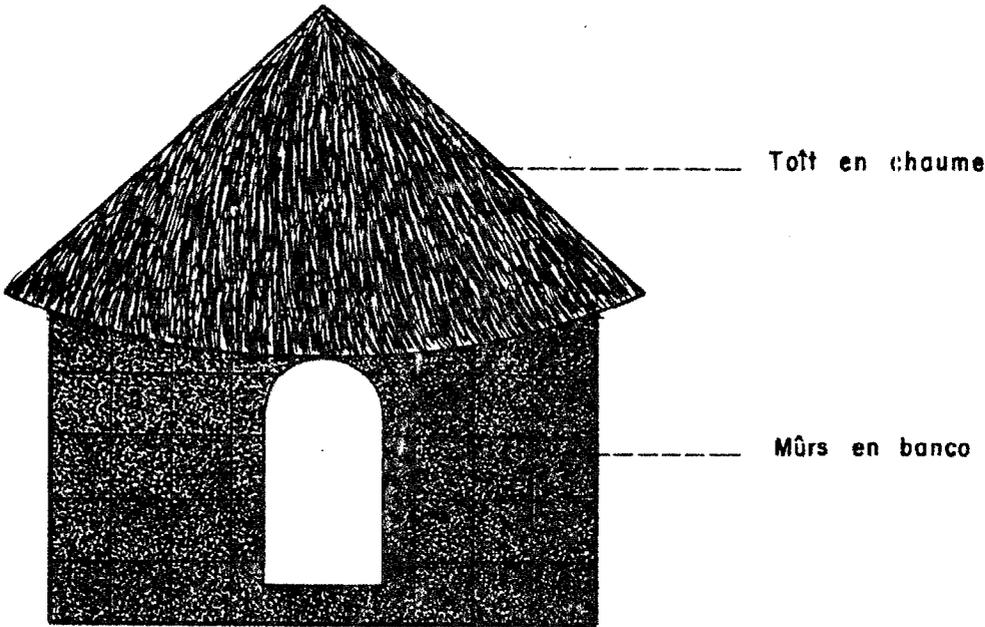
Nous pouvons schématiser quatre types d'habitat présent dans le village.

- La case traditionnelle en "banco" (1)

Cf. page suivante.

C'est la forme de logement la plus importante en nombre. Elle est fabriquée avec des matériaux traditionnels. Son toit cône est en chaume. L'intérieur de la case est crépi avec de la bouse de vache liquéfiée ainsi que l'extérieur, au niveau de la porte. Le sol est en terre battue. Généralement elle ne possède qu'une seule ouverture, mais parfois une deuxième peut donner sur une petite cour accolée à cette case. Pour éviter

CASE TRADITIONNELLE EN "BANCO"



l'entrée de l'eau de pluie au niveau de la porte, une petite murette qu'il est nécessaire d'enjamber est construite. La porte ainsi que la serrure sont en bois ; mais le plus souvent pendant la journée celle-ci est ouverte et l'entrée est fermée par une claie, ce qui entretient la pénombre et la fraîcheur en saison sèche.

Ce type de case sert le plus souvent de cuisine et de chambre à coucher pour les femmes et leurs filles. Aucun mobilier n'est présent mis à part quelquefois un lit, mais assez rarement ; la natte est plus employée pour dormir. Le foyer se trouve face à la porte, mais aucune cheminée n'est construite pour évacuer la fumée. Les ustensiles de cuisine sont rangés auprès de ce foyer.

- La case rectangulaire en "banco" et à toit de chaume.

Toujours élaborée avec des matériaux traditionnels, elle comporte en plus de l'unique porte des petites fenêtres avec des volets, ceux-ci étant généralement clos. Cette case possède une, deux ou trois pièces. Un lit et parfois une petite table et des chaises composent le mobilier.

Ce genre d'habitation est presque toujours réservé aux hommes et aux garçons.

- La case carrée en "banco" et à terrasse

Elle possède un toit plat en forme de terrasse légèrement en pente. Il existe parfois un étage servant uniquement de lieu de rangement et dont l'accès se fait par l'intérieur. Devant la porte un auvent en rondins, protégeant du soleil, abrite des grands bancs en rondins.

(1) "banco": matériau de construction composé de bois de rafia entrecroisés et les interstices de poto-poto (boue argileuse qui durcit en séchant).

- La case rectangulaire en ciment et à toit en tôle ondulée.

Le toit possède un ou deux pans. A part le matériau de construction, les caractéristiques sont identiques à celles des cases rectangulaires en "banco".

Ce sont presque exclusivement les habitations des hommes et des garçons.

14 - UN DESIR D'EVOLUTION DANS L'HABITAT.

Le nombre de cases rectangulaires est en augmentation et bien des hommes du village aspirent à posséder un jour une case "en dur". Celles-ci ont l'avantage d'être plus sèches, plus solides, et ne nécessitent pas une réparation du toit une fois par an. Mais elles sont moins fraîches et nettement plus onéreuses.

Un projet de lotissement auprès de l'emplacement de l'école est actuellement en cours à la sous-préfecture. Ce projet se situe dans le cadre d'un programme national d'amélioration de l'habitat rural.

Il est remarquable de voir généralement dans les cases non traditionnelles, les serrures fermées pendant que les villageois sont aux champs alors que pratiquement/^{toutes} les portes des anciennes cases sont entre-ouvertes. Ceci est lié au fait qu'un individualisme plus grand est né de la possession de matériel moderne (transistors, magnétophones, outillages...).

15 - DES CENTRES QUOTIDIENS

Les arbres de palabres, sous lesquels se trouvent des bancs en rondins, sont principalement situés en bordure de la piste de Kouto-Sanhala. Pendant la journée, les vieux y font la sieste et y discutent. C'est sous l'arbre de palabre "officiel" situé dans le quartier le

plus important (Nonnouguibé) que se passe la plupart des réunions au niveau du village.

Les puits en saison des pluies sont nombreux et la distance à faire pour aller chercher l'eau est courte. En saison sèche, la quasi-totalité des points d'eau sont taris, et il est bien souvent nécessaire d'aller à la source de la rivière située à 700 m du centre du village.

16 - DES CENTRES EPISODIQUES

Le marché a lieu tous les Mardis à l'ombre des manguiers, au niveau de l'intersection des trois pistes. Les vendeurs sont essentiellement des Dioulas, soit de Tounvré, soit des villages voisins. Des femmes Peulhs y viennent vendre des laitages.

Le terrain de foot-ball situé à l'écart du village est le point de rencontre des jeunes du village et principalement de ceux qui sont à l'école. L'activité se situe pendant les vacances scolaires où les matchs intervillages occasionnent une animation intense. Certains adultes viennent assister à ces rencontres où "l'esprit de clocher" est très nette.

L'école comprend un bâtiment scolaire et trois maisons d'habitation. Le bâtiment scolaire construit en 1968 renferme trois classes. Une des maisons d'habitation vient d'être construite cette année grâce à une cotisation des villageois. En dehors de l'année scolaire ce centre est parfois le lieu de réunion des jeunes Dioulas à l'occasion de "boum". Les rassemblements entre jeunes Sénoufos se produisent le plus souvent lors des soirées où l'on joue du ballafon auprès de l'arbre de palabre "officiel".

La mosquée en "banco", située dans le quartier Noumou, est surtout fréquentée le jour de prière (Vendredi).

L'église catholique : de construction récente, à l'allure de belle case "en dur" et au toit de tôle ondulée abrite très peu souvent les adeptes car les offices y sont rares.

2 - HISTORIQUE DU VILLAGE

21 - UN PASSE DIFFICILE A RETRACER.

Cet historique a été reconstitué à partir d'entretiens avec des vieux du village. On ne peut donc lui accorder qu'une confiance limitée notamment en ce qui concerne les dates citées. De plus, les différentes versions ne coïncidant pas exactement, mais se complétant cependant il a été effectué une synthèse de celles-ci.

L'emplacement du village a été trouvé par un certain KONE, venant de NINPIE au Mali. Lui et sa famille s'installèrent à l'endroit repéré avec une autre famille. Chaque famille constitua un quartier.

Les lieux ayant été repéré par KONE, le quartier qu'il forma est considéré comme le plus ancien. Le nom de KLOFOLOPIAN signifie d'ailleurs "quartier des chefs du village" (du Sénoufo KLO = village, FOLO = chef, PIAN = quartier).

Le nom de NONNOUGUIBEPAN (du Sénoufo NONG = "l'igname", NOUGOU = "planter", BE = "ceux de ", PIAN = "quartier") donné au second quartier aurait pour origine la légende rapportée ci-dessous :

"Un jeune homme, du village de TOUMOUGBOLO, à une cinquantaine de kilomètres de Touvré, rencontre en brousse une jeune fille avec laquelle il a des rapports

sexuels. En rentrant chez lui, il dit à ses parents : "j'ai planté une igname". Lorsque la jeune fille met au monde un fils, il leur dit : "l'igname que j'ai planté a poussé". Il demande alors à ses parents l'autorisation de s'installer avec une autre famille à un endroit reconnu par celle-ci".

Par la suite, lorsque des étrangers arrivaient au village, ils s'établissaient dans le quartier NONNOUGUIBE, les gens de KLOFOLOPIAN n'aimant pas les étrangers. Cependant KLOFOLOPIAN a conservé la première place dans le Poro.

22 - UNE FONDATION AUX ENVIRONS DE 1830.

KONE, le fondateur, se serait installé au village à l'âge de 50 ans et serait mort à 94 ans, 10 ans avant le début de la guerre de SAMORY. Celle-ci ayant commencé dans la région en 1883 (1), le village aurait donc été fondé en 1830.

Cette date coïncide avec celle obtenue d'autre source. Au moment de la guerre de SAMORY, le quartier NONNOUGUIBE existerait depuis 60 ans. La date de fondation du village aurait été postérieure à 1823.

23 - QUATRE NOUVEAUX QUARTIERS SENOUFOS FURENT FONDÉS

D'autres familles Sénoufo, en s'installant au village, formèrent de nouveaux quartiers. Ce sont, dans l'ordre chronologique :

- NAGBOUBEPIAN
- NIGOUBEPIAN
- CHOUBEPIAN
- ZAMBOUBEPIAN

(1) SEDES, "Région de Korhogo, étude de développement socio-économique", Paris, 1965, rapport sociologique, p: 11.

Les noms des quartiers NAGBOUBE, CHOUBE et ZMBOUBE proviendraient du nom du fondateur de chacun d'eux.

Par contre NIGOUBE a pour origine NIGDU, qui veut dire "second retour" en Sénoufo. En effet les gens de ce quartier seraient partis du village et y seraient revenus.

24 - LES DIOULAS FORMERENT LES DEUX DERNIERS QUARTIERS.

L'arrivée des Dioulas est antérieure à la guerre de SAMORY. Ils fondèrent tout d'abord le quartier NOUMOU. Ce nom provient de leur qualité de potiers. Il sert également à dénommer les habitants de ce quartier, ceux-ci n'aimant pas être appelés "Dioulas", ce terme signifiant également "étrangers".

Peu après, les DJELLIS (Griots en Dioula), provenant du Mali, formèrent le quartier SONGNEBE. Ce dernier, situé en contrebas et, donc, boueux en saison des pluies, n'est maintenant occupé que par une vieille et son fils. Les autres occupants ont progressivement reconstruit leurs cases au Sud du village, le long de la route de Kouto. Ces habitations, de moins de 5 ans, forment le quartier DJELLI.

25 - UNE PERIODE MARQUANTE : LA GUERRE DE SAMORY.

Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, à partir de 1883 SAMORY TOURE et ses lieutenants dominant militairement la région. Il fut battu par les Français en 1887 et fait prisonnier en 1898.

Cette guerre ne toucha pas le village lui-même. Les gens de NONNOUGUIBEPIAN se réfugièrent à MALE, village fortifié à 45 km. Cette place, tandis que NADDOUGOUBE, chef de quartier, était retourné à Tounvré, fut détruite par SAMORY. Les survivants de NONNOUGUIBEPIAN revinrent à Tounvré.

26 - LISTE DES DIFFERENTS CHEFS DE QUARTIER.

Différents chefs se sont succédés à la tête de chaque quartier. La liste de ces chefs, n'apportant aucune information importante, a été placée en Annexe p: 2-1.

3 - STRUCTURES DE PARENTE CHEZ LES SENOUFOS

31 - UNE FILIATION MATRILINEAIRE ET UNE RESIDENCE VIRILOCALE.

Au premier abord, la société Sénoufo du village offre l'exemple d'une société dysharmonique, à filiation matrilineaire et résidence virilocale.

La filiation matrilineaire s'exprime par le fait qu'un enfant appartient au lignage de sa mère. Le mot NERBAG désigne le matrilignage.

La règle de virilocalité n'est pas moins stricte que celle du matrilignage : sitôt mariée, la femme rejoint la concession de son mari, les enfants naissent et sont élevés chez leur père. Que celui-ci vienne à mourir, un frère du père les admet à son foyer, au moins pendant quelque temps : l'éducation des enfants incombe à la famille du père.

A cette virilocalité s'ajoute une patrilocalité, les Sénoufos insistant sur le devoir, pour les fils de demeurer aux côtés du père.

Nous nous trouvons donc en présence d'un système assez complexe où l'individu est rattaché, d'un côté à ses parents maternels par son lignage, de l'autre à ses parents paternels par sa résidence et son éducation.

D'autre part, à côté de la filiation matrilineaire dominante, dont nous venons de parler, existent des groupes de descendance patrilinéaire, les LOSSOMBI, dont les fonctions, différentes sont maintenant très atténuées (Cf. chapitre 5).

32 - UNE PATRINOMINALITE

L'enfant Sénoufo reçoit deux noms : le premier qui est individuel, , le deuxième patronymique. Bien qu'un individu appartienne au lignage de sa mère, il porte toujours le nom de son père. La femme, après son mariage, conserve son nom. Ce nom correspond au Totem du patrilignage. Ainsi, le nom de KONE, très répandu dans le village, signifie "le singe noir", cet animal ayant, d'après la légende, sauvé un ancêtre de ce patrilignage.

Le système des noms individuels repose sur plusieurs principes : jour ou ordre de naissance, arbitraire.

On donne de préférence le nom du jour de la semaine où est né l'enfant. Ainsi une personne née le mardi s'appellera TORNON.

Si l'enfant est né un "mauvais jour", ou si quelqu'un dans la concession porte déjà ce nom, l'enfant reçoit son ordre de naissance : GE = "le premier"; ZANA = "le second", N'GOLG = "le troisième", etc.

Si dans la concession quelqu'un porte déjà le même numéro d'ordre de naissance, le chef de quartier décide du nom. Il s'agit généralement des circonstances de la naissance; du temps qu'il faisait ce jour là, du nom du Poro si l'enfant est né au cours d'un événement du Poro. Ainsi le nom de ZATIO, "la femme de la pluie", est donné à une fille née sous la pluie.

33 - UNE TERMINOLOGIE DE PARENTE A LA FOIS CLASSIFICATOIRE ET DESCRIPTIVE.

Le schéma de la terminologie de parenté (cf. page suivante) fait apparaître des termes classificatoires et d'autres descriptifs.

Il y a un certain nombre de termes élémentaires:

TIO = Père
NION = Mère
TIEMPORI = Frère
TIEMPORITION = Soeur
DIAWI = Fils
POURIWI = Fille
NIABIGUE = Petit-fils, petite-fille
TIOLEWI = Aïeul
NIONLEWI = Aïeule
NAWI = Mari
TION = Femme

Cette nomenclature constitue la base des termes composés descriptifs, tels que :

TIO TIEMPORITION = "Soeur du Père" = Tante paternelle
NIABIGUETION = "Femme du Petit fils".

La terminologie de parenté est classificatoire pour certains termes. Ainsi :

- l'oncle paternel est appelé TIO = "Père", sa femme NION = "Mère".
- les enfants de son frère sont appelés "DIAWI = "Fils" et POURIWI = "Fille".
- les grand - parents sont appelés TIOLEWI et NIONLEWI, qu'ils soient en ligne agnatique ou utérine.

34 - LA STRUCTURE MATRIMONIALE

341 - UN MARIAGE FORCE

Une fille est contrainte de suivre la décision de ses parents quant au choix de son époux. Ce choix est effectué lorsque la fille/^{est}encore très jeune. S'il y a plusieurs filles dans une famille, le père peut disposer de quelques filles pour les marier, les autres étant à la disposition de la mère.

C'est généralement le chef de concession qui choisit la 1ère épouse d'un garçon et qui fournira les prestations nécessaires à l'union. Mais ce choix est moins strict que pour les filles : le garçon refuse parfois la fille qui lui est proposée. Le choix des épouses suivantes est laissé au mari.

Cette situation tend cependant à évoluer vers une certaine tolérance. En effet, depuis une dizaine d'années, il arrive qu'une fille parte en Basse-Côte avec le garçon qu'elle aime. Lorsque les mariés, après quelques années, reviennent au village, il ne leur en est plus tenu rigueur. Quelques filles, mariées contre le gré de leurs parents, sont même restées au village, ce qui ne s'était jamais vu il y a quelques années.

342 - UN TAUX DE POLYGAMIE ELEVE.

Le tableau (page suivante) rassemblant les taux de polygamie par quartier est issu du questionnaire (en Annexes) posé à chaque chef de concession. Ce questionnaire ne précise pas la structure matrimoniale de chaque famille mais indique le nombre de femmes et d'hommes mariés de chaque concession.

QUARTIERS	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES MARIÉS	TAUX DE POLYGA-MIE
NONDOUGUIBE-PIAN	165	93	1,77
NIGOUBEPIAN	54	30	1,80
CHOUBEPIAN	24	14	1,71
ZAMBOUBEPIAN	26	16	1,62
NAGBOUBEPIAN	26	13	2,00
KLOFOLPIAN	31	15	2,06
FORGERON	15	10	1,50
TOTAL ET MOYEN-NE SENOUFOS AUTOCHTONES	341	191	1,78
SENOUFOS ETRANGERS	49	33	1,48
TOTAL ET MOYENNE SENOUFOS	390	224	1,74

Un homme Sénoufo marié a en moyenne 1,74 femmes. Le taux de polygamie est inférieur pour les étrangers : 1,48 contre 1,78 pour les autochtones.

La polygamie augmente avec l'âge et reste généralement un privilège des vieux. Cela provient du fait que ce sont les vieux qui détiennent les richesses, les prestations pour la 2^e femme et les suivantes étant à la charge de l'intéressé. Ainsi, dans une concession, le Chef de concession a la plus de femmes.

Il semblerait que le taux de polygamie ait augmenté depuis plusieurs années. Cette évolution serait due à l'abaissement de l'âge au mariage des filles.

343 - DES ALLIANCES MATRIMONIALES SUJETTES A UN ENSEMBLE DE REGLES.

Ces règles matrimoniales se proposent uniquement d'interdire certaines unions. La sphère des "mariages impossibles" est délimitée par la règle de double exogamie, qui interdit à tout Sénoufo de prendre femme aussi bien dans le lignage de son père (LOSSOMBI) que dans celui de sa mère (NERBAG). Cette sphère s'étend également aux mariages dans la même concession, même s'il n'existe aucun lien de parenté.

Par contre le mariage entre cousins croisés est autorisé. Ainsi EGO peut se marier avec la fille de son oncle utérin ou avec la fille de sa tante agnatique. Ceci ne contredit pas la règle de double exogamie, la première fille n'appartenant pas au même matrilignage et la seconde au même patrilignage qu'EGO.

Ces règles d'exogamie fondent des relations matrimoniales réciproques entre lignages. Autrefois cette réciprocité était assurée par le fait qu'un NERBAG receveur d'une femme devait en donner une au NERBAG donneur. De même, afin de favoriser les échanges de femmes entre villages proches et resserrer ainsi les liens les unissant, une mère ne peut marier plus de deux filles dans le village.

Un relevé statistique (cf. page suivante) des liens de parenté entre époux et des aires matrimoniales a été effectué pour trois concessions, prises au hasard, du quartier NONNOUGUIBE. Le nombre de femmes concernées étant restreint, ce relevé n'a qu'une valeur relative.

Relevé statistique des liens de parenté entre époux et des aires matrimoniales. Echantillon de trois concessions.

	Lien de parenté avec l'époux	Quartier ou Village d'origine
CONCESSION 221 4 Femmes	- Aucun - Aucun - Aucun - Aucun	NONNOUGUIBEPAN NONNOUGUIBEPAN NONNOUGUIBEPAN TENDARA (15 km)
CONCESSION 242 5 Femmes	- Aucun - Aucun - Aucun - Aucun - Aucun	TENDARA (15 km) KOUTO (10 km) NIGOUBEPIAN NONNOUGUIBEPAN NONNOUGUIBEPAN
CONCESSION 247 7 Femmes	- Aucun - Aucun - Aucun - Fille oncle maternel - Aucun - Fille oncle maternel du père de l'époux - Aucun	NIBRINI (6 km) NIGOUBEPIAN GBDN (10 km) NAGBOUBEPIAN ZAMBOUBEPIAN N'DEODU (9 km) NONNOUGUIBEPAN

Ce relevé fait apparaître que, sur 16 femmes :
14 n'ont aucun lien de parenté avec leur mari. Dans un cas il y a mariage entre cousins croisés et dans 1 cas mariage avec la cousine croisée du père de l'époux. Cette dernière alliance est contraire aux règles de l'exogamie. Ceci semble indiquer une évolution de celles-ci.

- 10 proviennent du même village que leur mari, dont 6 du même quartier et 4 d'un quartier différent,
- 6 proviennent d'un autre village. Pour l'échantillonnage étudié, l'aire matrimoniale est donc assez limitée, puisqu'il s'agit uniquement de villages proches. Ceci semble être le cas dans la majorité des mariages.

344 - UNE DOT ET UN RITUEL DU MARIAGE FIXES PAR LA TRADITION

Le mariage, chez les Sénoufos, fait l'objet de nombreuses démarches et prestations, s'étalant sur plusieurs années. Les parents du garçon rendent tout d'abord visite, sans dire mot de leur intention, à la mère d'une fillette qu'ils connaissent, généralement âgée de 6 ans. Ils lui apportent le lendemain du bois et une tabatière de tabac à chiquer. Le père n'est alors pas au courant de ces relations.

Lorsque la fille convoitée atteint l'âge de 10 ans, les parents du garçon amènent, pour la concession de celle-ci, 6 noix de kola, un panier de mil, 24 ignames et une gourde de miel. La kola et le mil peuvent être remplacés par une valeur de 2.000 F, s'ils n'en possèdent pas.

Le père et la mère de la fille donnent leur accord au futur mariage. C'est alors que le futur mari, déjà homme, porte un canari de chapalo (1) et de la kola à son futur beau-père qui lui donnera personnellement son accord. Il doit ensuite lui apporter le double de ce qui a déjà été apporté par ses parents : 12 noix de kola, 2 paniers de mil, 48 ignames, le double de miel.

Le prétendant doit fournir à sa future belle-mère un certain nombre de jours de travail sur son champ personnel : 2 journées avec 8 personnes à la constitution des buttes des ignames, 1 journée avec 10 ou 12 personnes sur son champ de mil. Les personnes aidant le futur gendre sont amenées par celui-ci. Ces prestations de travail sont répétées chaque année jusqu'à ce que la fille soit en âge de se marier, c'est à dire vers 18-19 ans. Cela représente généralement 8 à 10 années de travail.

(1) Chapalo : bière de mil, boisson alcoolisée et pimentée fabriquée par certaines femmes à partir de mil fermenté.

Juste avant le mariage, le futur mari achète des pagnes pour montrer qu'il est capable de faire vivre son épouse pendant toute la vie. Il offre au père un boubou (longue chemise) et 6 pagnes blancs pour envelopper le corps de celui-ci le jour de sa mort. Douze poulets sont joints à ces cadeaux ; un septième pagne, posé sur la case, est réservé à la mère.

Les parents de la jeune fille disent alors au prétendant qu'il peut venir chercher le lendemain sa future femme. Des femmes vont la chercher chez le jeune homme/avec lequel elle dort : elles la réveillent (Cf. infra) en frappant des mains et en chantant, l'emmènent, sur le dos d'une femme, dans la Case de sa future belle-mère.

C'est maintenant le mariage proprement dit. Une fête est organisée pour la nouvelle épouse pendant 7 jours, durant lesquels on ne mange que du foutou igname. Le lendemain du mariage, la femme passe dans toutes les concessions : chaque chef de concession lui offre un cadeau.

Après avoir passé deux mois avec sa belle-mère, elle retourne chez sa mère pour deux mois. Cette période écoulée, son beau-père lui donne un grand pagne (l'équivalent de 4 petits pagnes) et une daba. Elle est ensuite accompagnée chez son mari où elle restera toute la vie.

Le mari doit aider son beau-père une dernière fois après le mariage et lui donner 10 ignames.

Dans la caste des forgeons c'est au jeune garçon que le père d'une petite fille dira "tiens voilà ta future femme". A partir de ce jour le futur beau-père peut demander au garçon de venir l'aider. Le montant de la dot est de 2.000 F CFA pour la mère, 2.000 F CFA pour la famille étendue, 2.000 F CFA pour la concession, 2.000 FCFA

pour les amis. Avant le mariage, à chaque fois qu'un parent de la fille meurt, le prétendant doit payer 80.000 F CFA ; s'il n'a pas cette somme il doit donner 4 boeufs et un cabri. Chaque jeune prétendant espère avoir la chance que des membres de la famille de sa future épouse ne meurent pas. La dot finale est de 40.000 F CFA, s'il n'a pas cette somme il ne peut prétendre avoir la fille.

4 - STRUCTURES DE PARENTE CHEZ LES DIOULAS.

41 - UNE FILIATION PATRILINEAIRE ET UNE RESIDENCE VIRILOCALE.

Contrairement aux Sénoufos, les Dioulas du village appartiennent au lignage de leur père. Cette patrilinéarité de filiation est aussi stricte que la matrilinéarité chez les Sénoufos.

La résidence est également viri et patrilocale: l'épouse vient habiter avec son mari dans la concession de son beau-père.

Ce système est donc plus simple que celui des Sénoufos, un individu étant rattaché uniquement à ses parents paternels.

42 - UNE PATRINOMINALITE

L'enfant Dioula porte le nom de son père.
La femme garde son nom après le mariage.

Tout individu a, en plus du nom de son père, un autre nom. Ce dernier est donné essentiellement selon le jour de la semaine où est né l'enfant. On peut également avoir le nom d'un de ses aïeux, ce nom étant souvent lié à l'Islam.

43 - LA STRUCTURE MATRIMONIALE431 - UN MARIAGE FORCÉ

Le mariage forcé est tout aussi strict que chez les Sénoufos. Le mariage/^{d'amour}est pros crit ou tout du moins est mal vu. Le mariage constitue avant tout un arrangement entre deux familles.

On observe cependant une légère évolution vers un mariage plus libéral. Il est ainsi maintenant possible de se marier sans le consentement de ses parents et vivre tout de même au village.

432 - UN TAUX DE POLYGAMIE MOINS ÉLEVÉ QUE CHEZ LES SÉNOUFOS

	Nombre de Femmes	Nombre d'Hommes mariés	Taux de polygamie
QUARTIER NOUMOU	39	26	1,50
QUARTIER DJELLI	13	7	1,85
Dioulas autochtones	52	33	1,57
Dioulas étrangers	3	2	1,50
TOTAL DIOULAS	55	35	1,57

Le tableau ci-dessus fait apparaître un taux de polygamie de 1,57 pour l'ensemble des Dioulas. Ce taux est donc plus faible que pour les Sénoufos (1,74).

La polygamie augmente avec l'âge mais semble lui être plus proportionnelle/^{que pour les Sénoufos.} Cela peut être dû à l'existence de dot dans la majorité des mariages.

433 - DES REGLES MATRIMONIALES VISANT SURTOUT A FAVORISER CERTAINES ALLIANCES.

Les règles matrimoniales interdisent moins certaines alliances qu'elles n'en favorisent d'autres. La règle d'exogamie se limite aux individus de même père ou de même mère ainsi qu'à tous ses ascendants ou descendants.

Le mariage entre cousins croisés est préférentiel. Pour favoriser ce type de mariage, tout homme a l'obligation de donner en mariage une de ses filles au fils aîné de sa soeur. Cependant un seul mariage est possible entre enfants d'un même frère et d'une même soeur. Par contre plusieurs mariages sont possibles entre enfants de deux soeurs ou de deux frères (cousins parallèles).

Toutes les autres alliances sont possibles. Il faut cependant que la femme soit plus jeune ou à la rigueur du même âge que son mari.

Les différentes unions possibles, pour un homme, sont, par ordre de préférence :

- 1^o Fille de l'oncle maternel, de la tante
- 2^o Fille de la tante paternelle si celle-ci n'a pas de garçon.
- 3^o Fille de la tante maternelle
- 4^o Fille de l'oncle paternel
- 5^o Fille de l'oncle paternel ou maternel du père
- 6^o Fille d'un enfant de l'oncle paternel ou maternel du père
- 7^o Toute fille de son lignage ou parente par alliance
- 8^o Fille d'un autre lignage ou d'un autre village.
- 9^o Actuellement : fille d'une autre ethnie à condition qu'elle devienne musulmane.

On s'aperçoit que le mariage chez les Dioulas tend à renforcer les liens au sein d'un même lignage et ce, d'autant/^{plus} que les liens entre deux segments sont plus étroits. Cela aboutit à/^{une} cohésion plus grande du lignage mais tend à refermer le groupe sur lui-même.

On retrouve cette attitude de "repli" du groupe sur lui-même dans le mariage avec une autre ethnie. Pendant longtemps il était interdit à un individu d'épouser quelqu'un d'une autre ethnie, les Sénoufos notamment. Ce type d'alliance est cependant maintenant admis entre un Dioula et une fille Sénoufo, à condition que celle-ci devienne musulmane. Un seul mariage avec une Sénoufo existe au village. Mais une Dioula ne peut pas épouser un Sénoufo, même Musulman. Cette règle risque cependant d'évoluer.

434 - GENERALEMENT PAS DE DOT

Avant le mariage des cadeaux et des démarches nombreux, comparables à ceux en vigueur chez les Sénoufos, doivent être faits envers la famille et la concession de sa fiancée. Ceci est en fait une obligation morale, sa dignité étant en jeu.

Mais il n'y a pas de dot proprement dite, le mariage étant entre deux personnes apparentées. Les parents du garçon et de la fille prennent en charge les frais du mariage.

Cependant, si un garçon épouse une fille étrangère à son lignage ou non parente par alliance, il doit payer une dot de 62.500 F CFA aux parents de celle-ci. Les frais du mariage sont également à sa charge. Mais ce genre de mariage est assez rare.

5 - GROUPES SOCIAUX

Nous avons distingué divers ensembles humains constitués sur des bases différentes :

- le critère ethnique et/ou religieux,
- l'activité économique,
- le statut d'autochtone ou d'allochtone,
- des relations de parenté,
- un cadre géographique d'existence,
- les classes d'âge,

51 - DEUX GROUPES BIEN DISTINCTS : SENOUFOS ET DIOULAS.

Cette nette séparation des habitants en deux ensembles repose sur différents critères :

- l'appartenance ethnique,
- la religion,
- l'ancienneté au village,
- l'activité économique
- une différence de comportement.

511 - DEUX ETHNIES DIFFERENTES.

Sénoufos et Dioulas appartiennent à deux ethnies différentes. La langue distingue chacun de ces groupes. Le Dioula, langue véhiculaire de la Côte d'Ivoire, est parlé par tous les habitants du village. Par contre les Dioulas, quelques vieux exceptés, ne parlent pas le Sénoufo et ne le comprennent que très rarement.

512 - DES SENOUFOS ANIMISTES ET DES DIOULAS MUSULMANS.

Les tableaux des 2 pages suivantes indiquent la religion par ethnie et par quartier. Il fait apparaître que tous les Dioulas, qu'ils soient autochtones ou allochtones sont musulmans. Par contre 87,78 % des Sénoufos autochtones sont animistes, 2,36 seulement étant convertis à l'islam.

Cette différence de religion accentue la séparation entre Sénoufos et Dioulas. En effet ces derniers ont tendance à mépriser "ceux qui ne prient pas". "Ils sont dans la lumière" et les Sénoufos "sont dans l'ombre".

513 - UNE INSTALLATION PLUS ANCIENNE DES SENOUFOS.

Les Dioulas sont les derniers arrivants au village. Bien que leur installation ne soit pas récente, ils sont toujours considérés par les Sénoufos un peu comme des étrangers. Les Dioulas, par contre, se considèrent comme de véritables autochtones.

514 - DES SENOUFOS CULTIVATEURS, DES DIOULAS COMMERCANTS.

L'activité économique distingue également Sénoufos et Dioulas. Les Sénoufos sont par vocation tournés vers la terre. La culture, mis à part les forgerons, constitue leur seule activité. Seuls quelques Sénoufos allochtones exercent une autre profession. Par contre le Sénoufo n'a pas du tout le sens du commerce et se sent en état d'infériorité et de malaise dès qu'il doit affronter le marché Dioula.

RELIGION DES AUTOCHTONES PAR QUARTIER

	ANIMISTES	MUSULMANS	CATOLIQUES	PROTESTANT
<u>SENOUFOS</u>				
NONNOUGUIBEPIAN	480 79,73 %	9 1,49 %	98 16 %	15 2,49 %
NIGOUBE	186 98,93 %	2 1,06 %	0 0 %	0 0 %
CHOUBE	88 96,70 %	2 2,19 %	1 1,09 %	0 0 %
ZAMBOUBE	86 93,47 %	0 0 %	5 5,43 %	1 1,08 %
NAGBOUBE	108 100 %	0 0 %	0 0 %	0 0 %
KLOFOLO	90 92,76 %	6 6,18 %	1 1,03 %	0 0 %
FORGERON	40 80 %	10 20 %	0 0 %	0 0 %
Total SENOUFOS	1.078 87,78 %	29 2,36 %	105 8,55 %	16 1,30 %
<u>DIOULAS</u>				
NOUMOU	0 0 %	131 100 %	0 0 %	0 0 %
DJELLIS	0 0 %	37 100 %	0 0 %	0 0 %
Total DIOULAS	0 0 %	168 100 %	0 0 %	0 0 %
Total autochtones village	1.078 77,22 %	197 14,11 %	105 7,52 %	16 1,14 %

RELIGION DES ETRANGERS ET DES ETHNIES

	ANIMISTES	MUSULMANS	CATHOLI- QUES	PROTES- TANTS	TOTAL
SENOUFOS ETRANGERS	27 16,77 %	123 76,39 %	11 6,83 %	0 0 %	161 80,50 %
DIOULAS ETRANGERS	0 0 %	39 100 %	0 0 %	0 0 %	39 19,50 %
TOTAL ETRANGERS	27 13,50 %	163 81 %	11 5,50 %	0 0 %	201 12,58 %
TOTAL SENOUFOS	1.105 79,55 %	152 10,87 %	116 8,31 %	16 1,15 %	1.389 86,97 %
TOTAL DIOULAS	0 0 %	208 100 %	0 0 %	0 0 %	208 13,02 %
TOTAL VILLAGE	1.105 69,19 %	359 22,47 %	116 7,26 %	16 1,00 %	1.597 100 %

Tout à l'opposé du Sénoufo, le Dioula est porté vers le commerce. Acheter et revendre constituait sa seule activité. Les Dioulas se procuraient auprès des Sénoufos des produits de base, en utilisaient une grande partie pour leur alimentation et en revendaient aux Sénoufos en période de soudure alimentaire. Ils vivaient également de la vente de divers produits, notamment ceux nécessaires à la constitution des sauces.

Depuis 10 ans, les Dioulas se sont progressivement mis à la culture. De commerçants, ils sont devenus cultivateurs, tout en continuant à commercer, notamment pendant la saison sèche, période "creuse" sur le plan agricole.

Deux raisons expliquent ce changement d'activité. Tout d'abord les Dioulas ne parvenaient plus à se procurer auprès des Sénoufos les produits agricoles nécessaires. De plus leur fonction de commerçant n'était plus essentielle pour le village. En effet, la vente de produits de base constituait auparavant pour les Sénoufos le seul moyen de se procurer de l'argent. L'extension ces dernières années de la culture du coton a été un moyen pour ceux-ci de s'assurer des rentrées monétaires. De plus, le développement des transports permet aux Sénoufos d'acheter en dehors du village et de vendre leurs produits à des marchands de passage, ceux-ci proposant des prix plus élevés. A cela s'ajoute le fait que les Sénoufos, conscients que les Dioulas leur revendaient nettement plus chers les aliments en période de soudure, stockent, lors des récoltes, des quantités plus importantes.

515 - DES DIOULAS PLUS SENSIBLES AU CHANGEMENT

Ces deux groupes sociaux diffèrent également par leur comportement. Le Dioula, moins conservateur que le Sénoufo, est plus sensible aux innovations. Ceci se retrouve au niveau de l'habillement,

chez les femmes surtout : la femme Dioula est plus coquette que la femme Sénoufo, très souvent encore torse-nu.

"Les Dioulas sont des parasites". "Les Sénoufos sont des retardés". Ces propos, recueillis de part et d'autre, dénotent un certain mépris réciproque entre les deux groupes ethniques.

Les rivalités entre jeunes Sénoufos et jeunes Dioulas étaient d'ailleurs, paraît-il, fréquents autrefois. Celles-ci se sont peu à peu estompées. Tout au plus observe-t-on un cloisonnement au niveau de la danse. Les Sénoufos dansent fréquemment le soir auprès de l'arbre de palabre "officiel", au rythme des balafons, instruments Sénoufos traditionnels. Ces danses, le soir, ne rassemblent pratiquement que des jeunes Sénoufos. Les Dioulas, par contre, dansent entre eux dans une salle de classe, au son d'un tourne-disque à piles.

La nette supériorité numérique des Sénoufos (86,97 % de la population totale) leur assure le premier rôle dans la vie du village. Ce sont eux qui donnent le "ton" au village. L'influence Dioula se fait cependant sentir. Les Sénoufos ont en effet tendance à imiter les Dioulas, dans l'habillement en particulier. Les conversions à l'Islam ne sont pas rares. On observe chez les Sénoufos scolarisés plutôt un accroissement du nombre de chrétiens.

52 - DEUX CASTES : FORGERONS ET DJELLIS

Deux segments de lignage ont le monopole de deux activités : les forgerons pour le travail du fer, les Djellis pour le travail du cuir.

Les Forgerons sont des Sénoufos mais leur dialecte diffère légèrement de celui des autres Sénoufos du village. Au nombre de 50, ils forment une seule concession, celle-ci constituant ce qui est considéré comme le quartier Forgeron. Ce dernier est en fait inclus dans le quartier ZAMBOUBE. 5 Forgerons autochtones exercent cependant individuellement leur profession.

La forge est leur principal lieu de travail. Ils fabriquent les couteaux et les différents outils aratoires. Le monopole qu'ils possèdent leur donne une certaine aisance financière. Ils cultivent un peu, mais le travail au champ est surtout réservé aux femmes.

Les Djellis ou "Griots" sont des Dioulas. Ils composent le quartier du même nom, constitué d'une seule concession de 37 personnes. Ils sont spécialisés dans le travail du cuir : gaines de couteau, amulettes, sac, chaussures, etc. Ils fabriquaient auparavant les habits du PORO. Bien que ne faisant pas le PORO, étant Musulmans, les Sénoufos leur dévoilaient leurs secrets, ceux du PORO entre autres, qu'ils n'ont pas le droit de dévoiler.

En plus de leur profession de cordonnier, les DJELLIS avaient la fonction de griot, dans les funérailles notamment. Ils étaient chargés de ramasser les cadeaux et de remercier les gens en les louant. Ils n'acceptent cependant plus de jouer ce rôle. Les villageois doivent donc faire appel à des griots de villages proches. Ils jouent également le rôle d'arbitre lors des palabres entre deux quartiers ou entre deux personnes.

Faisant également du commerce, les DJELLIS cultivent également depuis quelques années, comme tous les Dioulas du village.

Les rapports des DJELLIS avec les Sénoufos sont semblables à ceux existant entre Dioulas et Sénoufos. Ils sont cependant considérés comme "utiles" à la communauté, par leurs fonctions de cordonnier, de griots et d'arbitres. Un interdit pèse entre DJELLIS et Sénoufos : tout rapport sexuel entre ces deux groupes est interdit. Un DJELLI aurait enfreint cette règle récemment. C'est pour cette raison que, maintenant, ils n'acceptent plus d'exercer leur fonction de griot lors des funérailles. En effet "celui ayant fauté peut mourir s'il loue le mari trompé!"

53 - DES AUTOCHTONES ET DES ALLOCHTONES.

Les familles dont l'installation remonte à moins d'une génération sont considérées comme allochtones. Au nombre de 201, soit 12,58 % de la population totale, ils sont répartis inégalement dans les différents quartiers, comme on peut le voir dans le tableau de la page suivante. La majorité (61,69 %) habitent dans le quartier NONNDUGUIBE.

L'ensemble de ces individus ne constitue pas réellement un groupe social. Aucun lien particulier ne les unit. Ils sont seulement considérés comme des étrangers et, de ce fait, ne font pas partie de différents groupes du village. Ils ont une situation un peu à part et leurs caractéristiques ne sont pas les mêmes que celles des allochtones.

Ainsi, le tableau de la page .47..met en évidence que les Sénoufos allochtones sont islamisés à 76,39 %. De plus, la plupart d'entre eux ne sont pas cultivateurs. Les différentes professions exercées par les Sénoufos allochtones sont les suivantes : 7 cultivateurs, 5 forgerons, 3 tisserands, 3 instituteurs, 2 sculpteurs, 1 moniteur CFDT (1)

(1) Compagnie Française de Développement des Textiles.

REPARTITION DES AUTOCHTONES ET DES ETRANGERS PAR QUARTIER

	Nombre d'habitants	% Population totale	Nombre d'Autochtones	% d'Autochtones dans le quartier	% Autochtones / Autochtones Village	Nombre d'Etrangers	% Etrangers dans le quartier	% Etrangers / Etrangers Village
SENOUFOS =====								
NONNOUGUIBE	726	45,46	602	82,92	43,12	124	17,20	61,69
WIGOUBE	188	11,77	188	100	13,46	0	0	0
CHOUBE	129	8,07	91	70,54	6,51	38	29,45	18,90
ZAMBOUBE	112	7,01	92	82,14	6,59	20	17,85	9,95
NAGBOUBE	108	6,76	108	100	7,73	0	0	0
KLOFOLO	108	6,76	97	89,81	6,94	11	10,18	5,47
FORGERON	50	3,13	50	100	3,58	0	0	0
=====								
Total SENOUFOS	1.421	88,97	1.228	86,41	87,96	193	13,58	96,01
DIOULAS =====								
NOUMOU	134	8,39	131	97,76	9,38	3	2,23	1,49
DJELLIS	42	2,62	37	88,09	2,65	5	11,90	2,48
=====								
Total DIOULAS	176	11,01	168	95,45	12,03	8	4,54	3,98
=====								
TOTAL VILLAGE	1.597	100	1.396	87,41	100	201	12,58	100

Deux allochtones appartiennent à une autre ethnie : 1 boucher Peulh et un Baoulé, moniteur CFDT.

Un certain nombre de bergers Peulhs, nomades en provenance du Mali, se sont installés ces dernières années sur le territoire du village. Formant en brousse quatre campements isolés, ils ne font pas partie de la communauté villageoise. Les problèmes conséquents à cette arrivée seront étudiés dans la troisième partie.

54 - DES GROUPEMENTS BASES UNIQUEMENT SUR LES RELATIONS DE PARENTE:
LES NERBAG .

Rassemblant les Sénoufos de même matrilineage, le NERBAG déborde largement le cadre du village. Comme il sera vu dans les structures économiques (chapitre 9), l'héritage ne se fait plus au sein du NERBAG, le neveu n'héritant plus des biens meubles de son oncle maternel. Ainsi, la dysharmonie caractérisant la société Sénoufo (matrilinéarité, patrilocalité) tend à diminuer, le matrilineage n'ayant maintenant qu'un rôle limité que se soit sur le plan économique ou politique.

Par contre le fait d'appartenir à un NERBAG recoupe une réalité sociale importante de la vie Sénoufo : les funérailles. Lors d'un décès, tous les membres du NERBAG du défunt doivent participer à ses funérailles et apporter quelque chose. Les funérailles constituent donc l'occasion d'affirmer la cohésion du NERBAG. Faire partie d'un NERBAG aide puisque ses membres apportent des cadeaux lors de la mort de son père. Mais cela peut entraîner beaucoup de dépenses en cas de décès répétés dans son NERBAG.

Le nombre de NERBAG est très important dans le village : ainsi n'a-t-il pu en être fait le compte. Les différents NERBAG ne constituent d'ailleurs pas des groupes sociaux indépendants : les alliances tissent entre eux tout un réseau de relations et de biens.

55 - DES GROUPEMENTS BASES SUR LA PARENTE ET SUR UN CADRE GEOGRAPHIQUE D'EXISTENCE : LES LOSSOMBI

Le LOSSOMBI regroupe, dans le cadre du DIANI, les descendants en ligne agnatique d'un même ancêtre commun. Le DIANI est donc la représentation topographique du LOSSOMBI. Le terme de DIANI est difficilement traduisible. Aussi vaut-il mieux tenter d'en donner une description.

Lorsqu'une vague de migrants décidait de se fixer au village, un droit d'usage permanent sur un terroir limité était attribué à chaque LOSSOMBI. Chaque LOSSOMBI devenait ainsi le noyau d'une partie du village.

Au LOSSOMBI initial venaient s'adjoindre des épouses, issues de LOSSOMBI différents, mais aussi des étrangers et des esclaves. Ces derniers venaient grossir la force de travail et le capital génétique.

Tout ce groupe était fondu dans une unité de production, et de consommation très intégrée: le DIANI. Les membres du DIANI résidaient dans le même secteur du village, exploitaient en commun le champ collectif, le SEGBO. Les récoltes étaient entreposées dans les greniers également collectifs, le chef de DIANI distribuait la nourriture au fur et à mesure des besoins. Vivent pratiquement en autarcie, cette cellule sociale constituait l'unité économique élémentaire.

On peut donc voir la différence entre le LOSSOMBI et le DIANI : le 1er terme renvoie à un groupe de descendants, le second à une unité d'habitat et de production. C'est pourquoi le DIANI comprend des personnes n'appartenant pas toutes au même LOSSOMBI.

Les Sénoufos autochtones sont répartis en 11 LOSSOMBI : 6 DIANIS constituent le quartier NONNOUGUIBE. Les 6 LOSSOMBI correspondants étaient, à l'origine, liés

par la parenté. Ce sont d'ailleurs probablement un seul et même LOSSOMBI qui, en s'agrandissant, s'est scindé. Les 5 autres DIANIS constituent chacun un quartier : KLOFOLOPIAN, NAGBOUBEPIAN, NIGOUBEPIAN, CHOUBEPIAN, ZAMBOUBEPIAN.

Le terme DIANI n'est utilisable que pour les Sénoufos. Il correspond en effet à un groupe patrilocal, le LOSSOMBI, dans une structure matrilineaire. Par contre les Dioulas sont patrilineaires et patrilocaux. Les quartiers NOUMOU et DJELLI correspondent chacun à un lignage. Il y a donc également au niveau de chaque quartier superposition entre un espace d'habitat et une structure sociale.

L'importance des différents quartiers est très inégale. Comme il a été vu dans l'historique du village, le quartier NONNOUGUIBE, s'étant grossi de nombreux arrivants, est devenu numériquement le plus important. Cette position de force lui a permis de s'octroyer le pouvoir politique, celui-ci détenu auparavant par KLOFOLOPIAN, le quartier fondateur.

Ainsi que le met en évidence le tableau de la page 52 , NONNOUGUIBEPIAN constitue toujours le quartier dominant. Avec 45,46 % de la population totale et 43,13 % de la population autochtone, il se distingue nettement des autres quartiers. Le pouvoir politique lui appartient toujours : chef coutumier, chef politique et secrétaire du comité de village du PDCI en font partie.

56 - DES GROUPEMENTS D'EXTENSION MOINDRE, BASES SUR LA PARENTE ET SUR L'ALLIANCE : LES FAMILLES ETENDUES.

Chaque DIANI est composé de plusieurs concessions. La concession est le cadre géographique de la famille étendue ou TALIGUI.

La concession rassemblait généralement plusieurs frères, leurs femmes et leurs enfants. Ceux-ci groupaient leurs cases et faisaient cuisine commune avec les produits

que le chef de DIANI leur avait globalement attribués. La concession ne constituait qu'une unité d'habitat et de commensalité son autonomie économique étant très réduite.

Depuis un certain nombre d'années - entre 30 ou 50 ans, la date n'ayant pu être fixée avec plus de précision - le LOSSOMBI n'a plus l'importance qu'il occupait naguère. Il n'a maintenant qu'un rôle limité dans les divers domaines de la vie collective. Le DIANI a en effet perdu sa fonction économique et ne constitue plus qu'une unité d'habitat. Il reste cependant le cadre privilégié de l'entraide entre concessions, les membres du LOSSOMBI étant conscients d'appartenir à un même groupe social.

La concession constitue maintenant l'unité essentielle Sénoufo. Il y a eu transfert des fonctions de production et de consommation d'un groupe social, le LOSSOMBI, à un groupe social plus restreint, la famille étendue. La concession a aujourd'hui les mêmes caractéristiques que celles du DIANI auparavant : SEGBO et greniers collectifs, biens détenus par le plus âgé du groupe.

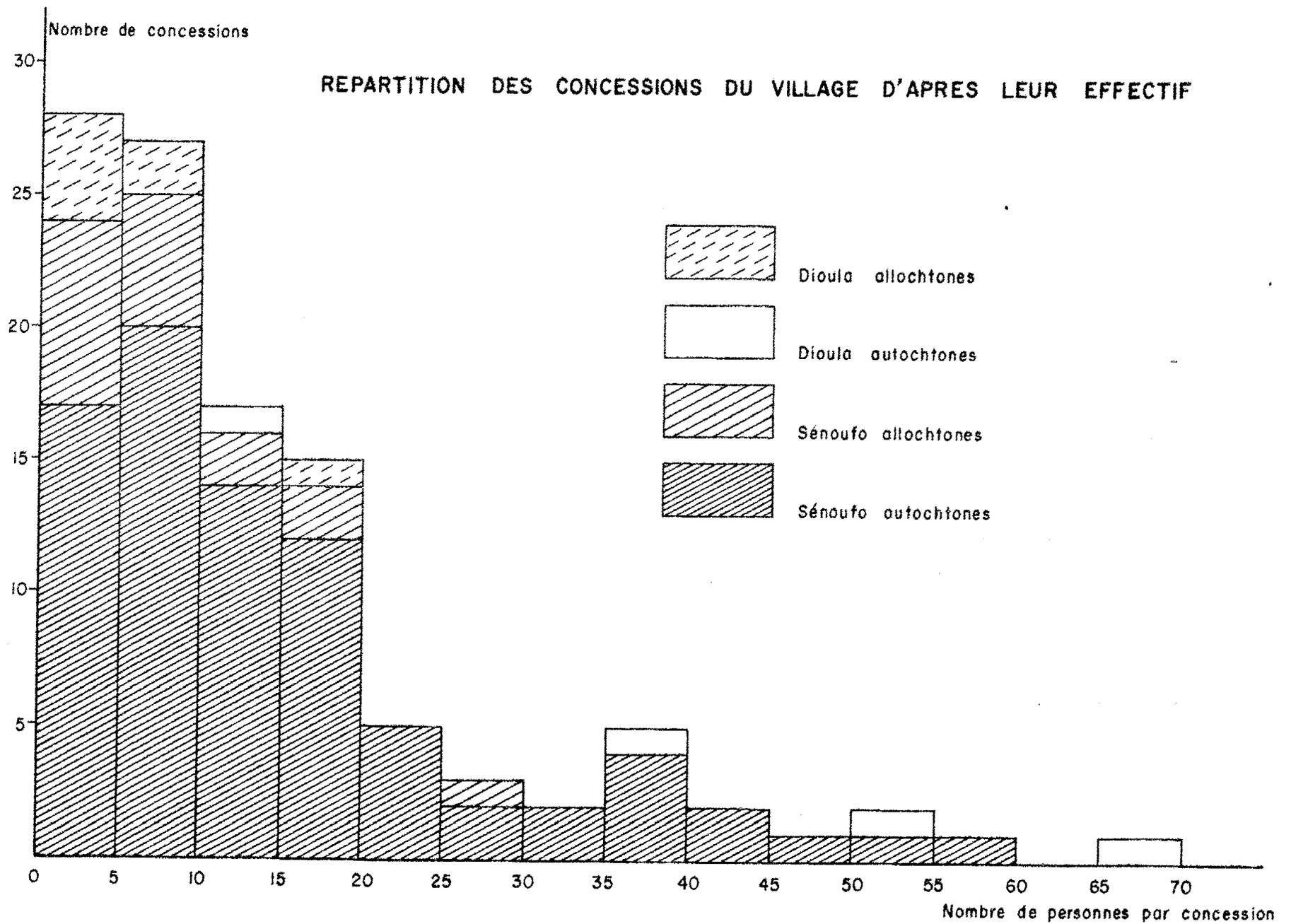
La cohésion au sein de la famille étendue ou TALIGUI est cependant plus grande que celle existant auparavant dans le LOSSOMBI. Le TALIGUI constitue en effet un groupe moins important et les liens de parenté de ses membres sont plus étroits. Unité d'habitat, de production et de consommation, la concession constitue également une unité/ ^{de commensalité} Les repas préparés par les différentes femmes étant pris en commun par les hommes et les garçons de la concession. La concession, considérée sur le plan économique, sera étudiée dans le chapitre 9.

Chez les Dioulas, la concession est séparée en plusieurs "familles" constituant des unités économiques et budgétaires distinctes. La "famille" est généralement composée de deux ou trois frères, de leurs femmes et de leurs enfants. Cette unité constitue donc une sous-concession, économiquement indépendante.

L'importance de chaque concession est variable. La répartition des concessions d'après leur effectif, illustrée par le diagramme de la page suivante, met en évidence que 75 % de celles-ci ont moins de 20 personnes. Comme le montre le tableau ci-dessous, le nombre moyen de personnes par concession diffère selon l'ethnie : la concession Dioula, avec 42 personnes, est ^{la} plus importante. Ceci s'explique par le fait qu'elle ne constitue pas une unité économique. De même les concessions allochtones sont moins grandes. Leur récente installation en est la raison.

	Nombre de personnes	Nombre de concessions	Effectif moyen
Sénoufos autochtones	1.228	83	14,80
Dioulas autochtones	168	4	42,00
TOTAL AUTOCHTONES	1.396	87	16,04
Sénoufos allochtones	161	17	9,47
Dioulas allochtones	39	7	5,57
TOTAL ALLOCHTONES	201	24	8,37
TOTAL VILLAGE	1.597	111	14,88

La composition d'une concession du quartier NONNOUGUIBE a été établie. Regroupant 43 personnes, c'est une concession importante, comparativement à l'ensemble des concessions Sénoufos. Ses membres se répartissent sur quatre générations différentes. La généalogie du chef de cette concession (Cf. Annexes page 2-2) permet de voir les liens de parenté existant entre eux.



57 - DEUX CELLULES BIOLOGIQUES DE DIMENSION REDUITE : LA FAMILLE RESTREINTE ET LA FAMILLE MATRICENTRIQUE.

La famille restreinte est composée d'un homme, de sa ou ses femmes et de ses enfants. Ceux-ci sont des TIEMPORIS, c'est-à-dire des frères de même père. Groupe social d'importance limitée, ils ne constituent chez les Sénoufos qu'une unité biologique n'ayant généralement aucune fonction sur le plan économique. Cependant, elle forme souvent une unité d'habitat, les cases d'une même familles restreinte étant généralement groupées dans la même partie de la concession.

La famille matricentrique est un groupe encore plus uni. Elle est concrètement matérialisée par la case, qui abrite la mère et ses enfants tant qu'ils sont en bas-âge. Unité biologique la plus restreinte de la communauté villageoise, elle constitue également une unité alimentaire, chaque femme prenant ses repas séparément avec ses filles et ses jeunes garçons. Les liens unissant ses membres y sont encore plus étroits que dans la famille restreinte. Les rapports des différentes familles matricentriques au sein de la famille restreinte, dans le cas d'un père polygame, dépend essentiellement des rapports des coépouses ou "rivaux".

58 - UN SYSTEME DE CLASSES D'AGE LIE AU PORO.

Les principes de la parenté et de l'alliance ne commandaient pas toutes les structures sociales du village. En effet un homme se définissait auparavant par sa classe d'âge tout autant que par son NERBAG ou son LOSSOMBI, ou que par son village s'il abordait une autre communauté.

Depuis 1965, le PORO, initiation masculine, a été supprimé. Les raisons de cette suppression n'ont pu être élucidées, les vieux et les jeunes s'en rejettent la responsabilité. Probablement le PORO n'a-t-il pu se maintenir dans une société en pleine évolution.

L'entrée dans le système des classes d'âge constituait pour un homme une initiation à la vie sociale du groupe et à son rôle en tant que personne au sein du village. Moyen d'intégration à la communauté villageoise, le PORO maintenait la cohésion et la solidarité de celle-ci.

Seuls les hommes étaient initiés. Plusieurs stades composaient le PORO, chacun correspondant à un "grade" et à des fonctions bien déterminées. Ces stades, au nombre de 6, étaient les suivants :

- 1^o PIAKORIGUI,
- 2^o PIARIGUI,
- 3^o TUGUI,
- 4^o GUOKIBEGUI,
- 5^o TIDRABLOLEBI,
- 6^o TIARISSIOBI.

Tous les 6 ans, une nouvelle classe était fondée. Les jeunes gens de 14 à 19 ans formaient cette nouvelle classe, les individus de chaque stade passant au stade supérieur. Le PORO constituait l'"adolescence" du Sénoufo. Ce n'est qu'après cette longue période qu'il était considéré comme véritablement adulte. Agé alors de 50-55 ans il pouvait enfin prétendre au respect. Il devenait un "vieux", ce terme n'ayant aucun sens péjoratif, mais désignant au contraire le moment où un homme atteint la plénitude de ses facultés et de ^{ses} moyens.

Le PORO constitue une initiation secrète. Tout initié ne peut dévoiler les secrets du PORO. Ainsi n'a-t-on pu obtenir que peu de renseignements le concernant. Il comprenait, paraît-il, des épreuves physiques très dures. Chaque classe d'initiés participait à l'initiation de la classe inférieure. Les deux premiers stades se déroulaient sous l'arbre de palabre "officiel", les autres stades ayant lieu dans le Bois Sacré, dans des huttes, les TIOSANGBANIS. Les vestiges d'une de ces huttes subsistent encore aujourd'hui. De dimension réduite, le TIOSANGBANI abritait un symbole phallique, sorte de monticule de terre. Il était autorisé de rentrer dans le Bois Sacré mais il était strictement interdit à tout non initié de pénétrer dans un TIOSANGBANI. Le Bois Sacré avait un chef, le SIZANGAFOLO, dont les fonctions exactes n'ont pu être obtenues. Probablement les différentes phases du PORO se déroulaient-elles sous son autorité.

La suppression du PORO entraîne une modification profonde des structures sociales. En effet l'initiation créait une certaine égalité entre individus. Affrontés aux mêmes épreuves et promus simultanément à la même dignité, celle des "vieux", les initiés avaient conscience, au terme du PORO, que le courage est la seule forme de supériorité entre les hommes. Dans ce système, les tâches et les dignités ne sont pas distribuées selon une hiérarchie héréditaire de classes sociales ou un régime de castes. Tout individu est appelé à parcourir au cours de son existence le cycle complet des principaux rôles possibles à l'intérieur du groupe. Les hommes d'une même génération sont donc égaux de droit.

Cet égalitarisme au sein de la communauté avait cependant été altéré par la présence d'esclaves. Il semble néanmoins que ceux-ci, rapidement intégrés au LOSSOMBI, effectuaient les mêmes travaux et bénéficiaient des mêmes avantages que leurs "maîtres".

Les classes d'âge, élément fondamental de la structure sociale, constituent aussi un élément important du système politique. Au système des classes d'âge est en effet lié toutes les fonctions essentielles de la communauté. Ce système aboutissait de plus à une gérontocratie, celle-ci étant égalitaire. Il entraînait également un profond conservatisme de la société.

Ce conservatisme, lié au PORO, caractérisait la communauté villageoise. Il était difficilement conciliable avec les mutations se manifestant à tous les niveaux.

Le système des classes d'âge a-t-il été remplacé par une structure nouvelle ? Il ne nous est pas possible de répondre à cette question. Une connaissance plus approfondie de la société villageoise, impliquant un séjour plus long au sein de celle-ci, serait nécessaire.

6 - STRUCTURES POLITIQUES

61 - TROIS PERSONNES AUX POUVOIRS DISTINCTS.

Le système politique traditionnel forme un ensemble hiérarchisé et cohérent. Il ne dépasse pas le niveau du village et ne s'exerce que sur un plan strictement local, hormis les différentes relations avec le chef de canton. Mais aujourd'hui des relations politiques et administratives existent avec l'extérieur, et une nouvelle forme de pouvoir est apparue avec la nomination d'un secrétaire du PDCI (Partie Démocratique de Côte d'Ivoire). Le pouvoir politique traditionnel est représenté par un "chef coutumier" et un "chef politique". Le pouvoir politique est gérontocratique. Les "grands hommes" de la société, c'est à dire les plus âgés, le détiennent en droit et l'exercent largement en fait.

611 - UN CHEF COUTUMIER QUI A PERDU SES POUVOIRS.

Son rôle était lié à l'existence même du Poro, celui-ci ayant été supprimé en 1965, ses pouvoirs ont pris fin.

Le rôle du chef coutumier ou KANGUIFOLO est toujours donné au plus vieil homme du quartier Nonnouguibé. Avant l'indépendance de la Côte d'Ivoire, KANGUIFOLO était secondé par le Naférifoué qu'il nommait. Celui-ci remplissait les tâches que le chef coutumier ne pouvait faire, les déplacements notamment.

Le chef coutumier détenait les lois orales en vigueur au niveau du village. L'application des sanctions se faisait par le NAFERIFOUE . Mais le Kanguifolo n'a plus maintenant qu'un pouvoir honorifique. Il peut cependant poser encore quelques petits interdits comme par exemple défendre aux jeunes de danser dans le village un soir.

612 - UN CHEF POLITIQUE AUX POUVOIRS IMPORTANTS.

Le chef politique ou DOUGOUTIGUI exerce son pouvoir sur les affaires internes du village, et sur ce qui concerne la vie des villageois. Il est la première personne à qui l'on s'adresse en cas de problème ayant rapport au village.

Au moment de la colonisation, les Européens cherchèrent dans chaque village un chef capable de transmettre et surtout de faire exécuter leurs décisions. Bien souvent un "homme de paille" fut choisi par les vieux et poussé en avant. Cet homme par la force des choses a vu sa responsabilité et son prestige augmenter. Intermédiaire entre le "commandant" et le village, chargé d'organiser les prestations de travail et de lever des impôts, il se vit attribuer de plus en plus un pouvoir réel. En 1914 lorsque l'état colonial créa une chefferie supérieure qui devint chefferie du canton en 1925, ce fut par l'intermédiaire du chef de canton que ce chef politique fut nommé.

C'était toujours un chef de concession du quartier Nonnonguibé qui était désigné. La chefferie fut stabilisée dans Nadougoubessiébé (: la concession de Nadougoubé). Cette concession est celle de Kélénourou, chef politique actuel. Lorsque le prédécesseur de Kélénourou est mort, le chef de canton n'avait plus aucun pouvoir. Tous les pouvoirs étaient transférés au sous-préfet. Ce sont donc les vieux qui désignèrent le chef actuel.

613 - UN SECRETAIRE DU PDCI.

La fonction de secrétaire a été officialisée par le gouvernement ivoirien à l'Indépendance (1960). Il est la courroie de transmission du sous-préfet et des instances politiques supérieures avec le village. Son rôle est principalement administratif. Il est élu pour 5 ans et est assisté d'un sous-secrétaire. Les élections se passent ainsi : les électeurs, hommes et femmes âgés d'au moins 20 ans se mettent en ligne derrière les différents candidats.

La distinction des rôles pour le secrétaire et le chef politique du village n'est pas très évidente. Ceci étant peut-être dû au fait que la bonne entente règne entre les deux personnes (ils sont beaux-frères) et surtout que le Dougoutigui est lui-même le sous-secrétaire et possède une forte personnalité. Les décisions proviennent donc à chaque fois des deux personnes.

Lorsqu'il n'y a pas de bonne entente entre ceux-ci, il peut y avoir rivalité et conflit au niveau du pouvoir, c'est le cas pour Kouto, village voisin.

62 - UNE APPLICATION GERONTOCRATIQUE DES LOIS.

La vie quotidienne du village était réglée par une loi non écrite dont le chef coutumier et les vieux étaient dépositaires. Il semble aujourd'hui, que dans certains cas cette loi soit encore en vigueur.

Celui qui a enfreint la loi est passé en jugement devant le Kanguifolo et tous les vieux du village. Ce jugement est donné devant la case du chef coutumier et les sanctions devant la case du Naférifoué. C'est donc toute une assemblée autour du Kanguifolo qui décide des amendes coutumières, des sanctions, légères

ou graves que peuvent encourir les délinquants. Ce pouvoir de justice et de police est loin d'être négligeable puisque les peines prévues pouvaient autrefois aller jusqu'aux châtiments corporels et même la mort. C'est le cas par exemple, si quelqu'un était soupçonné d'être sorcier; il était jeté dans une rivière, avec des cailloux attachés aux pieds et aux mains. La peine qui consistait à exclure le coupable du village était sans doute la plus redoutée. Rejeté du groupe le condamné perdait sa personnalité sociale et toute prise sur le réel.

Il semble qu'il existait deux sortes de lois, celles communes au village et qui n'avait aucune relation avec le Poro et celles qui s'appliquaient aux gens ayant fait le Poro.

Le coupable qui avait terminé tous les stades du Poro et dont la faute n'étant pas trop grave était jugé et sanctionné par les hommes ayant subi le stade supérieur du Poro. Pour ceux qui avaient fini le Poro le jugement et les sanctions étaient prises par les hommes de la classe d'âge supérieure. Pour les délits très graves, le chef coutumier et les vieux du village étaient présents.

Il aurait donc existé en définitive un pouvoir gérontocratique et un pouvoir lié aux classes d'âge.

Actuellement si quelqu'un a enfreint la loi (on ne sait pas toujours très bien s'il s'agit de la loi du village ou de la loi ivoirienne) le premier averti sera le chef politique qui en fera part au secrétaire qui lui-même avertira le chef coutumier.

63 - EXEMPLE DE REGULATION DES CONFLITS.

631 - CAS DE NON VIRGINITE DE LA FILLE A L'ARRIVEE AU MARIAGE.

Chez les Sénoufo.

Si une fille arrive au mariage non vierge la justice villageoise entre en action. Dans le cas où la fille dénonce le coupable et que le garçon n'avoue pas, on tuera 2 poulets devant le Grand Fétiche (celui-ci étant dans une autre village). Si le poulet de la femme tombe sur le dos, elle aura raison. Si c'est celui de l'homme, il aura raison. Il n'arrive jamais dit-on que les deux poulets tombent sur le dos.

Si la fille ne dénonce pas le coupable, dans le cas où elle a un enfant, celui-ci meurt.

Dans le cas où la fille dénonce le coupable et que celui-ci avoue il aura à donner une poule et 600 cauris (1) à la mère de la fille qui devra faire un sacrifice à ses mères et partager les cauris avec ses "soeurs". De même il devra donner 2 coqs au père de la fille. Ceux-ci serviront à faire un sacrifice dans le Bouwi, case où se règle entre autres les problèmes fonciers (cf. titre 7). Le coupable devra quitter sa concession et aller travailler gratuitement pour une autre concession dans laquelle il va se réfugier.

(1) Le cauri est un petit coquillage qui a longtemps été utilisé comme monnaie. Il sert aujourd'hui encore pour les amendes rituelles ou pour les petites transactions de brousse. Son cours est approximativement de 0,25 F CFA, mais il peut atteindre parfois 1 F CFA.

Dans le cas où le garçon ne reconnaît pas sa faute, il sera convoqué chez le chef coutumier. Les résultats de cette convocation ne sont pas connus.

632 - CAS DE L'ADULTERE CHEZ LES NOUMOUS.

Il semble que chez les Noumous seule la justice ivoirienne soit appliquée maintenant. Auparavant la régulation des conflits se faisait soit au niveau de la famille, soit du quartier, soit du village, et toujours par l'entremise d'un pouvoir gérontocratique. Si un homme était coupable d'adultère, il subissait un châtement corporel et de **plus il devait** donner à son "rival" :

- 2 poulets en signe de reconnaissance de sa faute.
- 1 coq et une poule
- 1 bélier
- 1 chèvre et un bouc destiné au fétiche.

Dans le cas où le coupable niait, il y avait réunion du conseil de famille avec la femme. Si la femme avouait, la preuve était faite, sinon l'affaire était terminée.

7 - STRUCTURES FONCIERES

71 - UN MODELE GENERAL STRUCTURE AU NIVEAU DU DIANI

Seul le quartier Nonnouguibé est composé de DIANIS, les autres quartiers constituent chacun un DIANI.

Au moment de la formation du village les terres furent partagées entre chaque DIANI. Chaque DIANI avait donc sa terre et les droits de propriété correspondants. Le DIANI groupant les gens d'un même patrilignage on avait donc un droit de la terre fondé sur la parenté. Seuls les quartiers Noumou et Djelli ne furent pas concernés par ce partage puisqu'ils n'étaient pas cultivateurs.

Le DIANI formait une unité économique élémentaire par l'existence même d'un champ collectif, le KERIGNI. Tous les hommes du même patrilignage devaient travailler sur le KERIGNI ; les produits de ce champ étaient la possession du DIANI. Le chef du DIANI ou DIANIKAFOUE était responsable des greniers à ce niveau. Cependant il était secondé par un jeune homme, le KODIODIEWI choisi par le conseil des vieux du DIANI. Il avait la tâche de distribuer la nourriture aux femmes pour faire la cuisine. Seuls le maïs et le sorgho étaient distribués, les autres cultures étaient généralement vendues.

Pour la culture de première année, c'est à dire celle de l'igname les différents chefs de concession cultivaient autour du champs du chef de DIANI. Les hommes qui avaient un champs personnel (le KAGOLO) cultivaient à la

périphérie de cette aire. Les ignames revenaient à chaque chef de concession ou à celui qui avait cultivé un KAGOLO. Ces parcelles cultivées en ignames la première année étaient cultivées collectivement les années suivantes et formaient le KERIGNI.

Le KERIGNI a aujourd'hui disparu ; on ne peut dire depuis combien de temps. Le chef de DIANI n'a de droit actuellement que sur les terres de sa concession. Les terres cependant appartiennent toujours au DIANI, les personnes qui les cultivent gardent toujours le statut d'usufruitier.

72 - LE SEGBO ET LE KAGOLO, CADRE ESSENTIEL DE L'ACTIVITE AGRICOLE

Le SEGBO est le champ collectif de la concession. Toute personne de la concession capable de travailler est tenue d'y cultiver. Les produits de ce champ sont centralisés par le chef de concession (ou TIEGKAFQUE). Il l'en est entièrement responsable. Toutes les concessions Sénoufos sans exceptions possèdent un SEGBO.

Al'intérieur de certaines concessions des hommes possèdent un champ personnel, le KAGOLO. Ce KAGOLO est cultivé dans les limites du temps libre laissé par le travail sur le SEGBO. D'ailleurs il y a un jour libre de la semaine, fixé dans chaque concession, où l'on ne cultive pas le SEGBO.

Cette tendance à l'individualisme semble de plus en plus nette. Mais les liens avec la concession restent intacts.

Le pourcentage de Sénoufos possédant un KAGOLO est de 14,2 % des hommes travaillant.

Chez les Dioulas le champ collectif au niveau de la concession n'existe pas, chacun travaille pour soi.

73 - UN ENSEMBLE DE REGLES FIXES

731 - L'EXISTENCE DE CHEFS DE LA TERRE

Il existe dans le village des chefs de la terre, les TARFOLOS. Ce sont les chefs de DIANI qui ont ce rôle. Gardien de la terre, le TARFOLO a un rôle essentiellement religieux mais possède une autorité importante. Il est l'intercesseur de son DIANI auprès de la terre et de ces ancêtres qui y reposent. C'est lui qui fait le sacrifice d'une poule dans la case des Ancêtres, ou BOUWI, lors du défrichement d'une nouvelle terre. C'est à lui que l'on doit s'adresser pour louer une terre de son DIANI.

732 - UNE REPARTITION FIXEE DES TERRES

Le village a un territoire bien délimité dont les terres sont partagées entre les différents DIANIS. Lorsque un DIANI se scinde en 2, les terres sont divisées en 2 parts égales. A l'intérieur du DIANI, chaque concession dispose d'autant de terre qu'elle a besoin. Elle possède la terre durant la période de culture. Dès que la culture cesse sur une parcelle la concession n'a aucun droit dessus et une autre peut venir la cultiver.

7 33 - UNE LOCATION SYMBOLIQUE

Pour cultiver une terre appartenant à un autre DIANI que le sien, ou à un autre village, une concession doit demander l'autorisation au TARFOLO concerné. Chaque année cette demande doit être reconduite. La concession doit payer tous les ans un loyer fixe quelque soit la surface cultivée. Ce loyer n'est jamais en argent et s'établit ainsi :

- 12 ignames,
- 1 coq,
- 1 canari de chapalo.

Si elle ne possède pas d'ignames elle doit donner un panier des vivres qu'elle cultive sur la parcelle. Ce loyer cesse dès que la concession arrête de cultiver la terre considérée.

Cette demande de location est la même pour un étranger qui vient s'installer au village. Le loyer est identique au début, mais par la suite il est supprimé. Les Noumous et les Djellis sont actuellement sous ce régime, chaque année ils doivent demander la permission de cultiver.

734 - UN DROIT COUTUMIER EN VIGUEUR

Parmi les différentes règles qui constituent ce droit on peut citer :

- L'interdiction de planter des arbres sur une terre en location. Planter un arbre est signé propriété.

- La propriété sur les arbres n'existe pas, il est permis de couper n'importe quel arbre sauf si celui-ci a été planté.

- Le ramassage du bois de chauffage est libre à condition de ne faire aucun dégât sur les cultures.

- La concession qui a choisi une terre doit la délimiter par quatre buttes de terre. Un arbre appelé SIDAM sera planté sur ces buttes.

- Les marigots appartiennent au "propriétaire" du champ qu'ils traversent. Si le marigot est mitoyen il appartient aux "propriétaires" mitoyens. Le jour où l'un des "propriétaires" veut pêcher, il doit avertir l'autre (la pêche est faite en déversant un poison dans le marigot). Si l'un des "propriétaires" veut faire du riz irrigué il devra demander l'autorisation à son voisin mitoyen.

- Le pâturage est libre sur tout le territoire non cultivé du village.

8 - STRUCTURES AGRAIRES

Après avoir étudié dans le chapitre précédent la structure foncière, c'est-à-dire le statut des terres, nous allons maintenant en examiner l'utilisation.

81 - UNE CULTURE ITINERANTE.

Le mode d'utilisation du sol est de type traditionnel : défrichement d'une portion de brousse, mise en culture pendant quelques années et abandon de la terre pour une longue période. La durée de la jachère est très variable. Elle est cependant toujours supérieure à 10 ans et s'étale généralement sur plusieurs générations. Elle dépend de la fertilité du sol, le cultivateur prenant comme critère le développement de la végétation.

Cette culture itinérante nécessite un espace cultivable très vaste, la même parcelle n'étant cultivée que sur une courte période. Ceci est le cas de TOUNVRE, aucun manque de terre n'étant pour le moment décelé. Tout au plus est-on obligé d'aller de plus en plus loin du village, pour trouver des terres "neuves". La parcelle la plus éloignée est située à 15 km.

Une exception cependant : les terres proches du village sont cultivées durant un nombre important d'années et les jachères y sont peu nombreuses. Bien que la fertilité y soit moins bonne, leur proximité les font souvent préférer.



82 - DES CULTURES VIRIÈRES PRATIQUÉES GÉNÉRALEMENT EN ASSOCIATION
SUR LA MEME PARCELLE.

On a vu, dans le chapitre sur les structures sociales (chapitre 5), que le Sénoufo est profondément cultivateur. La culture constitue son moyen de subsistance. Il extrait de ses champs les produits nécessaires à son alimentation. Les cultures vivrières sont donc essentiellement pratiquées. Le coton, dont le développement est récent, constitue pratiquement la seule culture industrielle. L'arachide, surtout autoconsommée, n'est que peu exportée vers le Sud pour la fabrication d'huile.

Les différentes cultures vivrières rencontrées sur le terroir du village sont les suivantes :

- l'igname,
- le maïs,
- le mil,
- le sorgho,
- le fonio,
- l'arachide,
- le poids de terre.

Ces cultures sont rarement pratiquées seules mais généralement associées à une ou plusieurs autres plantes. Les associations possibles sont

- igname + maïs,
- igname + mil,
- Igname + maïs + mil,
- maïs + mil,
- maïs + sorgho,
- maïs + riz
- arachide + maïs,
- arachide + mil repiqué.

83 - TROIS AIRES D'EXPLOITATION.

On peut distinguer trois sortes de champs :

- le SEGBO ou champ collectif,
- le KAGOLO ou champ individuel des hommes,
- le champ individuel des femmes.

Le KAGOLO a déjà été étudié au chapitre précédent, ainsi que le SEGBO. Travaillent dans ce dernier tous les hommes de la concession, les garçons de plus de 15 ans et les jeunes femmes. Celles-ci ont également un champ de fonio personnel.

Après 16 ou 18 ans de mariage, l'épouse acquiert une autonomie économique. Elle choisit elle-même une terre fertile ; si elle n'en trouve pas le chef de concession lui concède provisoirement une parcelle. Elle est aidée par ses filles, celles-ci travaillant alors exclusivement pour elle. Elle est libre de faire ce qu'elle veut des produits récoltés mais ceux-ci sont surtout utilisés pour la cuisine. Pouvant demander de l'aide au reste de la concession, elle participe obligatoirement à la récolte du mil et du sorgho de la concession ainsi qu'à recouvrir les ignames de feuilles lors de la saison sèche.

84 - DES ROTATIONS DIFFERENTES POUR LES SENOUFOS ET LES DIOULAS.

Les Sénoufos, pour les terres éloignées du village, suivent toujours la rotation suivante:

- 1ère année : igname seul ou avec maïs et/ou mil
- 2è année : maïs + mil ou maïs + sorgho.
- 3è année : arachide parfois associée à du mil repiqué
- 4è année : coton si les terres ne sont pas trop éloignées et si la concession en fait. Le coton est cultivé dans ce cas pendant 3 ou 4 ans selon la fertilité du sol.

La terre est ensuite abandonnée et laissée en jachère. Une même parcelle est donc utilisée entre 3 et 7 ans.

Pour les terres aux abords du village, il y a deux possibilités. Tout d'abord la rotation suivante:

- 1ère année : maïs + riz
- 2è année : sorgho
- 3è année : arachide + maïs
- 4è année : fonio.

Si la concession fait du coton, cette culture est implantée chaque année durant 3 ou 4 ans. Selon les besoins, différentes cultures se succèdent ensuite pendant plusieurs années, sans rotation déterminée : maïs, sorgho, fonio, arachide, riz.

Les Dioulas produisent tous de l'arachide, du sorgho et du coton mais contrairement aux Sénoufos seuls certains ont des parcelles de maïs et d'igname.

Ceux cultivant de l'igname suivent la rotation suivante :

- 1ère année : igname + mil,
- 2è année : maïs,
- 3è année : arachide,
- 4è année : fonio,
- Parfois, en 5è année : arachide ou sorgho.

Sinon , soit :

- 1ère année : arachide,
- 2è année : fonio,
- 3è année : sorgho,
- soit culture du coton pendant 3 ou 4 ans de suite.

Pour les Dioulas les rotations sont les mêmes pour les parcelles proches et pour celles plus éloignées du village.

Les femmes, qu'elles soient Sénoufos ou Dioulas, exploitent surtout du maïs, du riz et du fonio. Ces deux dernières plantes leur sont d'ailleurs réservées, les hommes ne les cultivant jamais. Elles peuvent cependant avoir aussi des champs de sorgho ou d'arachide. Elles produisent également des condiments et des petits légumes, nécessaires à la préparation des sauces : aubergines, tomates, gombos, différents piments.

85 - UNE PERIODE DE POINTE : LA SAISON DES PLUIES.

Les travaux agricoles sont inégalement répartis le long de l'année. On peut décomposer celle-ci en trois périodes :

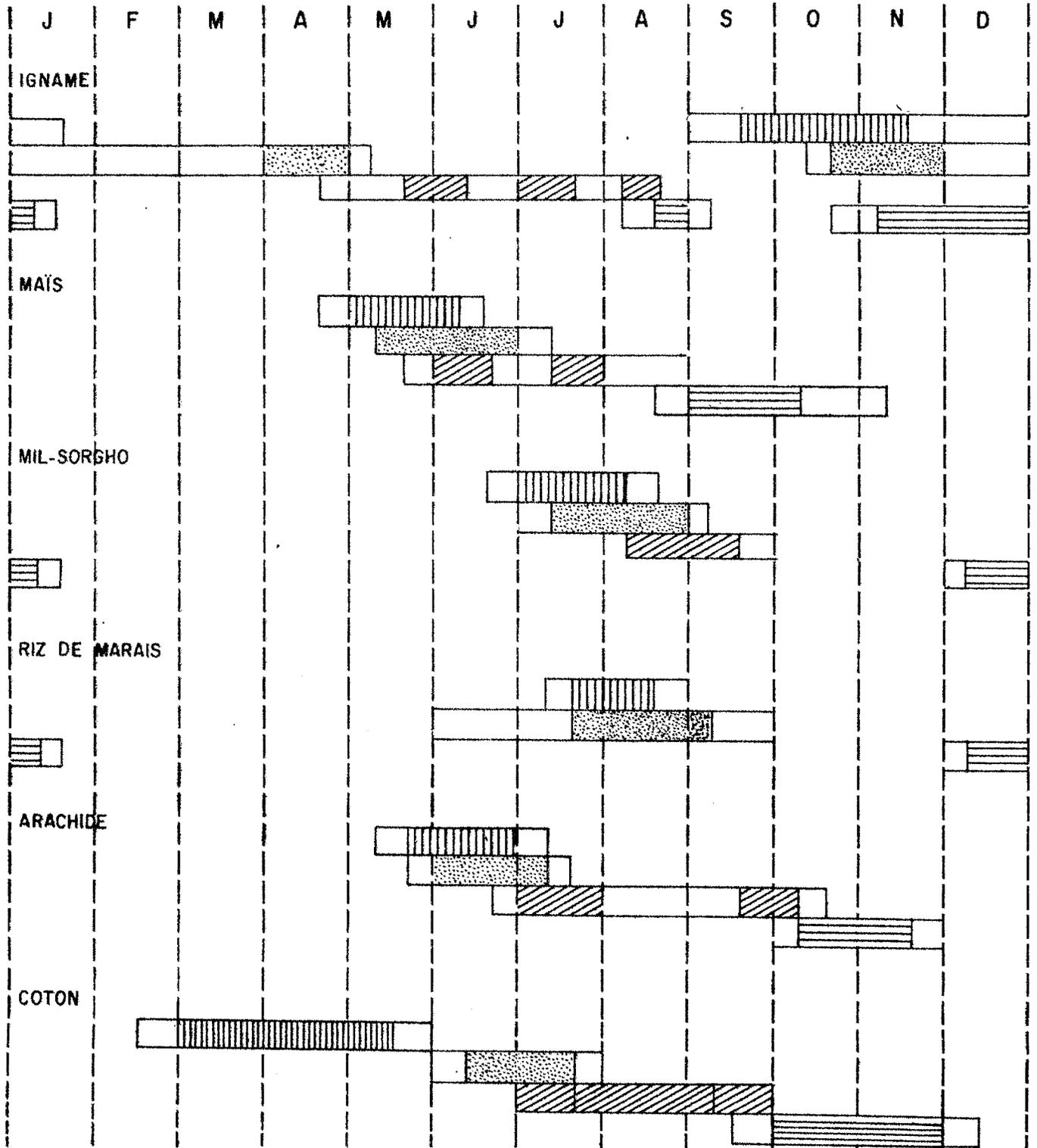
- de mai à août inclus se placent la moyenne partie des travaux de préparation du sol, de semis et d'entretien des cultures.
- à partir de septembre jusqu'en janvier, les récoltes représentent la plus grande part des activités.
- suit une période relativement creuse correspondant à la saison sèche.

Le calendrier cultural, représenté à la page suivante, indique la succession des travaux culturaux au cours de l'année. Pour chaque culture sont spécifiés quatre grands types d'opérations :

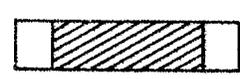
- Préparation du sol : défrichage, labours, billonnage, ... ;
- Semis : semis, travaux de pépinière, repiquage, démariage ;
- Entretien : sarclage, desherbages, rebutage, rebillonnage, ... ;
- Récolte : récolte, battage, vannage, triage, transport, stockage.

Un rectangle représente la position approximative de l'opération dans l'année. Les parties en blanc, correspondent aux extrêmes. La culture du coton sera étudiée plus en détails dans la troisième partie.

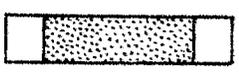
CALENDRIER AGRICOLE



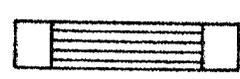
Préparation du sol



Travaux d'entretien



Semi - Repiquage



Recolte

86 - UN EQUIPEMENT TRES REDUIT.

Nous avons effectué un recensement de l'équipement du cultivateur.

La daba est son outil principal. C'est avec cet instrument qu'il défriche, fait les billons et les buttes. Il existe trois sortes de daba :

- la grande, pour les hommes,
- la moyenne, pour les femmes,
- la petite, pour les enfants.

Ces trois dabas ont la même forme. Seule sa dimension diffère, celle-ci étant fonction de la force physique de l'utilisateur. Pour les hommes, cet outil est acheté par le chef de concession et reste personnel.

La houe a également trois tailles :

- la grande houe réservée aux femmes, est utilisée pour le défrichement des rizières ;
- la moyenne, pour les hommes, pour enlever les herbes dans les sillons ;
- la petite, pour les femmes, pour sarcler le riz.

La faucille sert à faucher les herbes pour les toits des cases, ainsi qu'à récolter le riz et le fonio. Cet outil est réservé aux hommes.

La hache est employée pour couper les arbres, que ce soit par les hommes lors du défrichement, ou par les femmes pour le bois de chauffage.

La machette est indispensable. Ses utilisations sont diverses : défrichement, débroussaillage, fauchage des herbes dans les rizières, etc.

Le baton à battre le riz est utilisé par les femmes pour battre le riz et le fonio.

La daba, la houe, la faucille et la hache sont fabriquées par les forgerons du village. Le baton à battre le riz est généralement taillé par les garçons, ceux-ci l'offrant aux filles. Seule la machette est de fabrication industrielle.

A cet équipement agricole s'ajoute les greniers en "banco" dans lesquels les récoltes sont stockées. Ce moyen de conservation est très médiocre, une partie parfois importante, des réserves étant consommée par les rongeurs ou gâtée par les charançons.

L'introduction de la charrue et du canadien ne date que d'un an. Fournis par la CFDT, ils sont tractés par une paire de boeufs. Seuls deux cultivateurs possèdent cet équipement "révolutionnaire". Deux autres villageois sont décidés à acheter l'année prochaine ce matériel. D'autres suivront probablement cet exemple.

La charrue et le canadien ne sont pour le moment utilisés que pour le coton, les deux propriétaires de cet équipement ne voyant pas l'intérêt de son extension aux autres cultures. Celle-ci serait une évolution importante des techniques de production. Ce point sera développé dans la troisième partie.

9 - LES STRUCTURES ECONOMIQUES

91 - CIRCULATION DES BIENS ET DES SERVICES DANS UN SYSTEME D'AUTONOMIE ECONOMIQUE

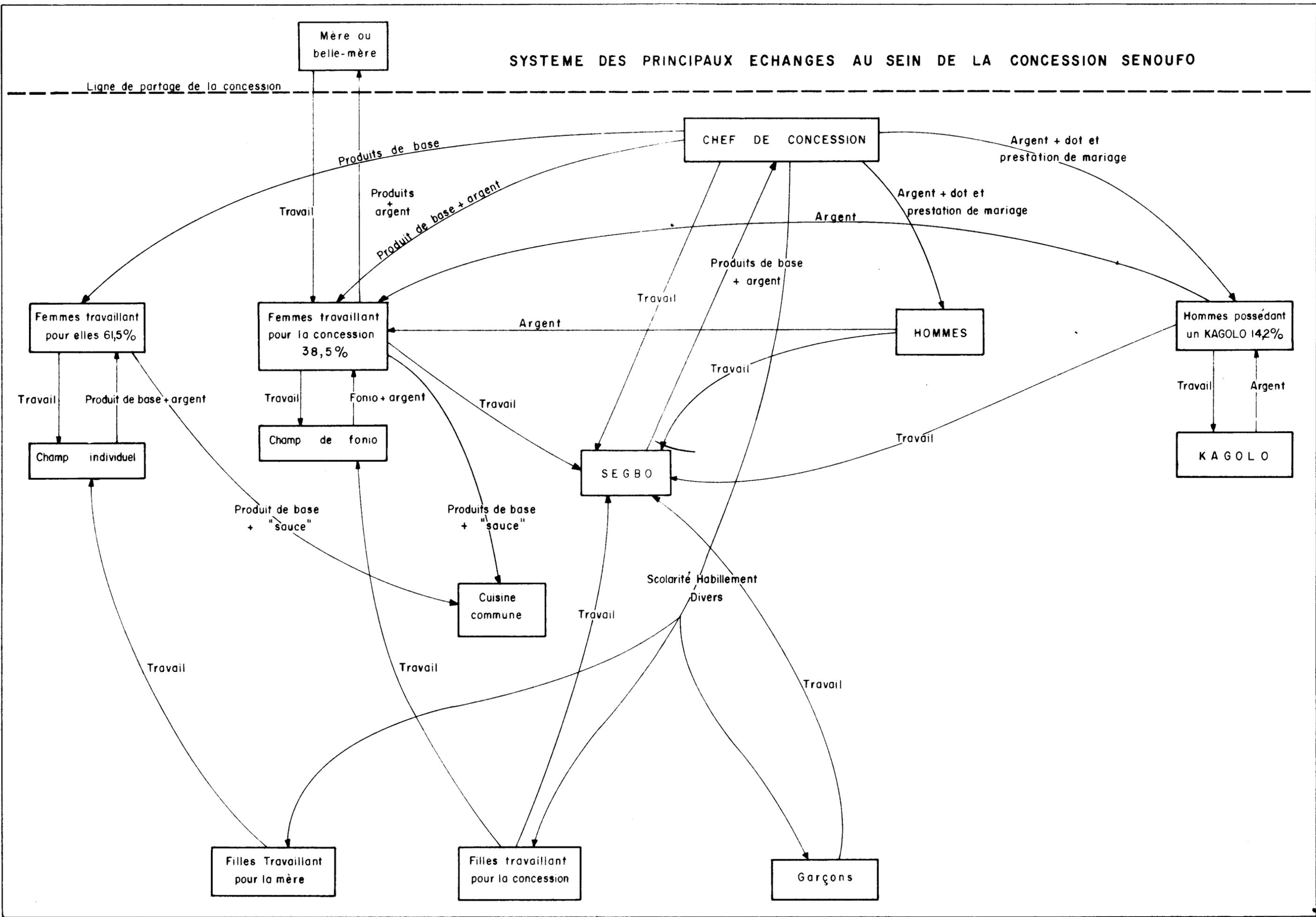
911 - UN MODELE TRADITIONNEL FORTEMENT CONSERVE

Le système économique traditionnel a évolué depuis la formation du village. Les greniers collectifs du quartier contenant le mil et le sorgho nécessaire à l'alimentation de tous n'existent plus. Le DIANI ne forme plus une unité économique comme dans le passé. Celle-ci s'est déplacée d'un niveau. C'est actuellement au niveau de la concession que se trouvent réunis les moyens de produire tout ce qui est nécessaire à la vie du groupe. Elle forme une véritable unité organique où se passe une circulation permanente de travail, de produits et de services entre les membres de ce groupe très étroitement solidaire.

Dans le passé si un quartier était affecté par un accident tel que incendie de récolte, dévastation de champs collectif par des animaux, série de décès parmi les hommes actifs, les autres quartiers se sentaient concernés et des prestations de travail intervenaient pour sauver la partie menacée de la communauté. Cette solidarité inter-quartier n'existe plus aujourd'hui. Mais il existe une solidarité sous forme d'entraide pendant certaines périodes de cultures.

La concession forme chez les Sénoufos une unité budgétaire comme le montre le graphique de la page suivante mettant en évidence la circulation des biens et des services à l'intérieur de cette communauté.

SYSTEME DES PRINCIPAUX ECHANGES AU SEIN DE LA CONCESSION SENOUFO



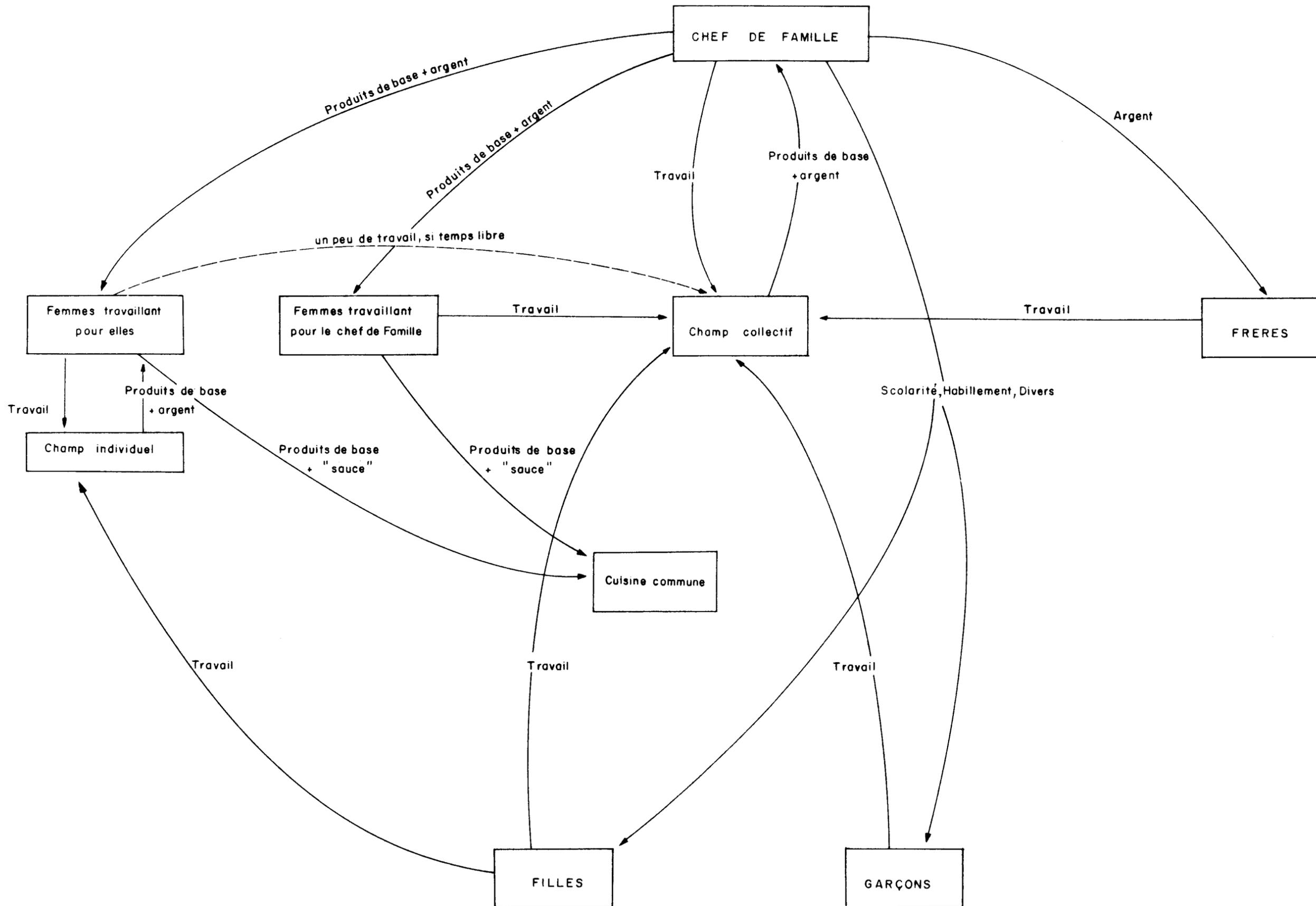
Tous les produits du champ collectif sont centralisés par le chef de concession qui les distribue. Cette distribution se fait en fonction des besoins. Les produits de base pour la cuisine sont fournis par le chef de concession, mais les femmes doivent fournir la "sauce" (viande et condiments) qu'elle achètent soit avec l'argent tiré de leur champ personnel si elle en possède un, soit avec l'argent que leur donne leur mari. 61,5 % des femmes ne travaillent que sur leur champ collectif, ce pourcentage s'élève à 100 % pour les femmes du quartier Forgeron. Tous les jours chaque femme apporte un plat cuisiné pour la concession, ce qui fait qu'il y a souvent plusieurs services.

Toutes les dépenses faites pour les enfants sont payées par le chef de concession. Lorsqu'un homme a besoin d'argent il doit en faire la demande au TIEGKAFDUE. La rentrée d'argent dans la concession reste limité, mais celle-ci tend à devenir plus importante avec le développement de la culture du coton. L'économie de subsistance voire d'autarcie touche à sa fin.

Chez les Dioula la concession ne forme pas une unité budgétaire. Cette dernière se situe au niveau de la famille où se passe une circulation permanente de travail, de produits et de services entre ses membres.

Le graphique de la page suivante montre les différents échanges au sein de la famille. Le chef de famille a le même rôle que le chef de concession chez les Sénoufos. Les hommes travaillent tous sur le champ collectif et reçoivent l'argent du chef de famille en fonction de leur besoin. Chez les Noumous 41 % des femmes travaillent sur le champ collectif de la famille et 59 % possèdent un champ personnel. Ces dernières peuvent aider au travail du champ commun si elles ont du temps libre. Chez les Djellis aucune femme ne possède un champ personnel.

SCHEMA DES PRINCIPAUX ECHANGES AUX SEIN DE LA FAMILLE DIOULA



912 - DES FUNERAILLES ONEREUSES DANS LE SYSTEME ECONOMIQUE

L'importance des dépenses lors des funérailles nous oblige à replacer ce fait dans le système économique. C'est en effet lors des funérailles que la part la plus importante des bénéfices accumulés est dépensée. Selon la richesse du mort, des dizaines de pagnes, parfois plus de cinquante sont ensevelis avec lui. On sacrifie une partie importante du troupeau, s'il existe, on régale les invités, on épuise en quelques jours les richesses accumulées pendant des années. Mais ces dépenses peuvent s'expliquer par le fait que le capital, c'est la terre et personne ne peut ni l'acheter ni le vendre. Autant transformer en réunion de parents, d'alliés et d'amis tout ce qui est gagné "en trop".

Ces festivités ont lieu généralement pendant la saison sèche où il y a peu de travail. Mais il arrive que les funérailles aient lieu plusieurs années après l'enterrement si le "trésor" familial est vide. Il faut donc attendre d'accumuler pagnes, boeufs et cauris.

Ces dépenses mortuaires jouent un rôle d'égalisation des richesses en annulant brusquement la plus grande partie des réserves. La richesse ne peut donc s'accumuler d'une façon excessive dans une concession. Cependant il y a une redistribution des biens qui ont été "présentés" pendant la cérémonie par les invités. En effet chacun apporte aux funérailles sa participation qui est d'autant plus importante qu'il est riche et proche du défunt. Si après les dépenses (payer les balafons, les jeunes qui ont creusé la tombe et participés aux cérémonies rituelles, etc.) il y a un reste, il peut être partagé entre les assistants. Les funérailles constituent donc bien un moment d'intense circulation de biens.

Chez les Dioulas les funérailles revêtent un caractère beaucoup moins fastueux. Et ceux-ci jugent bien souvent les funérailles des Sénoufos comme un gaspillage.

913 - UNE LENTE EVOLUTION

La stabilité du groupe "concession" tant sur le plan économique que social est grande. Les échanges avec l'extérieur se développent, mais l'arrivée d'une économie monétaire n'a pas changé l'organisation profonde de la communauté. Le chef de concession a seulement un budget plus grand à gérer et des parts plus importantes à distribuer. L'attrait pour les produits fabriqués industriellement devient grand, et l'homme commence à oublier les objets fabriqués dans son village par ses parents ou ses voisins. L'idéal d'autarcie villageoise est donc en train de mourir. Cette évolution risque de provoquer dans un proche avenir une crise de l'artisanat local. Les gens préféreront acheter les cuvettes en émail au canari d'argile, le pagne de Gonfreville à celui du tisserand villageois, les nu-pieds en plastique aux sandales de cuir et la bière industrielle remplacera sans doute un jour le chapalo. Seul le forgeron risque de voir son atelier se maintenir et même se développer.

Au sein de la concession aucune évolution des règles n'est vraiment visible. Bien sûr il y a une légère augmentation des KAGOLOS mais celle-ci n'est pas vraiment significative. Cependant il est certain que des jeunes auraient envie de se couper du groupe pour avoir un revenu à eux, mais combattre l'unité de la concession et l'autorité du chef est une lourde tâche qui comporte des risques. L'individualisme n'a pas sa place dans ce système économique. Si un jeune a envie de conquérir son indépendance, il partira vers la Basse-Côte.

92 - UN HERITAGE SANS PROBLEMES

C'est par le biais de l'héritage que ce fait la transmission des outils de production et des biens économiques. L'héritage ne se fait que sur les biens du chef de concession, les autres ne possédant rien.

Autrefois, l'héritage se faisait dans le NERBAG, c'est à dire dans le lignage de la mère. Si un chef de concession venait à mourir, c'était le plus vieux des enfants de ses soeurs qui héritait. Celui-ci recevait uniquement les biens meubles et n'avait aucun droit sur la terre qui restait la possession du futur chef de concession.

Actuellement, cet héritage se fait dans le lignage paternel. Ce changement s'est effectué entre 1920 et 1940. Les causes n'ont pu être élucidées. Lorsque le chef de concession meurt, c'est le futur chef qui hérite, c'est à dire le plus vieux de la concession. Il reçoit les biens meubles, la terre et les droits. Cet héritage ne pose aucun problème puisque c'est obligatoirement le plus vieux du LOSSOMBI qui hérite. La valeur de cet héritage est souvent minime car au lendemain des funérailles le trésor de la concession est démuné.

Chez les Dioulas, c'est le futur chef de famille qui hérite des biens meubles de la famille et des droits. La terre reste la possession du chef de concession ou de son successeur.

10 - STRUCTURES IDEOLOGIQUES.

La vie spirituelle commande de façon déterminante l'ensemble du comportement du villageois. Bien que cette constatation soit aisée, il nous a été très difficile d'aborder ce domaine, du fait de la réticence des personnes questionnées. Aussi rapportons-nous ici simplement les différentes informations recueillies sans prétendre traiter vraiment la question.

10-1 - PREPONDERANCE DE L'ANIMISME

La répartition de la population par religion est la suivante :

- animistes : 69,19 %
- musulmans : 22,47 %
- Catholiques : 7,26 %
- protestants : 1,00 %

Elle met en évidence l'importance de la religion animiste au sein de la communauté villageoise. Il y a d'ailleurs une certaine juxtaposition de croyances chez "ceux qui prient", ceux-ci restant marqués par l'animisme.

Seule la religion animiste sera ici abordée.

10-2 - UNE RELIGION REPOSANT SUR LE CULTES DE DIEU, DES PYGMEES ET DES ANCIENS.

La foi de l'animiste repose sur quatre notions de base :

- Dieu,
- les Pygmées,
- les morts
- la sorcellerie.

Ce dernier point sera étudié séparément.

Dieu est l'Être Suprême, le Créateur. Selon les vieux consultés, il serait unique, un panthéon de dieux secondaires n'existant pas, comme cela est le cas dans d'autres régions.

Les Pygmées, ou TIOBIS, sont des êtres ayant un pouvoir surnaturel. Chaque concession a les siens propres. Ils "habitent" dans un endroit déterminé, représenté par des cailloux au pied d'un arbre. Dieu étant très éloigné, les Pygmées servent de médiateurs auprès de lui.

Les Ancêtres, ou KOULOBIS, sont l'objet d'un culte tout particulier. Après sa mort un individu ne disparaît pas mais vit avec les hommes sans que ceux-ci le voient. Un mort peut se réincarner dans une autre personne. Il peut également se réincarner en un serpent boa dans le ventre d'une femme enceinte. Il naît sous l'aspect d'un homme mais l'enfant est paralysé. Contrairement aux Pygmées, les Ancêtres ne résident pas en un endroit particulier. On peut les adorer n'importe où. Ils servent d'intermédiaires entre les hommes et les Pygmées. Ils diffèrent de ceux-ci et il vaut mieux désobéir aux Pygmées qu'à son père défunt.

Ce sont les intermédiaires naturels entre les hommes et Dieu ou plus exactement entre les hommes et les Pygmées. Leur pouvoir de ce fait peut être redoutable et il convient de les prévenir favorablement par des funérailles dignes d'eux et par des sacrifices.

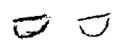
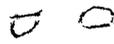
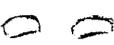
10-3 - LE SACRIFICE, RITE ESSENTIEL A LA PRATIQUE RELIGIEUSE.

Le sacrifice est une offre solennelle de nourriture aux Pygmées, aux Morts ou aux Fétiches. Il a deux fonctions : la première est d'obtenir leur faveur,

la seconde de communiquer avec eux. La bête sacrifiée est généralement un animal domestique : volaille, mouton, chèvre, exceptionnellement boeuf. Elle est ensuite toujours consommée.

Nous étions présents lors d'un de ces sacrifices :

Le sacrificateur, tenant un poulet à la main, s'adresse aux Ancêtres afin qu'ils servent d'intermédiaires auprès des TIOBIS. Il arrache une plume en disant : "telle cette plume part au vent, que tout ce que la concession a fait de mal soit oublié par les Pygmées". Il égorge ensuite le poulet sur le tas de pierre lieu de "résidence" des TIOBIS, et le jette à terre ; s'il expire sur le dos la réponse est favorable ; s'il meurt sur le ventre, la réponse est imprécise. Dans ce dernier cas, le sacrificateur offre aux Ancêtres un noix de kola. Il sépare celle-ci en deux moitiés, qu'il laisse tomber à terre. Leur disposition indique la réponse des Ancêtres :

- (1) 
- (2) 
- (3) 

Lorsqu'elles tombent sur leur partie convexe (1), les Ancêtres rient : la réponse n'est pas claire. Il faut reposer la question. Dans le deuxième cas (2) la réponse est positive. Par contre, si elles tombent à plat (3), la réponse est négative.

On fait de sacrifices en de multiples occasions. Ainsi des cérémonies correspondent à certains travaux agricoles : en maïs, au début de la saison des pluies, afin d'obtenir de bonnes récoltes, lors du défrichement d'une nouvelle terre, ...

10-4 - LES FUNERAILLES, GRANDE FETE RELIGIEUSE

Les funérailles sont l'occasion de réunir les membres séparés des divers groupes sociaux. Lorsqu'un décès survient dans le village, la communauté toute entière se trouve concernée. Les funérailles constituent pour les parents du défunt l'occasion de rendre honneur à celui-ci de façon éclatante, et en même temps de réhausser le prestige de la famille par la profusion des dépenses auxquelles chacun doit participer. Seuls les hommes et les femmes mariées ont droit à l'accomplissement des cérémonies funéraires "complètes". Les enfants, les jeunes célibataires, les étrangers sont enterrés sans aucune formalité.

Ces cérémonies mortuaires ont un aspect économique non négligeable. En effet, comme il a été vu dans le chapitre précédent, elles sont l'occasion de nombreuses dépenses que ce soit au niveau du village ou dans le NERBAG du défunt.

Les funérailles se déroulent selon un rituel bien précis. Les filles du défunt préparent chacune une pyramide de riz sur laquelle elles disposent une poule cuite, dont le cou et les pattes ont été coupés. Elles portent en chantant ces plats au BOUWI. Là, les enfants des femmes issues du DIANI du défunt ont le droit de prendre une poule en s'enfuyant. Repas et danses s'étalent sur plusieurs jours.

10-5 - LA SORCELLERIE, NOTION LIEE AUX CROYANCES RELIGIEUSES.

Apte à développer et à détruire la vie, la sorcellerie est l'intuition du monde invisible. Le sorcier est celui qui est capable de capter les forces occultes. La catégorie de la sorcellerie institue entre les membres de la société deux distinctions : ceux qui ont un pouvoir et ceux qui n'en ont pas, ceux qui l'utilisent pour le bien et ceux qui s'en servent pour nuire.

Parmi les différentes personnes ayant un pouvoir on distingue :

- le TIEFEBI,
- le WEDIEBII,
- le KATIENFOUE,
- le GBAGBASSEWE,
- le GBAGBABI.

Le TIEFEBI est le devin, le voyant. Son rôle est d'obtenir une réponse du monde occulte à une question posée par un client. Chacun a sa façon de "voir" : inscription sur le sable, jet de cauris ou de cailloux, réflexion dans un miroir ou dans l'eau.

Le WEDIEBII est le guérisseur. "Médecin" du village, il soigne les différents maux à l'aide de médicaments généralement préparés à base de plantes. Cette pharmacopée lui a été transmise par ses Ancêtres, aussi s'adresse-t-il à eux en fabriquant ses remèdes.

Le KATIENFOUE est le féticheur. Sa fonction est d'aider la société et les individus. On fait appel à lui lorsque les efforts du guérisseur s'avèrent vains. Comme ce dernier, il soigne les villageois, mais son pouvoir repose sur son fétiche. L'utilisation du fétiche n'est d'ailleurs pas exclusive. Chacun en possède un ou plusieurs qui, matérialisés par une statuette, une amulette, ..., ont un pouvoir déterminé.

Le KATIENFOUE préserve également des maléfices du GBAGBABI.

Etymologiquement, le GBAGBASSEWE signifie "qui est né avec". Il a un pouvoir méléfique mais n'en est pas conscient.

Le GBAGBABI, lui aussi, possède un pouvoir maléfique, mais l'utilise sciemment. On peut le traduire par le terme "sorcier", qui peut néanmoins désigner tout individu ayant un pouvoir occulte. Les "sorciers" et les "sorcières" constituent une société bien organisée. Ces sociétés secrètes regroupent les GBAGBABI de plusieurs villages voisins. La nuit tombée, leurs doubles se réunissent, peut-être à proximité du village, sur un gros rocher... A croire certains villageois, les "sorciers", pendant leur sommeil, envoient leur double manger le double d'autres personnes ; la victime continue à vivre mais se porte mal.

Personne ne sait avec certitude que tel ou tel est GBAGBABI et il faut un arsenal de remèdes, de thérapeutiques, de sacrifices pour tenter de neutraliser ce pouvoir magique. On assiste à des luttes entre féticheurs et "sorciers". Le quartier NONNOUGUIBE aurait ainsi un féticheur qui, tout en dansant, voit à travers son fétiche un "sorcier". Amené sur l'ordre du chef de village, le féticheur lui lave alors la tête et cette eau extirpe la sorcellerie.

Grâce à un féticheur "un canari plein du sang de victimes a été trouvé, paraît-il, ainsi qu'un minuscule tam-tam au son bizarre".

La "défense" contre l'action maléfique des "sorciers" entraîne la multiplication de prescriptions, d'interdits et d'obligations. Elle crée un sentiment de méfiance, la peur de l'empoisonnement ou du maléfice.

10-6 - UNE DOCTRINE NOUVELLE : LE CULTE DE MASSA.

Ce sentiment de méfiance et cette peur ont abouti à une certaine crise religieuse et à un affaiblissement des traditions. C'est dans cette atmosphère qu'a

été fondé le culte de la Corne ou culte de Massa, par un certain MPEMI DEMBELE, originaire de San au Mali. Cette nouvelle religion a pour sens de remplacer le fouillis de recettes par une puissance unique.

Selon les informations recueillies, pratiquement tous les Sénoufos du village croient au culte de Massa. Un petit temple en "banco", appelé MASSAGBAGUI ou "Maison de Massa", est édifié à la périphérie du village. Des sacrifices y étaient effectués par les Prêtres sur un autel, en présence des différents adeptes. Voici le témoignage d'un jeune, racontant le déroulement d'un de ces sacrifices, tandis qu'il était encore enfant :

"Les poules, égorgées une à une, sont jetées à l'extérieur où les enfants se précipitent pour les prendre. Après que ces dernières aient grillées sur des feux à proximité de la Maison de Massa, les adeptes les mangent en leur laissant quelques morceaux. Ce jour là, tous, les Musulmans exceptés, restent au village. Des femmes, les SADIQBIS jouent avec des DJEWIS (gourde ornée de cauris)".

Depuis la mort, l'année dernière, du Grand Prêtre, qui était KANGUIFOLO ou chef coutumier, il n'y a plus de sacrifices. Des femmes continuent cependant à verser, comme auparavant, de l'eau dans un grand trou à proximité de la Maison de Massa.

TROISIEME PARTIE

ETUDE DE DEUX POINTS PARTICULIERS

**LA CULTURE SPECULATIVE DU COTON
L'ELEVAGE**

1 - LA CULTURE DU COTON

Le coton Allen, d'introduction récente, est la seule culture spéculative et qui soit d'une influence certaine pour l'évolution du village, sur le plan agricole aussi bien que sur les modes d'échanges. Elle constitue de plus un facteur de changement important pour l'avenir.

11 - UNE CULTURE "FORCEE"

La culture du coton est connue depuis longtemps du Sénégal. Elle restait cependant très réduite et la récolte était exclusivement employée à la consommation locale.

Le développement de cette culture et l'introduction d'une nouvelle variété, l'Allen remplaçant le Mono, sont dus à la CFDT (1). Sans cette dernière l'exploitation cotonnière n'existerait pas dans le village. Actuellement encore, la présence d'un organisme compétent est requise pour accoutumer les villageois à cette nouvelle culture.

12 - UNE ACTION ETRANGERE

La CFDT, organisme français, fonctionne actuellement grâce à un encadrement français et cette intervention étrangère est pour le moment nécessaire. La production cotonnière est exportée à 75 %.

Ce statut entraîne un certain conflit au niveau des objectifs. Cette entreprise étrangère, en effet, a fixé son but sur le développement du cotonnier et à seule fin d'augmenter le tonnage exportable tandis que le développement rural effectif est resté un problème secondaire tout comme

(1) Compagnie Française de Développement des Textiles.

l'amélioration des conditions de vie chez les cultivateurs. Cette action aurait avantage à être intégrée dans un champ plus vaste.

En Côte d'Ivoire, la CFDT doit être nationalisée et transformée en une société de développement, la CIDT (1). Ce nouveau sigle, proche de CFDT, est préféré à l'appellation SODECOTON qui est attribuée à toutes les sociétés de développement (SODEPRA, SODESUCRE, SODERIZ, (2)...): dans l'état d'esprit des planteurs, on voit à quel point la culture du coton est liée à la CFDT.

13-- UNE ASSISTANCE PERMANENTE

Tounvré fait partie du secteur CFDT de Gbon, région Nord Côte d'Ivoire. Deux moniteurs constituent l'encadrement de base. Habitant au village, ils sont constamment à la disposition des planteurs. Ils leur dispensent tous les conseils techniques nécessaires et, ayant sous leur responsabilité une partie des terres cultivées, dont ils connaissent parfaitement les propriétaires, ils les guident ainsi plus facilement.

Tout ce qui est nécessaire à la conduite de la culture est fourni par la CFDT. Certains services sont gratuits, c'est le cas des semences, des produits de traitement et de l'assistance technique. L'engrais et l'urée sont facturés et leur montant est déduit du prix de la récolte. La compagnie pourrait également à l'équipement nécessaire à la culture attelée : 70.000 F CFA payables en 3 ans et à la fin de chaque récolte. Par contre les cultivateurs achètent eux-mêmes la paire de boeufs (20 à 30.000 F CFA chacun).

(1) CIOT : Compagnie Ivoirienne de Développement des Textiles.

(2) SODEPRA : Société de Développement des Productions Animales.

SODESUCRE : Société de Développement de la Canne à Sucre

SODERIZ : Société de Développement de la Riziculture.

14 - DES PRIX ASSURES

Le planteur de coton est assuré de vendre, à un prix connu d'avance, la totalité de sa récolte. Ce prix est fixé au niveau national en début de campagne. Ainsi, pour la campagne 73-74, le kg sera payé 45 F pour l'Allen blanc et 35 F pour l'Allen jaune ou non trié. Qui produit du coton sait également qu'un hectare ensemencé exige 6.000 F d'engrais et 1.000 F d'urée.

La marge du planteur est donc fonction, pour une année déterminée, uniquement de sa production. Cette dernière dépend essentiellement des aléas climatiques mais, également, des soins apportés à la culture. La CFDT s'est fixé comme objectif un rendement moyen de 1 tonne par hectare, ce qui correspond à une marge nette de 38.000 F par hectare pour un coton de bonne qualité.

	1970	1971	1972	1973
Surface en ha	198	229	227	157
Production en kg	160.193	243.000	229.104	
Rendement moyen (kg/ha)	809	1.063	1.011	
Meilleur rendement (kg/ha)	1.995	1.986	1.684	

Le tableau ci-dessus indique la surface cultivée à Tounvré au cours des trois dernières années, ainsi que la production totale, le rendement moyen et optimum. La différence importante entre ces deux dernières données met en évidence l'influence du planteur : une opération culturale mal effectuée ou à une mauvaise période peut en effet diminuer notablement la récolte potentielle.

Cette année, la réduction des surfaces cultivées est due à la sécheresse exceptionnelle qui a sévi jusqu'à la mi-juillet et qui retardé la mise en culture. Les surfaces prévues n'ont pu être ensemencées puisque les semis devaient obéir à une certaine date limite. De plus, les cultivateurs en prévision de rendements plus faibles du fait de la sécheresse, ont fait plus de vivrier, disposant donc de peu de temps à consacrer au coton.

15 - UN CALENDRIER CULTURAL FIXE PAR LA CFDT

Au niveau du secteur, la CFDT détermine chaque année les dates limites chaque opération culturale. Elle dispose de moyens de pression sur les planteurs ne suivant pas les indications données : semences ou engrais non fournis, suppression de la charrue (pour la culture attelée). En fait, ces méthodes expéditives ne laissent au cultivateur qu'une marge d'action très réduite.

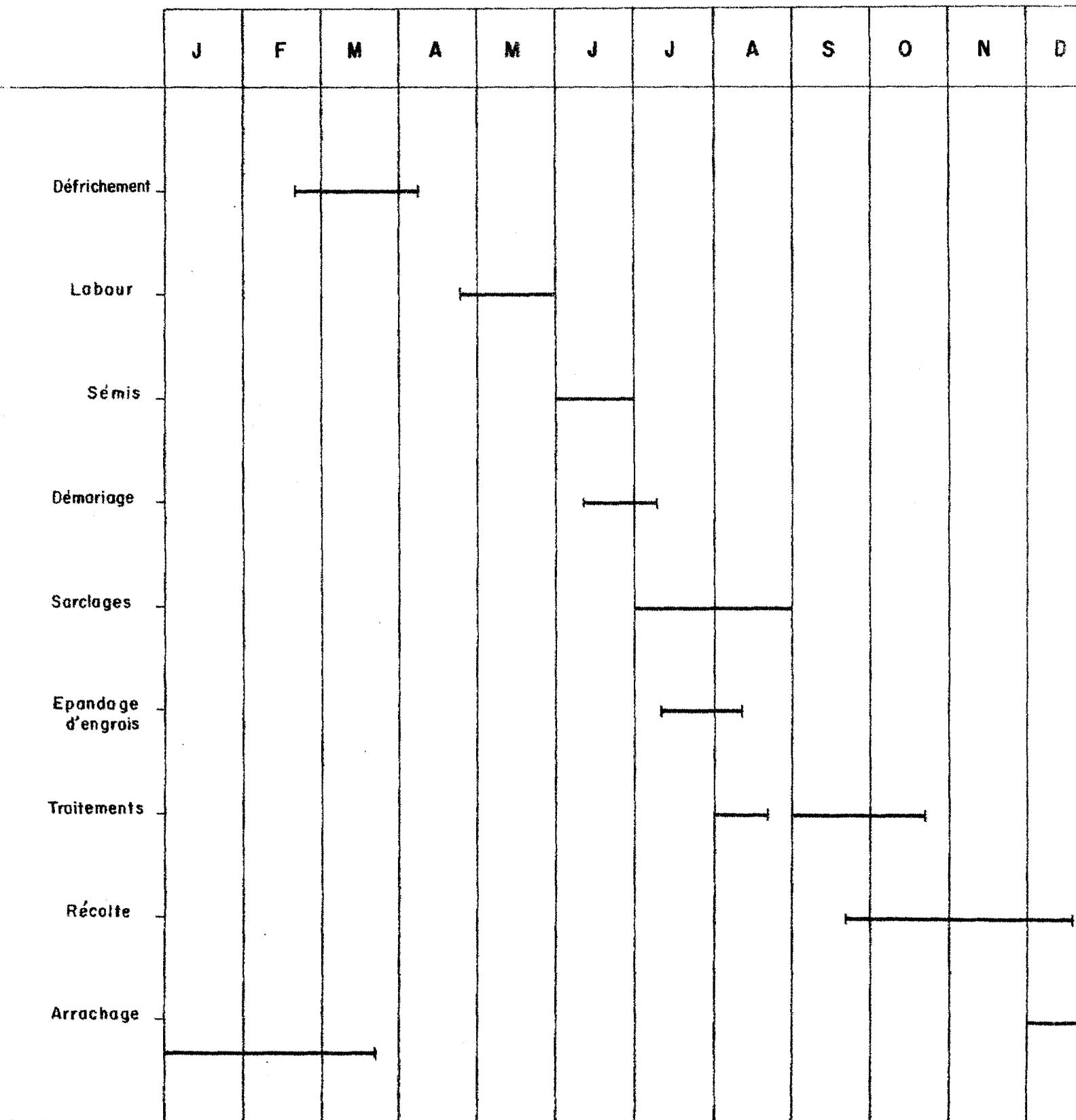
La culture du coton est répétée trois ou quatre ans de suite sur le même sol. Souvent pratiquée isolément, elle est cependant intégrée parfois dans l'assolement traditionnel (cf. structures agraires).

En cas d'implantation sur une nouvelle terre, le défrichement constitue la première opération culturale. La CFDT loue à cet effet un treuil.

Le moniteur délimite ensuite des unités de 0,25 ha (50 m sur 50m) la surface totale de la parcelle cultivée devant impérativement être un multiple entier de 0,25 ha : ceci facilite l'épandage d'engrais et la pulvérisation du produit de traitement, une dose correspondant à une unité de surface.

Le labour, à la daba ou à la charrue, précède le billonnage. Les billons, de 50 m de long, sont espacés de 1 m en culture manuelle et de 0,80 m en culture attelée. Le semis se fait en paquets de 5 graines, suivant les espaces indiqués par la CFDT, soit 15 cm sur la ligne en culture manuelle et 18 cm en culture attelée.

CULTURE DU COTON : CALENDRIER CULTURAL



Après la levée, il faut procéder au démariage : 2 plants sont laissés par touffe. Différents sarclages se succèdent ensuite. L'engrais, épandu à la main le long des plants, est enfoui lors d'un de ces sarclages. Le traitement phytosanitaire est la dernière intervention avant la récolte : une première pulvérisation est effectuée suivie, 10 jours plus tard, de 3 autres tous les 14 jours. Les pulvérisateurs dorsaux sont prêtés par la CFDT.

La récolte est manuelle. La CFDT a le monopole de la commercialisation. Les balles sont achetées un jour déterminé pour l'ensemble du village. Stockées sur place dans un hangar, elles sont par la suite transportées en camion à l'usine de décorticage de Boundiali (50 km).

L'arrachage des pieds de coton devrait être effectué immédiatement après la récolte et ^{ceux-ci} enfouis mais les planteurs ne comprennent généralement pas l'intérêt de cette méthode prophylactique. Les débris de récolte subsistent souvent jusqu'au prochain labour.

Les dates de ces différentes techniques culturales sont indiquées dans le calendrier de la page précédente.

16 - LA CULTURE DU COTON, FACTEUR D'EVOLUTION

La culture spéculative du coton provoque une modification des techniques culturales traditionnelles. C'est en effet la première fois que des engrais et des produits phytosanitaires sont utilisés. Aujourd'hui seul le coton bénéficie de ces traitements dont l'emploi devrait probablement se généraliser au niveau des cultures vivrières. Les engrais permettraient des rendements plus importants, à proximité du village notamment là où les terres sont beaucoup moins riches.

La culture attelée a été introduite il y a un an. Comme il a été vu dans les structures agraires, seuls deux planteurs utilisent cette méthode "révolutionnaire" qui, à posteriori, devrait connaître une extension rapide. La traction animale constitue une nette amélioration des conditions de travail, permettant un accroissement notable des surfaces. Elle possède en outre un atout important par rapport à la mécanisation puisqu'elle ne

nécessite pas des investissements hors de portée pour le planteur villageois. Comme il sera vu dans le chapitre suivant, le cultivateur Sénoufo n'est pas un éleveur. Aussi n'a-t-il pas l'habitude de conduire des boeufs qui, d'ailleurs, lui font généralement peur. La réflexion "les boeufs, ils sont partis" traduit bien l'impuissance que ressent le planteur lorsque des bêtes se sont enfuis, attelées pourtant à une charrue. Cette peur disparaîtra peu à peu chez les adultes et tout ira pour le mieux quand la jeune génération des enfants, loin d'être craintive, s'adonnera plus tard à cette culture.

Au début de notre séjour au village, une remorque a été livrée par la CFDT à chacun des deux planteurs pratiquant la culture attelée. Cet équipement peut être considéré comme révolutionnaire dans la mesure où les cultivateurs n'en voient pas tellement l'intérêt puisque toutes les charges sont portées à tête de femme.

A travers la culture attelée du coton, il est possible que le paysan perde l'aversion éprouvée vis à vis de l'élevage et qu'il se mette peu à peu à s'occuper de ses bêtes.

Mais la culture du coton a surtout favorisé l'introduction de l'usage de la monnaie, bousculant le système d'échange traditionnel. La vente du coton constitue pratiquement la seule ressource monétaire du cultivateur Sénoufo et, de ce fait, le commerçant Dioula perd la fonction essentielle qu'il occupait dans le village. L'usage de la monnaie a énormément restreint une autre forme d'échange : le troc.

Cet apport d'argent dans la concession permet d'acheter des biens d'équipement tels que mobylette, transistor, magnétophone, tourne-disque. Ces appareils ne sont plus l'apanage d'une minorité et, objets de désir chez les jeunes notamment, ils contribuent, à travers le numéraire, à améliorer les conditions de vie.

Les gains réalisés grâce au coton développent de plus en plus un individualisme effréné et, pour les jeunes surtout, c'est là l'occasion d'obtenir leur autonomie financière puisque le montant de la vente est remis individuellement à chaque planteur. Les résultats de l'enquête ont démontré malgré tout que la majorité des planteurs Sénoufos continuaient à verser leur recette au chef de concession. C'est à cette "flambée" d'individualisme qu'on peut également attribuer l'apparition des serrures et cadenas aux portes des cases (cf. structures économiques).

17 - DES REACTIONS DIFFERENTES DES VILLAGEOIS VIS A VIS DE LA CULTURE DU COTON

Les résultats de l'enquête par questionnaire, exprimés dans le tableau de la page suivante, font apparaître une forte majorité de planteurs autochtones mais les surfaces cultivées par travailleur sont cependant plus importantes chez les allochtones. Ces derniers en effet comptent dans leur rang beaucoup de non-exploitants et, attirés par une culture spéculative conforme à l'évolution, les agriculteurs étrangers cultivent davantage de coton que les autochtones. Remarque intéressante : les Dioulas, qui ne sont pourtant pas des agriculteurs nés exploitent le cotonnier dans la même proportion que leurs voisins Sénoufos. Parmi la population autochtone Sénoufo, 2 quartiers moins dynamiques, KLOFOLO et CHOUBE, sont moins sensibles à ce facteur évolutionniste.

CULTURE DU COTON
REPARTITION PAR ETHNIE
ET PAR QUARTIER

	Nbre d'hectares de coton	Nbre d'hommes travaillant (15 ans)	Nbre de personnes cultivant du coton	Nbre d'hectares par homme travaillant	Nbre d'hectares par personnes cultivant du coton
<u>! AUTOCHTONES !</u>					
<u>! SENOUFOS !</u>					
NONNOUGUIBE	64	122	111	0,52	0,57
NIGOUBE	16,5	38	38	0,43	0,43
CHOUBE	5,75	21	21	0,27	0,27
ZAMBOUBE	11,75	24	23	0,48	0,51
NAGBOUBE	7	18	10	0,38	0,70
KLOFOLO	6	27	19	0,22	0,31
FORGERON	5,5	9	9	0,61	0,61
Total Sénoufo autochtones	116,5	259	231	0,44	0,50
<u>! DIOULAS !</u>					
NOUMOU	18,75	40	40	0,46	0,46
DJELLI	5	12	12	0,41	0,41
Total Dioulas autochtones	23,75	52	52	0,45	0,45
Total autochtones	140,25	311	288	0,44	0,48
<u>! ALLOCHTONES !</u>					
<u>! SENOUFOS !</u>	6,5	25	10	0,26	0,65
<u>! DIOULAS !</u>	6,25	11	9	0,56	0,69
Total allochtones	12,75	36	19	0,35	0,67
<u>TOTAL VILLAGE</u>					
SENOUFOS	123	284	241	0,43	0,51
DIOULAS	30	63	61	0,47	0,49
Total village	153	347	302	0,44	0,50

2 - L'ELEVAGE

Bien que l'effectif des bovins présents au village soit réduit, il est utile de parler d'une activité qui aura un rôle important à jouer dans un proche avenir dans la région, même si elle reste actuellement en dehors des préoccupations premières des villageois.

21 - LES ANIMAUX.

211 - TRDIS RACES PRINCIPALES

Les animaux n'appartiennent pas à une race déterminée. Les mélanges fait au hasard ont eu pour résultat de donner des bovins très métissés. Cependant l'origine de ces animaux se trouvent dans 3 races principales : la race Baoulé, la race Zébu et la race N'Dama. La proportion de sang N'Dama est la plus importante dans le troupeau villageois. Pour les troupeaux Peulhs, la proportion de sang Zébu l'emporte.

212 - UN ETAT SANITAIRE LAISSANT A DESIRER

L'état sanitaire de ces animaux est très précaire. La peste bovine existe à l'état endémique. Les maladies parasitaires provoquent des pertes importantes, particulièrement chez les jeunes animaux. Mais la maladie la plus grave et la plus dangereuse que puisse subir le troupeau est la péripneumonie bovine dont le nombre de foyers déclarés dans la région n'est pas négligeable.

213 - UN TROUPEAU PEU IMPORTANT

Le troupeau villageois comporte dans son ensemble 150 animaux. Celui-ci est composé de 75 vaches, 56 veaux, 19 taureaux.

C'est donc un effectif relativement petit puisque la densité par rapport à la population est seulement de 9 bovins pour 100 habitants. Mais à ceci il faut ajouter 4 troupeaux appartenant aux Peulhs dont les animaux pâturent sur le territoire du village. Il est presque impossible de donner un chiffre exact concernant cet effectif ; il avoisine cependant 250 têtes. La densité s'élèverait ainsi à 25 animaux pour 100 habitants, ce qui est somme toute un pourcentage relativement faible.

22 - UN ELEVAGE DE "CUEILLETTE"

221 - UN ELEVAGE NI INTENSIF NI EXTENSIF

Le troupeau bovin du village est purement sédentaire. Les déplacements des animaux sont limités à un rayon de quelques kilomètres. Tout au plus ils peuvent s'éloigner d'une dizaine de kilomètres en saison sèche, pour la recherche des points d'eau. En ce qui concerne les troupeaux Peulhs, les distances parcourues sont nettement plus grandes, et l'on peut presque parler de semi-nomadisme.

Cet élevage n'est pas extensif : le cheptel appartient à de nombreux propriétaires et est fractionné en petits troupeaux ; les parcours ainsi que les disponibilités fourragères sont limités. On ne peut pas parler non plus d'élevage intensif : les animaux ne reçoivent aucun soin de la part des éleveurs, aucune nourriture ne leur est distribuée et les parcours ne sont jamais aménagés. On peut presque parler d'élevage de "cueillette".

L'élevage peulh se rapproche plus d'un système de production extensif : les propriétaires sont peu nombreux, les parcours ainsi que les disponibilités en fourrage plus importants.

Une caractéristique importante de cet élevage villageois, est l'intervention réduite au minimum tant de la part des propriétaires que de la part des bergers. Le seul souci est d'empêcher les animaux de faire trop de dégâts dans les cultures.

La responsabilité de la conduite du troupeau est toujours déléguée par le propriétaire Sénoufo ou Dioula soit à un berger Sénoufo ou Peulh soit à un enfant. Les troupeaux Peulhs sont gardés par leur propriétaire.

La production essentielle du troupeau est la viande. La production laitière est très accessoire, la production de travail est quasiment nulle, et la production d'engrais organique inexistante.

222 - UN ENTRETIEN ET UNE CONDUITE NEGLIGES DU TROUPEAU.

2221 - Un habitat rudimentaire

Le cheptel villageois est divisé en 5 troupeaux inégaux eux-mêmes repartis en 4 parcs différents contenant approximativement 21, 27, 28 et 72 bovins. C'est au cours de notre séjour que la SODEPRA (1) a organisé la réunion de 2 parcs (21 + 72 animaux). Ces parcs comme le montre le plan du village (page 17) sont situés en dehors des habitations sur la ceinture Nord et Est. Auparavant, par mesure de protection, les parcs étaient situés à l'intérieur du village. On retrouve facilement leur emplacement où sont cultivés maintenant quelques cultures de cases (gombos, piments...). Il semble que chaque quartier possédait le sien. Les troupeaux peulhs sont situés à plusieurs kilomètres du village.

Chaque parc a un responsable, soit un des propriétaires soit le berger. Il est bien souvent le seul à connaître l'exacte appartenance de chaque animal ; les autres "éleveurs" restent à l'écart et donnent difficilement des renseignements. La tendance à regrouper les troupeaux est très nette, mais ce regroupement s'il s'est fait volontairement au départ, est maintenant stimulé par les conseils d'organismes compétents.

(1) SODEPRA : Société de Développement de la Production Animale.



Les parcs sont déplacés périodiquement lorsque le piétinement des animaux et les pluies les ont transformés en bourbiers. Ils sont en bois et faits de grosses branches entrecroisées ; cependant le fil de fer barbelé commence à être employé. Un petit enclos pour les veaux est juxtaposé à ce parc. Pour l'élevage peuhl le système est similaire.

2222 - Des gardiens avec toutes les responsabilités

La garde des 5 troupeaux est confiée à 2 Peuhls, 2 Sénoufos et un enfant.

Le mode de rémunération varie selon les propriétaires, mais jusqu'à maintenant tous les gardiens gardaient pour eux le lait, qu'ils vendaient aux villageois. De plus ils reçoivent un salaire mensuel déterminé par le nombre d'animaux gardés. L'un d'entre eux reçoit 110 F. CFA par tête de bovin adulte et par mois sur toute l'année ; un autre reçoit 34 F. CFA pour les mois de la saison des pluies et 23 F. CFA pour les mois de la saison sèche (Décembre à Mai). C'est donc sur une échelle très variable que se situent les salaires ; la deuxième rémunération se situe sans doute dans la moyenne.

Dans le cadre du gardiennage il faut noter une coutume encore très ancrée. Il s'agit de confier des animaux à des responsables de parcs d'autres villages, fractionnant ainsi le cheptel d'un même propriétaire en plusieurs parcs. Il nous a été impossible de quantifier cette donnée qui est cependant certaine. Les raisons données à cette division sont : premièrement une assurance mutuelle contre les épidémies, la maladie frappant un village épargnera peut-être les animaux des parcs lointains. Deuxièmement cette habitude renforce le secret concernant l'importance du troupeau possédé par tel ou tel "éleveur".

2223 - Une conduite assez relâchée du troupeau

La conduite du troupeau est caractérisée par un gardiennage assez relâché même en pleine saison des cultures ; les dégâts provoqués aux récoltes sont fréquents. De plus les animaux ne sont pas très dociles.

Les troupeaux sont surveillés pendant 8 mois de l'année (Mai à Décembre). Pendant cette période, les animaux passent la nuit dans les parcs. Le matin les bergers effectuent la traite des vaches suitées et vendent le lait aux personnes qui viennent l'acheter sur place. Vers 10 heures les animaux sont sortis du parc et conduits au pâturage. Cette habitude est très critiquée par les différents Services de l'Elevage. Elle présente en effet les 2 inconvénients suivants :

- Les animaux attendent plusieurs heures en plein soleil, entassés dans les parcs sans possibilité d'abreuvement.

- Le temps de pacage est très réduit surtout que généralement vers 17 ou 18 heures les bêtes sont déjà rentrées.

En ce qui concerne les troupeaux Peuhls, les temps de pâturage sont généralement plus longs.

Du mois de janvier au mois d'avril, la garde des animaux est pratiquement inexistante, le troupeau se débrouille seul pour rechercher sa nourriture et son abreuvement. Le problème le plus crucial à cette époque est celui de l'eau. Les animaux du village se retrouvent tout le long du même cours d'eau qui est le seul point d'abreuvement à cette époque. Les pertes d'animaux à ce moment là, par enlèvement, attaques de fauves et autres est sans doute assez importante surtout en ce qui concerne les jeunets.

Pendant cette saison sèche, le pâturage de plateau se dessèche complètement, et ne laisse que de hautes herbes jaunes. C'est à la fin de cette saison, au moment où les animaux sont dans les bas-fonds humides que les "éleveurs" brûlent le pâturage. L'état de la végétation à cette époque permet un développement intense des incendies, provoquant la destruction du couvert végétal annuel. Ce feu attaque les arbustes et les arbres et laisse le sol absolument sans protection jusqu'à la repousse de l'herbe verte provoquée par les premières pluies. En fait l'"éleveur" n'a pas le choix, il est placé devant l'alternative suivante : brûler la brousse et rendre ainsi le futur pâturage utilisable, tout en dégradant le sol et développant les phénomènes d'érosion, ou, ne pas brûler et voir des pâturages inutilisables par le troupeau. De

plus la première solution, même si elle est condamnable apporte une certaine aide à l'agriculteur en empêchant la prolifération des rongeurs destructeurs de récolte (principalement les agoutis), des serpents, et même des fauves. Il existe en théorie une troisième alternative qui est celle du fauchage des pâturages mais, comparée à la facilité de la solution du brûlage, elle n'est pas réaliste actuellement. Il semble donc que pour les pâturages du village l'emploi des feux, à condition qu'ils soient bien surveillés, restera la seule solution pratique pendant longtemps.

23 - LE TROUPEAU : SOURCE DE REVENU ENCORE PEU IMPORTANTE.

231 - LA VIANDE : SEULE PRODUCTION.

Il nous a été impossible d'effectuer une évaluation de la production en quantité et en valeur au niveau du village ou des différents propriétaires. Nous savons seulement que les 3 débouchés sont : premièrement la vente d'animaux à des marchands de bestiaux qui exportent sur pied ; deuxièmement la vente au boucher du village, ce débouché étant très réduit puisque le nombre d'animaux abattus par mois n'excède pas 3 en saison des pluies ; troisièmement, l'autoconsommation n'existant pratiquement qu'au moment des funérailles. Les troupeaux peuhls sont exportés généralement vers la Basse-Côte.

232 - LE LAIT : POUR LES BERGERS.

Nous ne pouvons pas parler vraiment d'une production laitière. Seules les vaches suitées sont traitées mais pas systématiquement. Une fois que les besoins du veau sont déduits, la production utilisable s'établit au niveau de 1/3 de litre par vache et par jour. Ce lait est vendu sur place aux villageois, et fait partie de la rémunération du berger. C'est au niveau des troupeaux Peuhls que la production est la plus importante ; les femmes Peuhls viennent chaque matin vendre des laitages sur la place du village, ce qui représente pour elles une source de revenu non négligeable.

233 - LE FUMIER : PAS DE PRODUCTION.

La production de fumier est inexistante. Les bouses sont seulement parfois récupérées pour crépir les murs intérieurs des cases ou pour servir d'appât aux termites. Les termites ainsi récupérées sont une nourriture de choix pour les poules des villageois.

234 - LE TRAVAIL ANIMAL : UN DEBUT

Le travail animal, inexistant jusqu'à maintenant, a fait son apparition par le biais de la culture du coton. Cette expérience est trop récente pour tirer des conclusions, mais il semble cependant que plusieurs villageois soient intéressés par cette méthode et désirent l'adopter dans quelques années.

24 - UNE ATTITUDE DE MEFIANCE VIS A VIS DU TROUPEAU

241 - DES REACTIONS DIFFERENTES

Le Sénoufo est avant tout cultivateur, et bien que possédant quelques bêtes, il a une certaine répugnance vis à vis de l'élevage. L'élevage de cueillette qu'il pratique en est une preuve ; les visites à ses animaux sont rares, et il laisse l'entière responsabilité de son troupeau au berger. Il n'en est pas de même de l'éleveur Peulh qui depuis fort longtemps ne fait que s'occuper de ses animaux et mener une vie de semi-nomade avec son cheptel, sa seule possibilité d'existence.

Si l'on considère le troupeau villageois, excepté le troupeau Peulh de 250 têtes, on voit que la répartition des animaux est de 28 % pour les Sénoufos, 8 % pour les Dioulas et 64 % pour les étrangers. Ce qui représente 3,4 têtes pour 100 Sénoufos, 7,1 têtes pour 100 Dioulas et 45 têtes pour 100 étrangers. Ces étrangers, plus sensibles aux innovations, ont entrevu la possibilité d'une spéculation en matière d'élevage au niveau du village. Mais cependant, leurs attitudes vis à vis de l'élevage ne sont pas vraiment différentes.

242 - DES MOTIVATIONS D'ORDRE ECONOMIQUE

Le cheptel bovin constitue pour les villageois une sorte d'épargne. C'est en fait une banque où le placement est à intérêts. Ces animaux serviront pour les funérailles ou seront vendus lorsque le besoin d'argent sera nécessaire. L'"éleveur" ne tire aucun prestige de la possession de ses bêtes, et préfère garder le secret de l'importance de son cheptel. Cependant 2 éleveurs, considérés comme étrangers, et possédant le nombre d'animaux le plus élevé, ont une conception beaucoup plus "économique" de leur élevage.

Les Peulhs, éleveurs de profession sont motivés par le fait que leur troupeau est leur seule ressource et qu'ils tirent des bénéfices assez importants de cet élevage.

25 - DES RAPPORTS "ELEVEURS"- AGRICULTEURS DIFFICILES.

Dans la pensée Sénoufo, élevage et agriculture ne peuvent être liés. Pour l'agriculteur, l'élevage est en opposition avec l'activité agraire. Ceci est généralement bien fondé, surtout le jour où il voit son champ devasté par le passage d'un troupeau. Le gardiennage est si relâché que les animaux en semi-liberté préféreront la parcelle de coton à l'herbe de la jachère. Le possesseur d'un champ victime de ces dégâts a une attitude de mépris et même de colère vis à vis de l'élevage. Et s'il possède lui-même des animaux, son attitude sera la même que les autres "éleveurs", il confiera l'entière responsabilité de son cheptel à un gardien.

Lorsque les animaux ont fait des dégâts dans un champ, les paroles de la victime sont souvent des termes d'impuissance : "les animaux ont voulu manger le coton". Bien souvent cette divagation des animaux est considérée comme une calamité naturelle contre laquelle il est presque vain de lutter. Ainsi dans ce contexte le villageois ne voit pas l'élevage comme une activité capable de s'intégrer à l'agriculture mais bien au contraire, comme une activité néfaste au développement agricole.

Il faudra donc une nette évolution des structures pour que, un jour, l'élevage puisse s'intégrer à l'agriculture.

Cette simple juxtaposition des 2 activités et les conséquences qu'elles entraînent actuellement ont une répercussion sur le comportement des individus et créent une certaine tension, voire même des conflits, entre agriculteurs et propriétaires ou responsables des troupeaux. Cependant lorsqu'un animal a causé des dégâts, le propriétaire du bovin est averti et l'affaire, après palabre, est réglée moyennant paiement des dommages.

26 - RAPPORTS "ELEVEURS" - SODEPRA : UN DEPART DIFFICILE MAIS PROMETEUR

La SODEPRA a entrepris une action récente au niveau du village. Elle essaie de faire assimiler aux propriétaires d'animaux les notions d'un élevage conduit plus rationnellement. Il y a de ce côté une grande réticence des propriétaires. Lorsqu'il s'est agi de construire un nouveau parc réunissant le cheptel de 2 petits parcs, les réactions des intéressés n'étaient pas très favorables, au début de notre séjour. "Ils veulent prendre nos animaux" pensaient et disaient-ils. Les services rendus par la SODEPRA, tels les mesures sanitaires, (vaccinations, déparasitages...) sont gratuits. Les "éleveurs" se disent : "il y a quelque chose de louche, c'est pas normal que ce soit gratuit". Mais au niveau du village cette ^{action} est un début de réussite puisque 2 parcs ont été réunis, les animaux ont été contrôlés et les propriétaires semblaient satisfaits à la fin de notre séjour. Par la suite, d'autres possesseurs d'animaux sont venus demander l'autorisation de mettre leurs bêtes dans ce parc. Les relations à développer maintenant sont celles entre la SODEPRA et les bergers. Car c'est toujours ce dernier qui est l'entier responsable. Dans le passé, certains propriétaires étaient conscients de l'inconvénient que représentait la traite des vaches pour la croissance des veaux. Ils ne sont jamais arrivés cependant à le faire admettre aux bergers. C'est un des problèmes que la SODEPRA doit résoudre avec les gardiens dans un proche avenir, ainsi que d'obliger les propriétaires à donner au berger

un salaire de 100 F. CFA par tête d'animal adulte.

27 - LE PROBLEME PEULH

Les Peulhs sont d'une manière générale mal considérés des villageois. Ils sont d'abord à "part" puisqu'ils ne sont pas intégrés au village. En effet leurs campements sont à plusieurs kilomètres de la communauté villageoise, ils se rendent assez peu souvent au village exceptées les femmes qui viennent vendre des laitages.

Leur implantation sur le territoire du village date d'environ 5 ans. Leur venue est vue d'un bon oeil par certains services de l'Elevage qui espèrent par ce biais que le cultivateur Sénoufo apprendra à devenir éleveur.

S'il nous a été malaisé de cerner l'importance du troupeau villageois, il nous a été encore plus difficile de comptabiliser les animaux peulhs. Et bien souvent, pour plusieurs raisons, l'Administration ivoirienne ignore la présence de ces troupeaux.

Si les conflits entre "éleveurs" et cultivateurs villageois sont réglés facilement, il n'en est pas de même avec les Peulhs. Les heurts sont fréquents et parfois violents. Les conflits sont réglés difficilement. S'il n'y a pas entente entre le plaignant et le Peulh, une plainte est déposée à la Sous-Préfecture devant la Direction de l'Agriculture. Le propriétaire Peulh, après expertise, doit payer l'équivalent des dégâts. Pour le seul début de l'année 1973, 3 plaintes ont été déposées par des villageois ce qui représente une somme de 31.380 F. CFA versée par les Peulhs.

28 - UN PETIT ELEVAGE POUR L'AUTOCONSUMMATION

281 - DES MOUTONS ET DES CHEVRES

Les moutons sont d'une race rustique, à la robe tachetée, de petite taille, (40 à 60 cm), leur poids est faible, de l'ordre de 25 kg vif.

Les chèvres sont de petite taille, le corps est trapu, leur poids est de l'ordre de 20 kg.

L'effectif au niveau du village s'élève à 84 moutons et 63 chèvres appartenant à 30 propriétaires différents. Cependant ces résultats doivent être considérés avec réserve, ils résultent de notre enquête auprès des chefs de concessions.

Il n'y a ni parc, ni gardiennage, ni responsable. Chaque possesseur laisse vagabonder ses animaux à l'intérieur et aux alentours proches du village. Des marques au cou, aux oreilles ou aux pattes permettent aux propriétaires de les reconnaître. Ils provoquent fréquemment des dégâts aux cultures proches du village. Si un animal est pris en flagrant délit, il est porté au chef du village et au secrétaire, ceux-ci attendent le propriétaire pour lui infliger une amende. Dans bien des cas ce dernier ne se présente pas, l'amende étant supérieure à la valeur de l'animal.

Sur 63 chèvres, 53 appartiennent aux Sénoufos. Pour les moutons, sur un total de 84, 58 appartiennent aux Sénoufos autochtones et 26 aux étrangers. Ramené au nombre de personnes, les autochtones possèdent le nombre le plus important de moutons. On peut donner une explication par le fait que 81 % des étrangers sont islamisés, le mouton joue un rôle important dans la religion musulmane, le sacrifice d'un animal est inséparable de tout événement familial ou religieux.

282 - UN ELEVAGE TRADITIONNEL DE LA VOLAILLE

Les volailles comprennent essentiellement des poules et des pintades. Les poules appartiennent au type primitif rencontré dans toute l'Afrique Occidentale. C'est un animal rustique, peu exigeant, son poids est faible, il est compris entre 1 kg et 1,5 kg. Elle pond une centaine d'oeufs par an, elle est bonne couveuse et bonne mère.

La pintade domestique est identique à l'animal sauvage. C'est une volaille plus résistante aux nombreuses épidémies qui déciment périodiquement les poulaillers.

Il est impossible d'estimer l'importance économique de cette production. La volaille présente pour les villageois beaucoup d'avantages : l'unité est petite, elle est facile à consommer, c'est un objet de troc et de cadeau; c'est aussi l'animal favori tant pour les petits sacrifices traditionnels que pour les repas un peu exceptionnels offerts à un invité de passage.

Cet élevage entièrement traditionnel est bien surveillé. L'"éleveur" Sénoufo ou Dioula tellement indifférent vis à vis de ses bovins fait souvent preuve d'attention vis à vis de ses volailles. C'est l'homme qui s'occupe de cette activité et ses interventions sont fréquentes :

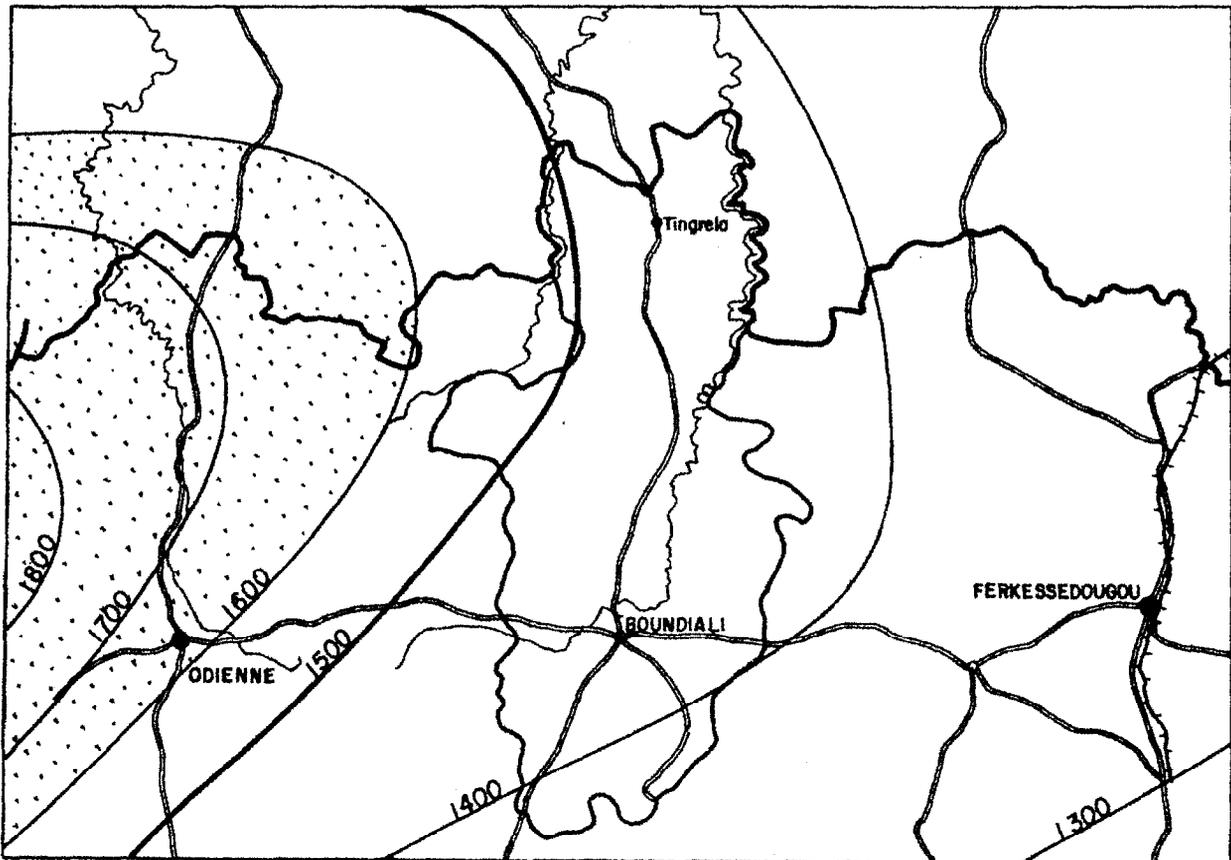
- la construction de petits poulaillers installés très souvent au "rez-de-chaussée" des greniers à mil.
- La distribution de nourriture diverse : grains, déchets, termites...
- l'installation d'une protection contre les rapaces (branchages, feuilles).
- Le transport des poules et des poussins aux champs où les animaux trouvent une nourriture plus variée.

ANNEXES

DEPARTEMENT DE BOUNDIALI

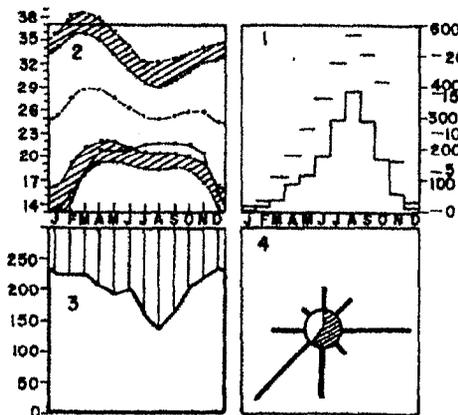
CLIMAT

Sources: Atlas de Côte d'Ivoire

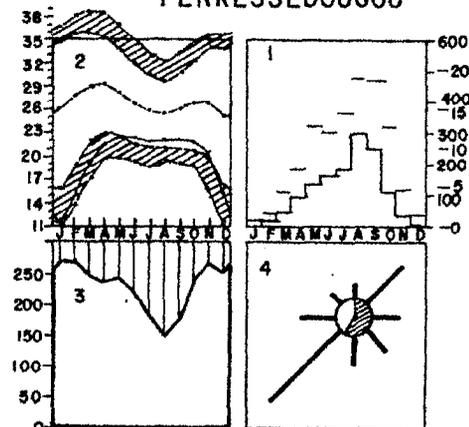


Echelle 1/2 000 000

ODIENNE



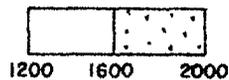
FERKESSEDOUGOU



CALMES



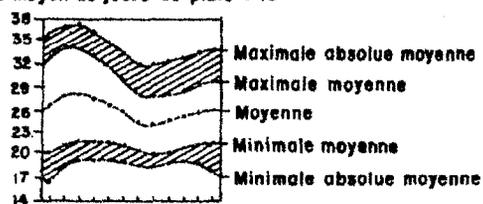
PLUVIOMETRIE : 1800 Isohyète annuelle en mm moyennes 1970



1/REPARTITION ANNUELLE ; Nombre moyen de jours de pluie > 15

TEMPERATURES 1950 - 1969

2/



°C ———— Temperature du point de rosée

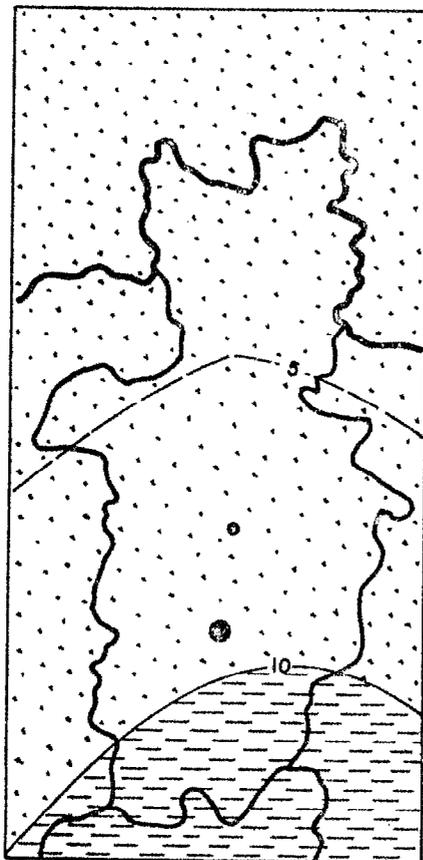
DUREE D'INSOLATION : 3/ 1948 - 1969

VENTS AU SOL : 4/ 1956 - 1969

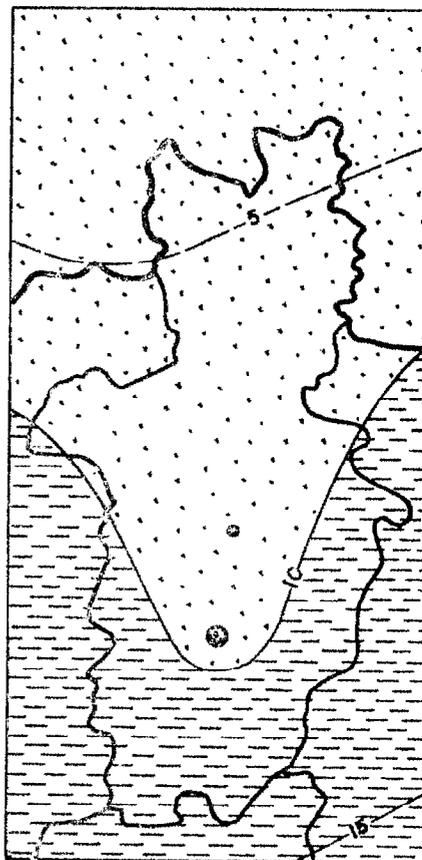
DEPARTEMENT DE BOUNDIALI

PRECIPITATIONS MENSUELLES

JANVIER

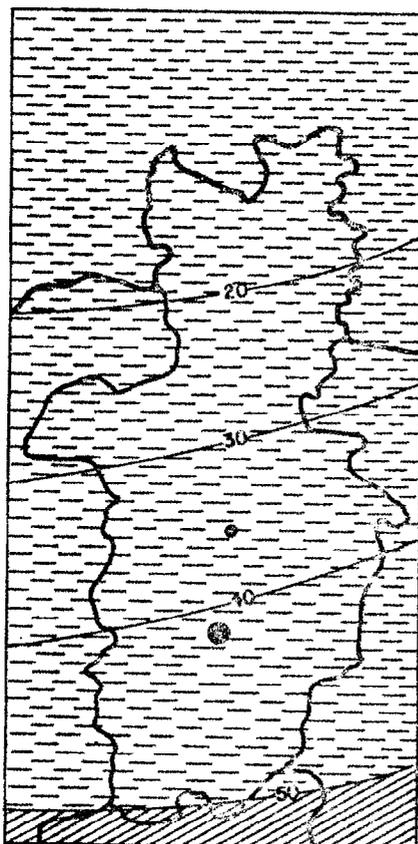


FEVRIER

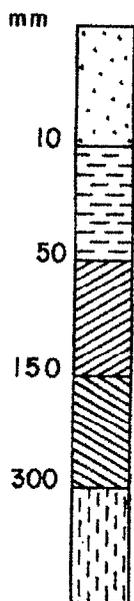
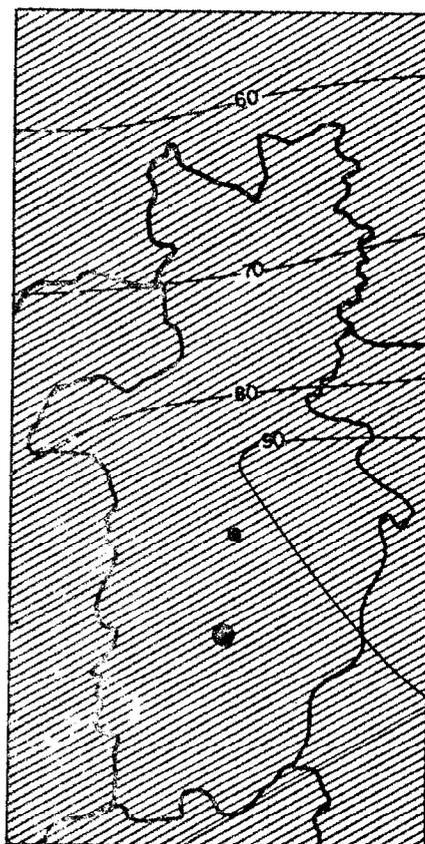


Echelle 1 / 2 000 000

MARS



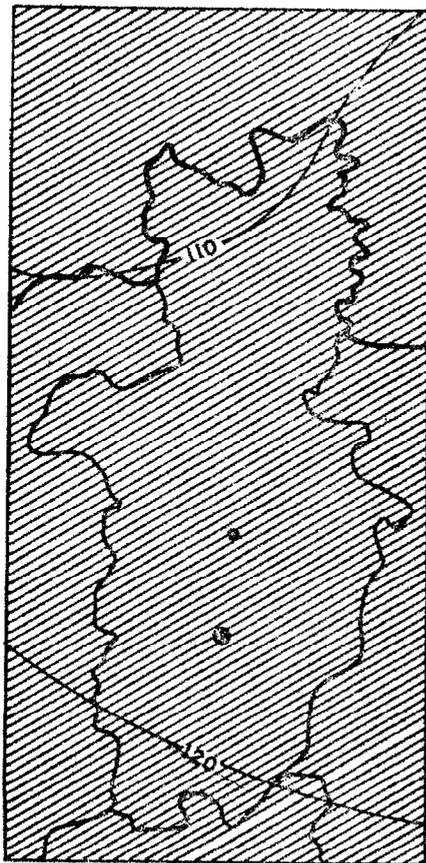
AVRIL



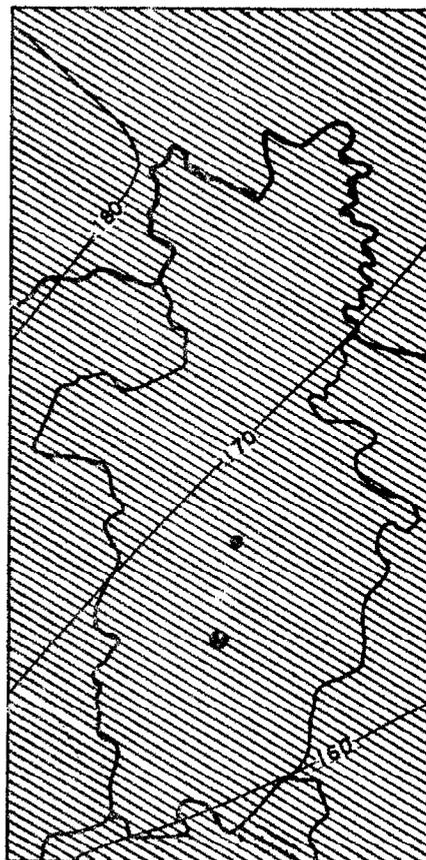
DEPARTEMENT DE BOUNDIALI

PRECIPITATIONS MENSUELLES

MAI

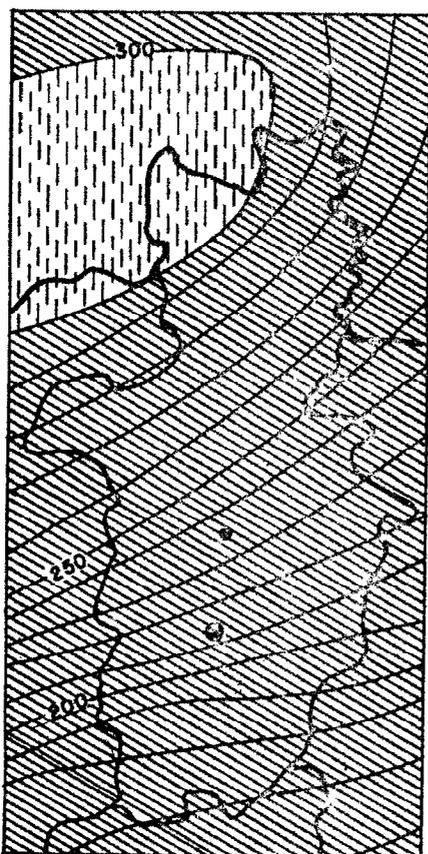


JUIN

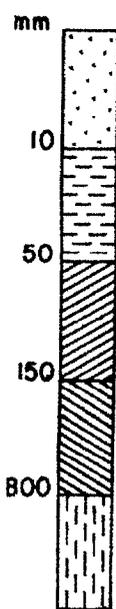
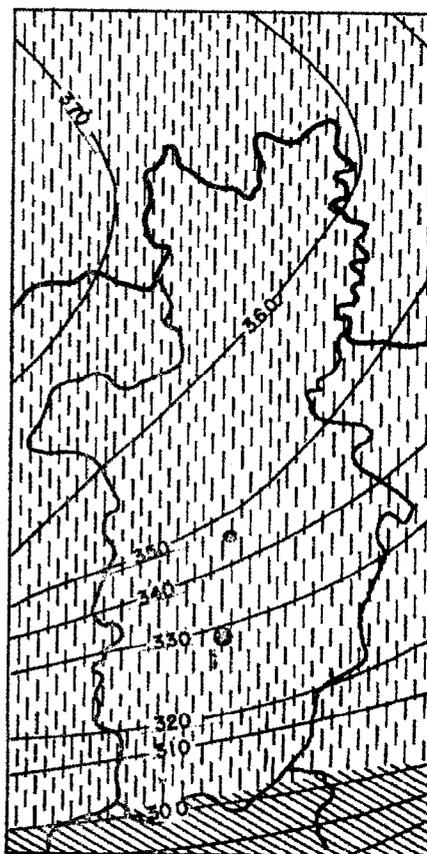


Echelle 1/2 000 000

JUILLET



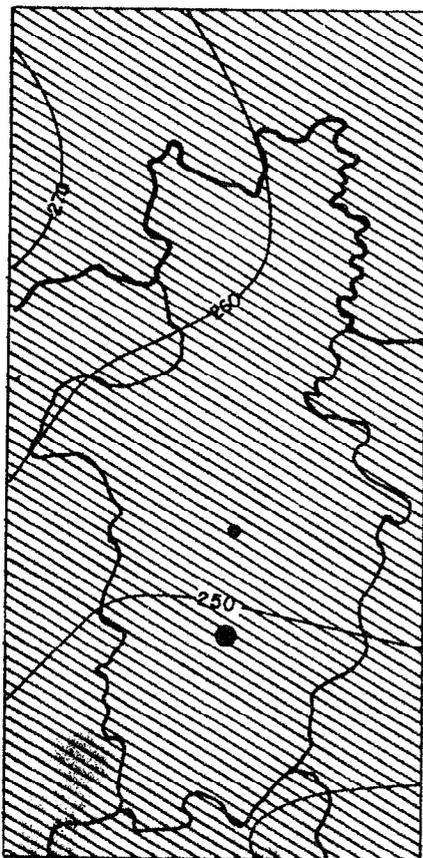
AOUT



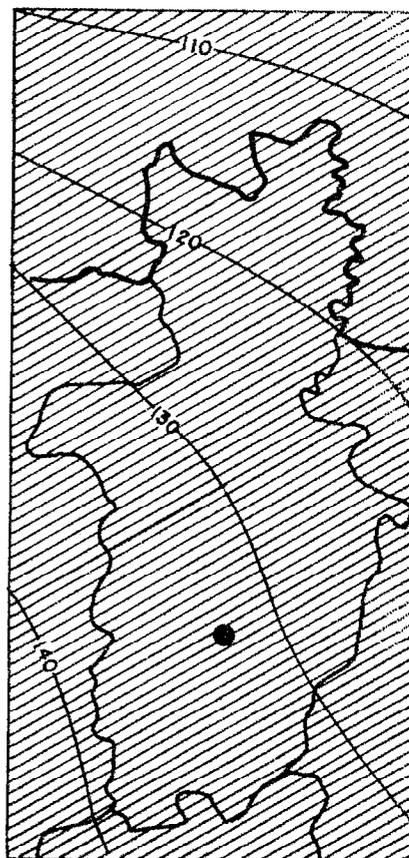
DEPARTEMENT DE BOUNDIALI

PRECIPITATIONS MENSUELLES

SEPTEMBRE

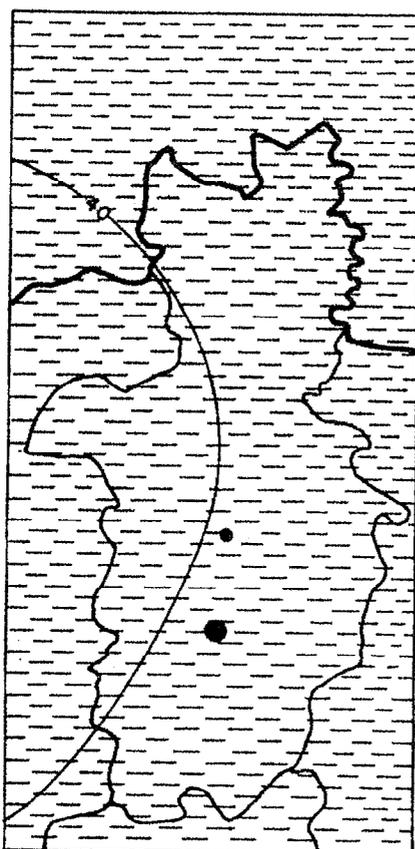


OCTOBRE

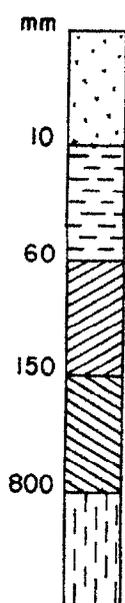
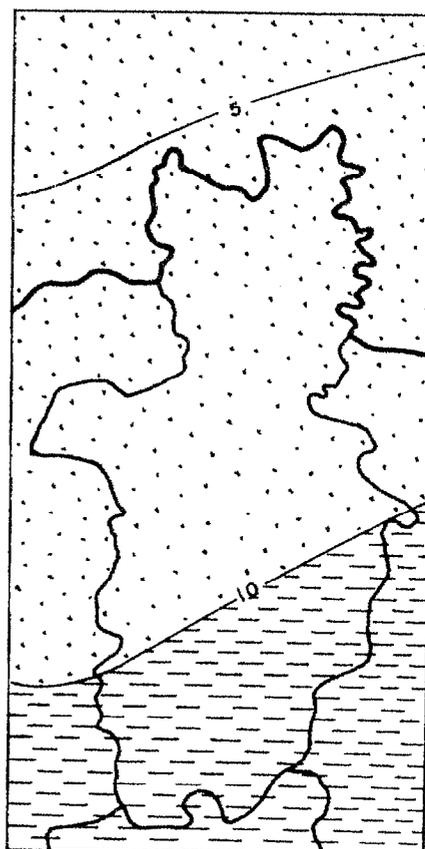


Echelle 1/ 2 000 000

NOVEMBRE



DECEMBRE

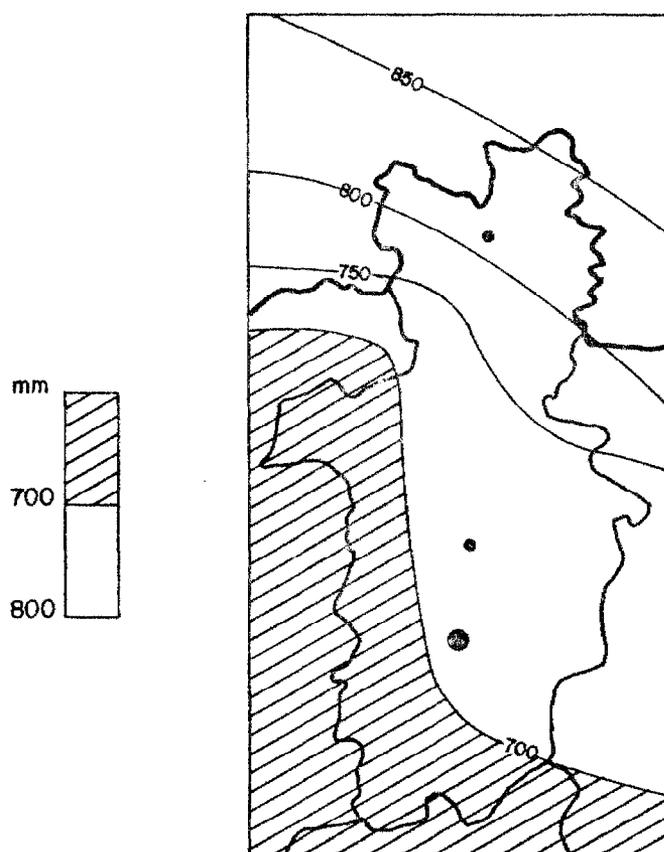


DEPARTEMENT DE BOUNDIALI

DEFICITS HYDRIQUES CUMULES

Sources: Atlas de Côte d'Ivoire

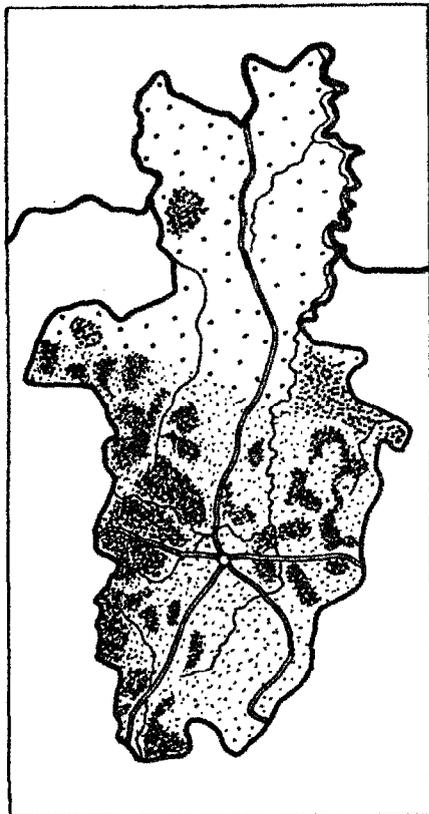
Echelle 1/2 000 000



DEPARTEMENT DE BOUNDIALI

VEGETATION

Sources: Atlas de Côte d'Ivoire



Savane arborée et/ou arbustive



Forêt claire sèche et /ou savane boisée

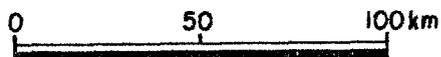


Savane arborée et /ou savane arbustive



Forêt claire séché et /ou savane boisée

Echelle 1/2000000

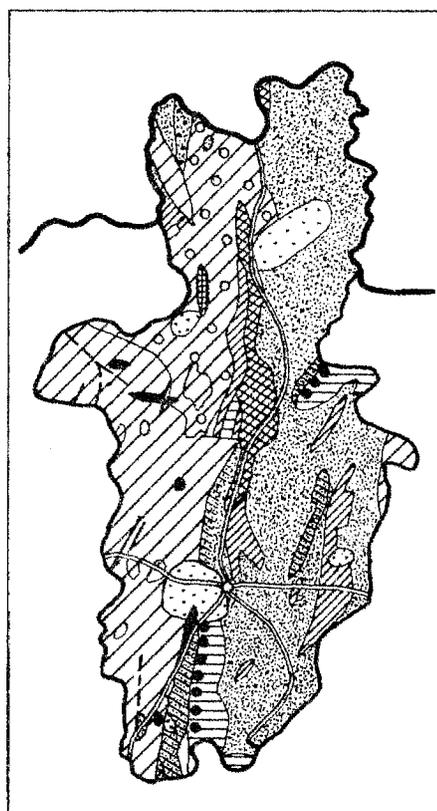
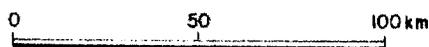


DEPARTEMENT DE BOUNDIALI

GEOLOGIE

Sources : Atlas de Côte d'Ivoire

Echelle 1 / 2 000 000



PROTEROZOIQUE INTERIEUR

-  Granitoïdes homogènes à biotite
-  Granitoïdes hétérogènes à biotite
-  Gabbros à hypersthène
-  Granite calco-alcalins et granitoïdes indifférenciés
-  Granodiorites, diorites
-  Granitoïdes subalcalins à 2 micas
-  Granodiorites

BIRIMIEN

-  Schistes et grauwackes à conglomérats polygéniques
-  Andésites, spilites, basalte, amphibolites
-  Formations de métamorphismes plus intense
-  Itabirites minces, schistes, marbres, etc
-  Schistes et roches indifférenciées

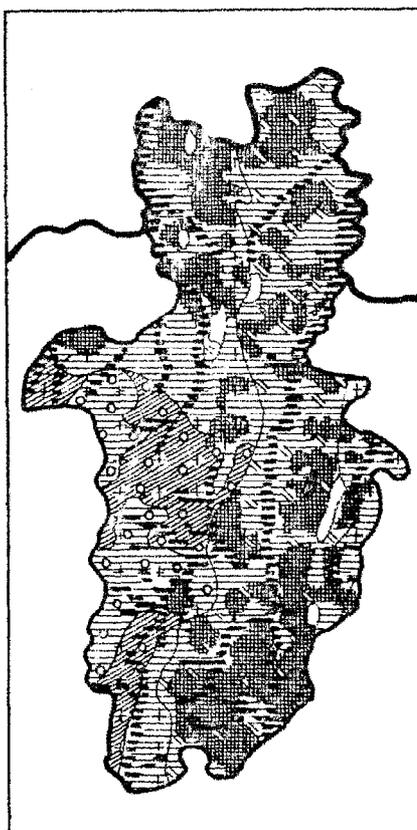
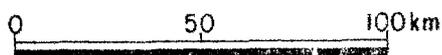
ARCHEEN

-  Directions générales dans les zones plissées
-  Migmatites

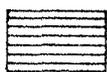
DEPARTEMENT DE BOUNDIALI

PEDOLOGIE

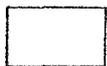
Echelle 1/2000000



SOLS FERRALLITIQUES MOYENNEMENT DESATURES ET/OU FAIBLEMENT DESATURES



Sols remaniés faiblement indurés et appauvris



Sols remaniés ou typiques avec induration et sols bruns eutrophes tropicaux

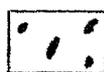


Sols remaniés indures

COMPLEXE DE SOLS HYDROMORPHES MINERAUX ET DE SOLS PEU EVOLUES

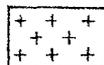


Sols hydromorphes à gley et pseudogley et sols peu évolués d'apport

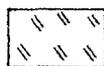


Cuirasses sommitales bauxitiques ou ferrugineuses anciennes

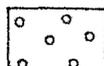
SUBSTRATUM GEOLIGIQUE



Granites calcoalcalins - Granodiorites - norites



Schistes - mica schistes. Gneiss



Inselberg

SYMBOLES



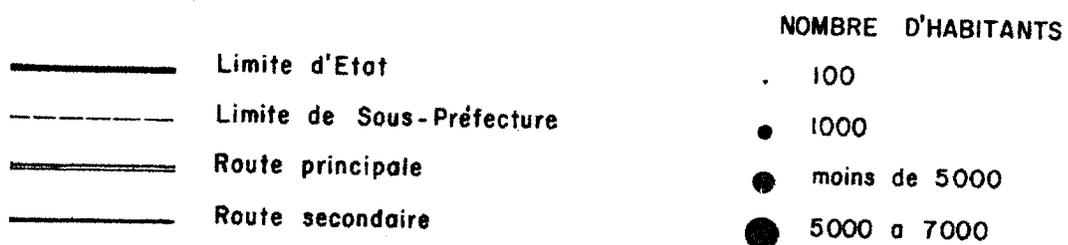
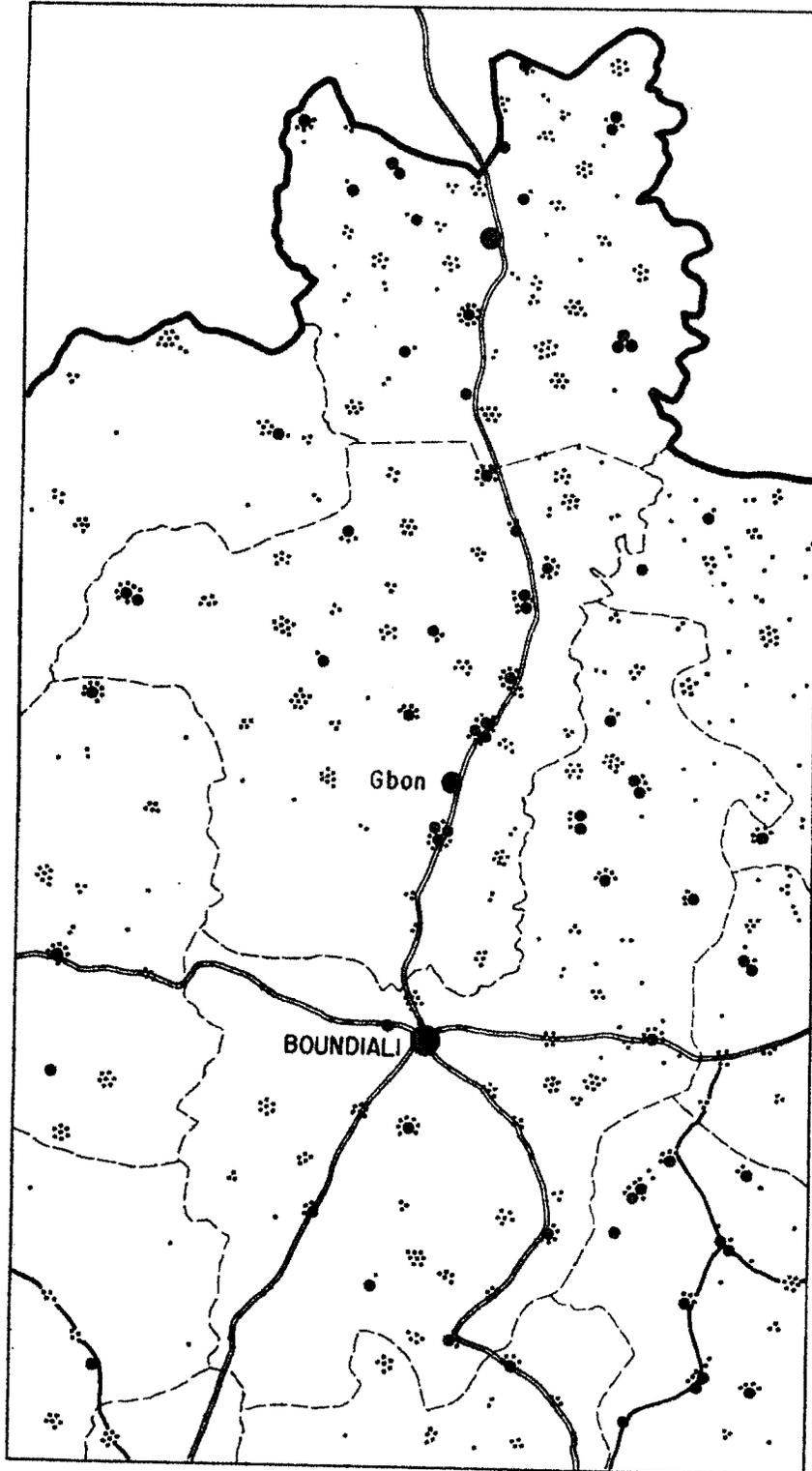
Présence de buttes cuirassees et de sols lithiques sur cuirasse et carapace

DEPARTEMENT DE BOUNDIALI

LOCALISATION DE LA POPULATION

Sources : Atlas de Côte d'Ivoire

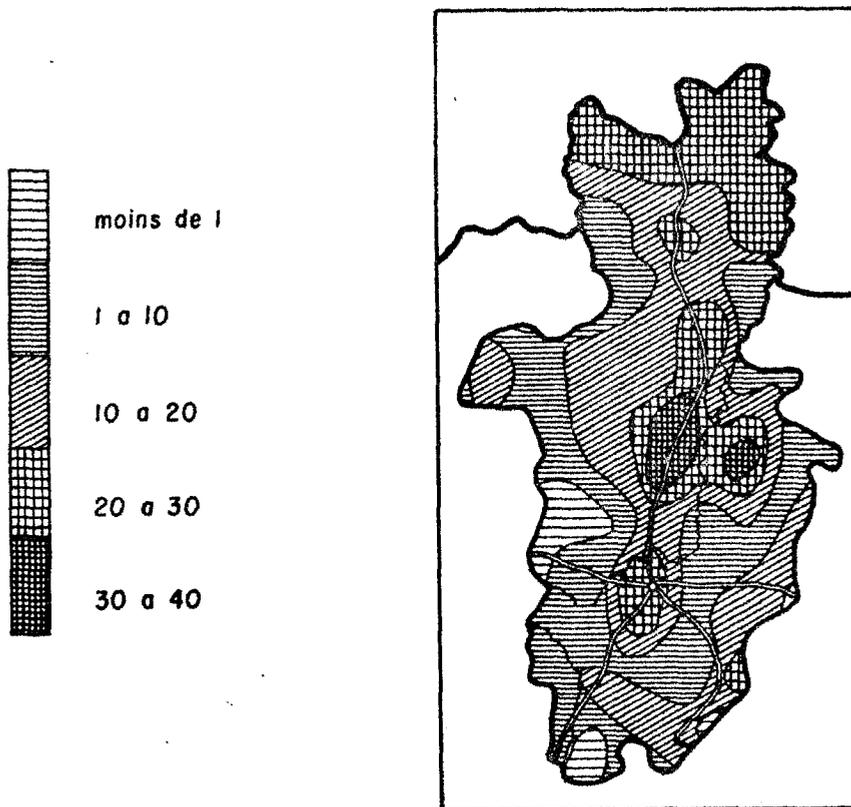
Echelle 1 / 1 000 000



DEPARTEMENT DE BOUNDIALI

DENSITE DE LA POPULATION RURALE

Sources : Atlas de Côte d'Ivoire



Echelle 1/2000000

0 50 100 km

LISTE DES DIFFERENTS CHEFS S'ETANT
SUCCEDE A LA TETE DE CHAQUE QUARTIER

Cette liste a été établie par enquête auprès des actuels chefs de quartier. Aussi est-elle peut être incomplète, certains chefs ayant pu être oubliés.

QUARTIER KLOFOLO

Le 1er chef a été KONE, le fondateur du village.

Les chefs de ce quartier entre KONE et la guerre de SAMORY ne sont pas connus.

Après la guerre de SAMORY, se sont succédés:

- GNOPARIA
- GNISSORIDIO, petit frère de GNOPARIA
- DOSSOGUI
- N'GOLO
- N'GOLO, fils de DOSSOGUI
- DOTIMNIN
- DIO, fils de DOMA, actuel chef de quartier.

QUARTIER NONNOUGUIBE

- NONNOUGOU, le fondateur du quartier
- YERIGUI, frère de NONNOUGOU
- KELENDUROU, frère des précédents
- WOUFOUDERI, fils de NONNOUGOU
- NAZORIO, fils de YERIGUI
- N'KOU, petit-fils de NONNOUGOU
- NADOUGOUBE
- KATIAN
- NONNOUGOU, arrière petit fils de NONNOUGOU
- PIOT
- TINNON, actuel chef de quartier.

QUARTIER NAGBOUBE

- FAMBI, le fondateur
- KANKO
- KLOWOUI
- DOPIGNON
- DOPIMEH
- N'GOLO
- WORIGNAHAN
- DIOWAGNA, actuel chef de quartier.

QUARTIER NIGOUBE

- KOUFIA, le fondateur, qui est ensuite parti
- SERIGUI, son petit frère, qui est revenu s'installer,
- KAGNAGNI
- DOGOGNON
- N'GOLOTIEN
- FAMPIMETIE
- NAZEGUI
- DOFDGONA
- PICHIO
- DOTIAN
- KEMONGO
- ZODINGUE
- DUMON, actuel chef de quartier,

QUARTIER CHOUBE

- NABAGNANA
- NABANI
- PIKIE
- NONSEGUENI
- KANKANA
- FANLIEGOUO

QUARTIER ZAMBOUBE

- GNANOUWA
- GNOSSORI
- TIDIA
- DIWAGNINGUE
- DOYERI

QUARTIER NOUMOU

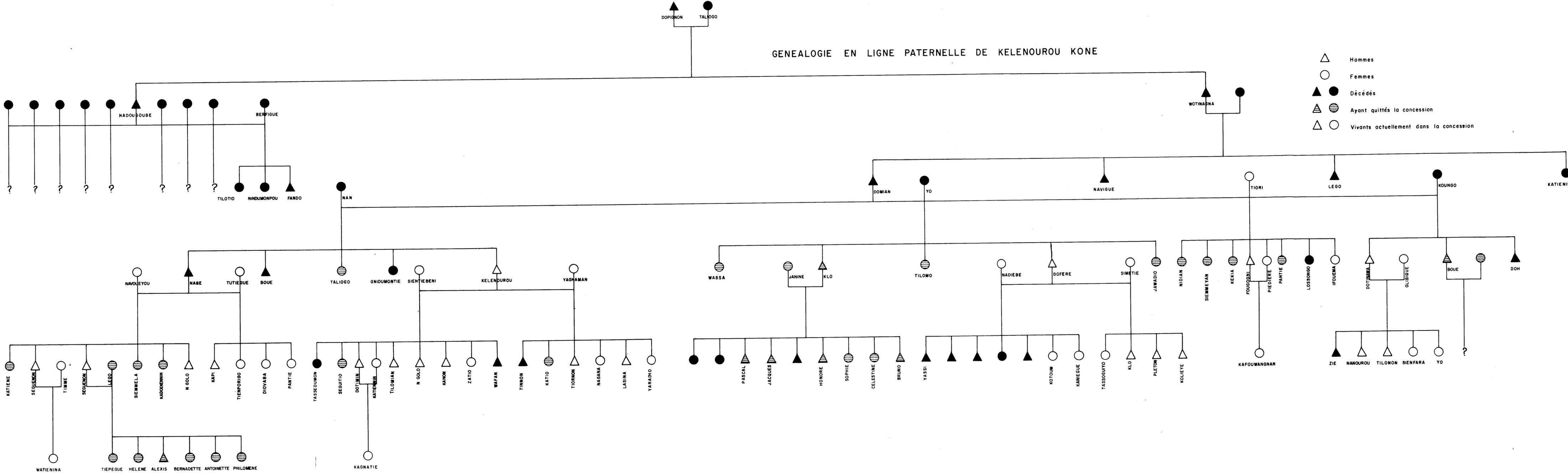
- FASIRIBI, le fondateur du quartier
- CHIMON
- BANGNAN
- MIEMMA
- SAGO
- KOMASIE
- KEKEDI
- MORD
- N'GOLOBA
- FASIRIBI
- KAKA
- LAZINNIN
- MASSADIE
- FAMOUSSA
- BAZOUMANA

QUARTIER DJELLI

- DIEFERI, le fondateur
- BALA
- MOZO
- LAMINI
- MAMOUROU
- BAMOUROU

GENEALOGIE EN LIGNE PATERNELLE DE KELENOUROU KONE

- △ Hommes
- Femmes
- ▲ ● Décédés
- ◐ ◑ Ayant quittés la concession
- △ ○ Vivants actuellement dans la concession



Répartition des jeunes autochtones
par sexe et par âge

SENOUFOS	Nbre de jeunes de 15 ans par quart.	Nbre de garçons de 15 ans par quart.	Nbre de garçons par groupe d'âge				Filles	Nbre de filles par groupe d'âge			
			15	10-15	6-10	0-6		15	10-15	6-10	0-6
NONNOUGUIBE	309 51,32	153 49,51	20	25	46	62	156 50,48	13	31	43	69
NIGOUBE	99 52,65	49 49,49	5	9	17	18	50 50,50	5	9	14	22
CHOUBE	35 38,46	17 48,57	3	4	9	6	18 51,42	2	3	7	6
ZAMBOLIBE	45 48,91	26 57,77	4	4	9	9	19 42,22	4	2	5	8
NAGBOUBE	64 59,25	34 53,12	3	5	15	11	30 46,87	0	7	11	12
KLOFOLO	41 42,26	21 51,21	3	0	3	15	20 48,78	2	4	3	11
FORGERON	23 46	16 69,56	0	0	13	3	7 30,43	2	0	3	2
Total Sénoufo	616 50,16	316 51,29	38	47	107	124	300 48,70	28	56	86	130
DIOULAS											
NOUMOU	65 49,61	39 60	12	13	10	5	26 40	0	5	11	10
DJELLI	12 32,43	10 83,33	0	3	4	3	2 16,66	0	1	0	1
Total Dioulas	77 45,83	49 63,63	12	16	14	8	28 36,36	0	6	11	11
Total autochtones village	693 48,28	366 54,45	50	63	121	132	328 45,54	28	62	97	141
			13,66	17,21	33,06	36,06		8,53	18,90	29,57	42,98

Répartition des jeunes étrangers
par sexe et par âge

SENOUFO	78 48,44	33	1	6	10	16	45	5	6	17	17
DIOULAS	26 66,66	10	0	1	3	6	16	1	1	3	11
TOTAL JEUNES ETRANGERS	104 51,74	43	1	7	13	22	61	6	7	20	28
Total SENOUFOS	694	349	39	53	117	140	345	33	62	103	147
Total DIOLAS	103	59	12	17	17	14	44	1	7	14	22
Total Villages	797	408	51	70	134	154	389	34	69	117	169
	49,90	51,19	12,50	17,15	32,84	37,74	48,80	8,74	17,73	30,07	43,44

Scolarisation des jeunes

QUARTIERS	Nombre de garçons scolarisables	Nombre de garçons scolarisés	% de garçons scolarisés	Nombre de filles scolarisables	Nombre de filles scolarisées	% de filles scolarisées	% d'enfants scolarisés
NONNOUGOUBE	70	17	24 %	75	3	4 %	10 %
(1er DIANI	5	0	0 %	8	0	0 %	0 %
2 "	10	1	10 %	15	0	0 %	3 %
3 "	22	6	27 %	20	0	0 %	14 %
4 "	20	7	35 %	24	2	8 %	20 %
5 "	2	1	50 %	3	1	33 %	40 %
6 "	11	2	18 %	5	0	0 %	12 %
NAGLOUBE	20	4	20 %	18	1	5 %	13 %
NIGOUBE	26	7	26 %	23	2	8 %	18 %
KLOFOLO	3	3	100 %	8	3	37 %	54 %
CHOUBE	8	6	75 %	10	2	20 %	44 %
ZAMBOUBE	13	5	38 %	7	1	14 %	30 %
NOUMOU	23	7	30 %	16	6	37 %	26 %
DJELI	7	2	28 %	1	0	0 %	25 %
FORGERONS	13	8	61 %	3	1	33 %	56 %
ETRANGERS	20	6	30 %	27	3	11 %	10 %
Village	203	65	32 %	189	25	13 %	22 %

- QUESTIONNAIRE -

Les tableaux des pages suivantes
rassemblent les résultats du questionnaire
soumis à chaque chef de concession!

QUESTIONNAIRE

- 1 - Nom du chef de concession.....N°
- 2 - Ethnie.....
- 3 - Religion
- 4 - Profession
- 5 - Nombre total de personnes vivant dans la concession...
- 6 - Nombre total d'hommes vivant dans la concession.....
- 7 - Nombre d'hommes mariés
- 8 - Nombre d'hommes travaillant pour la concession.....
- 9 - Nombre d'hommes travaillant pour eux
- 10 - Nombre de femmes vivant dans la concession
- 11 - Nombre de femmes travaillant pour la concession.....
- 12 - Nombre de femmes travaillant pour elles
- 13 - Nombre de garçons :

Age	Nombre	Allant à l'école
15 ans		
10-15 ans		
6-10 ans		
0-6 ans		

- 14 - Nombre de filles :

Age	Allant à l'école	Travaillant avec leur mère
15 ans		
10-15 ans		
6-10 ans		
0-6 ans		



15 - Exode .k.....

Cheptel :

16 - Nombre de vaches appartenant à la concession.....

17 - Nombre de veaux " " "

18 - Nombre de taureaux " " "

19 - Nombre de moutons " " "

20 - Nombre de chèvres " " "

Coton :

21 - Nombre d'hectares cultivés dans la concession.....

22 - Nombre de planteurs CFDT dans la concession.....

23 - Nombre de planteurs versant leur bénéfices au
chef de concession.....

24 - Nombre de planteurs ne versant pas leur bénéfice
au chef de concession.....

ADDENDA

Les numéros employés dans les tableaux des pages précédentes correspondent aux indications ci-dessous :

- (1) : Nombre total de personnes dans la concession.
- (2) : Travaillant pour la concession.
- (3) : Travaillant pour eux (ou pour elles).
- (4) : Travaillant pour leur mère.
- (5) : Nombre de planteurs CFDT
- (6) : Nombre de planteurs versant leur bénéfice au chef de concession
- (7) : Nombre de planteurs ne versant pas leur bénéfice au chef de concession.

BIBLIOGRAPHIE

AVENARD (J.M.), EDIN (M.), GIRARD (G.), SIRCOULON (J.),
TOUCHEBEUF (P.), GUILLAUMET (J.L.), ADJANOHDUM (E.),
PERRAUD (A.). Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire.
Mémoires ORSTOM. Paris. 1971.

GAUTHIER (M.), DELPAND (P.), ELVIN-FIELD, PETIT (G.).
Etude socio-économique, région d'Odienné - Séguéla.
Ministère du Plan. Puteaux. 1968.

Ministère du plan de Côte d'Ivoire. Atlas de Côte
d'Ivoire. Université d'Abidjan - ORSTOM. 1971.

SEDES. Région de KORHOGO, Etude de développement socio-
économique. Paris. Octobre 1965.